

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU
DANS LES COURS D'EAU DU BAS-RHIN POUR L'EXERCICE DE
L'ACTIVITÉ SAISONNIÈRE D'IRRIGATION 2023**

**La Préfète de la Région Grand Est,
Préfète du Bas-Rhin**

- VU le Code Civil et notamment son article 644 ;
- VU le Code Rural, notamment ses livres I et II (nouveau) ;
- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.171-6 à L.171-12, L.211-1, L.216-4, L.214-1 à L.214-8, R.181-16 et suivants, R.211-5, R.211-6, R.211-66 à R.211-70, R.214-1 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 visées dans le tableau annexé à l'article R.214-1 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 février 1999 relatif à la lutte contre *Ralstonia solanacearum* (Smith) Yabuuchi et al. ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 février 2003 déclarant une partie de la Zorn contaminée par *Ralstonia solanacearum* et réglementant les prélèvements d'eau dans la Zorn en vue de l'utilisation sur des parcelles cultivées ;
- VU l'arrêté cadre inter-départemental des préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en date du 08 juin 2023 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de risque de pénurie dans les bassins versants du Rhin Supérieur ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2022/005 du Préfet Coordonnateur de Bassin Rhin-Meuse en date du 5 janvier 2022, relatif à l'orientation pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Rhin-Meuse ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2008 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau des nappes souterraines et superficielles sur une portion du territoire des communes de Batzendorf, Berstheim, Biblisheim, Dauendorf, Dieffenbach-les-Woerth, Durrenbach, Gunstett, Haguenau, Hochstett, Kutzenhausen, Lampertsloch, Lobsann, Memmelshoffen, Merkwiller-Pechelbronn, Mitschdorf, Morsbronn-les-Bains, Oberdorf-Spachbach, Ohlungen, Preuschdorf, Reimerswiller, Retschwiller, Schwabwiller, Wintershouse et Woerth ;

- VU l'arrêté de la Préfète Coordonnatrice de Bassin en date 18 mars 2022 portant approbation du S.D.A.G.E. Rhin - Meuse ;
- VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III - Nappe - Rhin approuvé par arrêté des Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en date du 1^{er} juin 2015 ;
- VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Giessen - Liepvrette approuvé par arrêté des Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en date du 13 avril 2016 ;
- VU la demande déposée par le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud, dont le siège est au lieu-dit Blumbach 67750 SCHERWILLER, en vue d'obtenir l'autorisation temporaire pour le prélèvement d'eau en rivière à des fins d'irrigation, le 13 avril 2023, et son annexe complémentaire concernant les prélèvements à Albé et la modification apportée à la demande le 07 juin 2023 ;
- VU les avis des services consultés le 13 avril 2023, Agence Régionale de Santé, Office Français de la Biodiversité et Bureaux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE III-Nappe-Rhin et du SAGE Giessen-Liepvrette ;

CONSIDÉRANT qu'en application des articles L.211-1 et suivants du Code de l'Environnement, la protection des eaux et la préservation des écosystèmes doivent être assurées ;

CONSIDÉRANT que les prélèvements en rivière pour l'irrigation sont susceptibles de produire des impacts sur les eaux et les écosystèmes aquatiques et les spécimens et habitats d'espèces protégées ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de compléter les dispositions prévues dans le dossier de demande afin d'assurer cette protection et cette préservation ;

CONSIDÉRANT que les prélèvements en cours d'eau peuvent avoir un impact sur le fonctionnement de l'écosystème associé, notamment lorsqu'ils exondent des zones de fraîcheur potentielle ;

CONSIDÉRANT que l'article L.214-18 du Code de l'Environnement permet de fixer un débit minimum à maintenir dans les cours d'eau et qu'en application de la disposition T4 - 01.5 - D1 du SDAGE du district hydrographique du Rhin, « tout prélèvement en eau de surface [...], quel qu'en soit l'usage faisant l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration au titre du Code de l'Environnement, ne peut être accordé que si l'étude d'incidence démontre que le nouveau prélèvement, voire la somme des prélèvements existants sur le cours d'eau en question [...] ne remet pas en cause le maintien au minimum du dixième du module, voire le débit biologique minimum dans le cours d'eau en question » ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003, des prescriptions générales sont fixées aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 visées dans le tableau annexé à l'article R.214-1 ;

CONSIDÉRANT que l'article 8 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 prévoit pour chaque installation de pompage dans un cours d'eau la mise en place d'un compteur volumétrique ;

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 prévoit la

tenue d'un registre ou carnet d'irrigation où le déclarant devra consigner les éléments de suivi de l'exploitation de son installation de prélèvement ;

CONSIDÉRANT qu'en application des articles L.211-1 et suivants du Code de l'Environnement, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau doit être assurée ;

CONSIDÉRANT que les dispositions du présent arrêté relatives aux prélèvements en périmètre de protection de captage d'eau potable permettent de protéger la nappe d'eau souterraine contre un risque éventuel de pollution ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet de l'autorisation

Les adhérents du Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS) et dont les noms figurent dans la demande d'autorisation sont autorisés à prélever temporairement de l'eau dans les cours d'eau des **bassins versants de l'Andlau, Bruche-Mossig, Ehn, Giessen-Liepvrette, Ill, Landgraben, Lauter, Moder, Sarre, Sauer, Scheer, Seltzbach, Souffel, Rohrbach, Zorn et Erlenbach** dans les conditions de débit, de volume et de période figurant dans la demande d'autorisation et dans les conditions définies ci-après.

Sont visés par le présent arrêté, les prélèvements soumis à autorisation au titre de la rubrique 1.2.1.0 du tableau de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, les prélèvements, installations ou ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe d'un débit total supérieur à 5 % du débit ou à défaut du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (rubrique 1.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement).

Dans les périmètres de protection rapprochés de captages d'eau potable délimités par arrêtés préfectoraux, les irrigants concernés devront se conformer aux prescriptions des dits arrêtés.

Article 2 : Conformité de l'exploitation et respect des procédures générales

Les bénéficiaires sont tenus de respecter les engagements et valeurs annoncés dans la demande d'autorisation, notamment en ce qui concerne les lieux de prélèvements, **débits instantanés maximum et volumes annuels maximum prélevés**, dès lors qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute utilisation de l'eau à d'autres fins que l'irrigation agricole ou l'abreuvement du bétail est exclue du champ d'application du présent arrêté.

Ils sont également tenus de respecter les règles de gestion (réduction des débits prélevés et/ou réduction du nombre de pompes autorisées dans un même groupe d'agriculteurs) mises en place pour certains cours d'eau en période normale, en période de vigilance, d'alerte et d'alerte renforcée (cf tableaux demande d'autorisation).

Lors de la réalisation d'un prélèvement, l'exploitant ne doit en aucun cas dépasser les seuils de déclaration ou d'autorisation des autres rubriques de la nomenclature sans en avoir fait au préalable la déclaration ou la demande d'autorisation et avoir obtenu le récépissé de déclaration ou d'autorisation, notamment en ce qui concerne les rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, relatives aux ouvrages en rivière et modifications physiques des cours d'eau.

La création à l'aide d'une pelle ou pioche tenue à la main d'une fosse carrée de dimensions maximales suivantes : 1 mètre de côtés et de 50 cm de profondeur, est acceptée. Cette fosse pourra être régulièrement entretenue à l'aide d'une pioche ou d'une pelle.

En présence de fosses naturelles dans le lit du cours d'eau il est souhaitable de déplacer l'installation de pompage à leur niveau.

Toute modification notable apportée par le(s) bénéficiaire(s) aux ouvrages ou installations de prélèvement, à leur localisation, leur mode d'exploitation, aux caractéristiques principales du prélèvement lui-même (débit, volume, période), tout changement de type de moyen de mesure ou de mode d'évaluation de celui-ci, ainsi que tout autre changement notable des éléments du dossier initial doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet.

Article 3 : Domaine public fluvial

Les pompages effectués dans les eaux superficielles de l'Ill Domaniale, du Canal de la Bruche et du Canal du Rhône au Rhin devront être autorisés par le service gestionnaire correspondant (Région Grand Est, Conseil Départemental du Bas-Rhin et Voies Navigables de France) conformément aux termes d'une convention passée entre les préleveurs et le gestionnaire, et définissant les conditions d'occupation temporaire du domaine public aux fins de prélèvement d'eau.

Article 4 : Durée et validité de l'autorisation

L'autorisation est délivrée à titre personnel, précaire et révocable. Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne, le nouveau bénéficiaire devra en faire la déclaration au préfet.

Le présent arrêté est valable 6 mois à compter de sa notification.

Si, à quelque époque que ce soit, l'administration décidait dans un but d'intérêt général, notamment du point de vue de la lutte contre la pollution des eaux et leur régénération, dans le but de satisfaire ou de concilier les exigences mentionnées à l'article L.211.1 du Code de l'Environnement, de la salubrité publique, de la police et de la répartition des eaux, de modifier de manière temporaire ou définitive l'usage des avantages accordés par le présent arrêté, le permissionnaire ne pourrait prétendre à aucune indemnité.

TITRE II : DISPOSITIONS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES

Article 5 : Conditions d'implantation des ouvrages et installations de prélèvement

5.1 Conditions d'implantation

Les ouvrages et installations de prélèvement, objet de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier d'autorisation sans préjudice des dispositions de la présente autorisation.

Aucun prélèvement autorisé par le présent arrêté ne se fait dans un cours d'eau à préserver prioritairement inscrit dans la SAGE III-Nappe-Rhin.

5.1.1 En périmètre de protection des captages d'eau potable

Plusieurs sites de pompage sont situés soit en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable, soit en périphérie de protection éloignée de captage d'eau potable.

Ces captages d'eau potable bénéficient d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique. Le pompage dans les cours d'eau en vue de l'irrigation n'est pas interdit par ces arrêtés préfectoraux.

Cependant, pendant ces interventions, il conviendra de respecter les précautions suivantes :

- informer l'ensemble des exploitants intervenant sur les sites situés en périphérie de protection de la proximité et de la vulnérabilité des captages ainsi que des dispositions à respecter qui suivent ;
- stocker les citernes ou cuves mobiles de carburant éventuellement utilisées provisoirement durant les périodes de pompages, de carburants en dehors des périmètres de protection rapprochée et en tout état de cause sur des bacs de rétention adaptés ;
- récupérer les éventuels produits usés (vidange...) dans des fûts étanches et évacuer ceux-ci vers un centre spécialisé de traitement.

Toute disposition visant à protéger la nappe d'eaux souterraines contre un risque de pollution non visée dans cette liste doit être prise par les exploitants.

Les exploitants agricoles concernés par cette situation seront tenus de respecter les précautions définies dans l'arrêté préfectoral de protection du captage d'eau potable.

Le propriétaire ou l'exploitant est tenu de signaler sans délai tout fait accidentel, susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux captées au droit des forages d'eau potable, à la collectivité concernée et à l'Agence Régionale de Santé.

5.1.2 En zone potentiellement polluée

Certains sites de pompage sont situés dans une zone potentiellement polluée, relative à l'ancienne exploitation minière d'hydrocarbures et à la décharge souterraine de

Merkwiller-Pechelbronn, faisant l'objet de certaines restrictions d'usage de l'eau destinée à la consommation humaine.

Les exploitants agricoles concernés par cette situation s'engagent au respect des dispositions énoncées par l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2008.

5.1.3 En zone potentiellement contaminée par *Ralstonia solanacearum*

Les irrigants s'engagent au respect des dispositions énoncées par l'arrêté du 11 février 1999 relatif à la lutte contre *Ralstonia solanacearum* (Smith) Yabuuchi et al. et l'arrêté préfectoral du 21 février 2003 déclarant une partie de la Zorn contaminée par *Ralstonia solanacearum* et réglementant les prélèvements d'eau dans la Zorn en vue de l'utilisation sur des parcelles cultivées.

Ainsi, s'il est détecté, afin de prévenir sa propagation et de la combattre en vue de son éradication, les irrigants cesseront tout prélèvement contaminé destiné à l'irrigation des parcelles.

Une vigilance toute particulière sera menée sur le bassin de la Zorn où sa présence a déjà été constatée.

5.2 Poste de pompage

Les postes de prélèvement pourront être fixes ou mobiles et devront respecter les prescriptions suivantes :

- **Poste fixe** : est considérée comme une installation fixe toute installation destinée à demeurer en un point fixe du cours d'eau ; dans ce cas, l'installation doit se situer à l'écart du lit mineur, hors d'atteinte des hautes eaux, de manière à ne pas entraver le passage le long du cours d'eau.
- **Poste mobile** : est considérée comme installation mobile toute installation légère que l'exploitant peut être conduit à déplacer sur un tronçon donné du cours d'eau. Dans ce cas, après déplacement du matériel de prélèvement, il ne doit rien rester dans le lit qui fasse obstacle à l'écoulement des eaux, ni au passage pour l'entretien.

5.3 Dispositif de prélèvement

Le prélèvement s'effectuera par une simple crête de pompe disposée dans le courant vif du cours d'eau. Le dispositif ne doit pas interrompre l'écoulement continu de l'eau, doit pouvoir s'effacer à la première montée des eaux, ne doit pas altérer l'équilibre des berges, du lit et du milieu.

Les prises d'eau ne doivent pas constituer de barrage dans la rivière.

5.4 Interconnexion avec le réseau de distribution d'eau publique

Il ne doit pas y avoir d'interconnexion entre l'installation de prélèvement d'eau et le réseau de distribution d'eau publique.

5.5 Respect du débit minimal

Un débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux doit être laissé en permanence dans le cours d'eau. Ce débit minimal

est au moins égal au dixième du module du cours d'eau ou au débit entrant si celui-ci est inférieur. Ce débit est précisé dans la demande d'autorisation pour chaque point de prélèvement quand il est connu. Pour la rivière la Souffel, ce débit minimal est fixé au QMNA5.

5.6 Prescriptions particulières à la pratique de l'irrigation

La pratique de l'irrigation sera conduite de façon à mobiliser le moins possible la ressource, en favorisant notamment l'irrigation nocturne et en s'appuyant le cas échéant sur la méthode du bilan hydrique pour déterminer les besoins des cultures.

Les irrigants s'engagent à respecter l'interdiction de stockage du matériel d'irrigation sur le domaine public routier ainsi que l'interdiction d'arroser la voirie (réglage adapté de leurs matériels).

Article 6: Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement

6.1 Exploitation

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires, notamment l'installation de bacs de rétention ou d'abris étanches, en vue de prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier les fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu.

Les opérations de prélèvements sont régulièrement surveillées et le matériel est entretenu de manière à garantir la protection de la ressource en eau.

Tout incident ou accident ayant porté ou susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux ou à leur gestion quantitative et les premières mesures prises pour y remédier sont portés à la connaissance du préfet dans les meilleurs délais.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, le bénéficiaire doit prendre ou faire prendre toutes les mesures utiles pour mettre fin à la cause de l'incident ou l'accident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

6.2 Débit et volume maximum prélevés

Les débits instantanés et les volumes annuels maximums prélevés pour chaque cours d'eau du bassin versant ne doivent en aucun cas être supérieurs aux valeurs mentionnées au dossier d'autorisation.

Le débit instantané prélevé doit permettre le respect du débit minimal mentionné à l'article 5.5 ci-dessus.

6.3 Restriction des prélèvements

Lorsque l'incidence des prélèvements sur un segment de cours d'eau est jugée notable, des restrictions sont prévues, même en situation normale, afin de répartir dans le temps les quantités prélevées et de respecter les débits réservés.

Les superficies irriguées, volumes, débits de prélèvement, nombre de tours d'eau et règles de gestion indiqués dans les différents tableaux de la demande tiennent donc bien compte de la sensibilité des cours d'eau dans un objectif de bonne gestion de la ressource.

Les tableaux « règles de gestion en situation normale », « règles de gestion en situation de vigilance », « règles de gestion en situation d'alerte » et « règles de gestion en situation d'alerte renforcée » contenus dans l'annexe complémentaire du 26 avril 2022, indiquent les tours d'eau (restriction du nombre de pompes par groupes d'agriculteurs) et les obligations de réduction des débits qui devront être respectées en régime normal et en cas de situation d'étiage (vigilance, alerte, alerte renforcée).

A noter que les situations de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée et de crise sont fixées en fonction des débits relevés sur des stations hydrométriques de référence, par arrêté du 8 juin 2017 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion dans le bassin Rhin-Meuse en période d'étiage et de sécheresse.

Dans le cas où ces seuils étaient révisés, les seuils de référence seront les nouveaux seuils arrêtés.

Les passages aux seuils de vigilance, d'alerte ou d'alerte renforcée sont indiqués dans les bulletins hebdomadaires de suivi d'étiage publiés par la DREAL Grand Est <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/bulletin-de-suivi-d-etage-grand-est-a16960.html>

L'information du classement des différents bassins hydrographiques sera communiquée par messagerie électronique par les services de l'Etat à la Chambre d'Agriculture, au Syndicat des Irrigants du Ried du Sud et à tous les irrigants.

Les tours d'eau et limitations prévus au tableau concerné devront être appliqués à 16 heures le troisième jour ouvré suivant l'envoi de ce message électronique.

En cas de situation de crise, le préfet peut, sans que le bénéficiaire de l'autorisation puisse s'y opposer ou solliciter une quelconque indemnité, réduire ou suspendre temporairement le prélèvement dans le cadre des mesures prises au titre des articles R.211-66 à R.211-70 du Code de l'Environnement.

6.4 Utilisation de l'eau

Les ouvrages et installation de prélèvement doivent être conçus de façon à éviter le gaspillage d'eau. A ce titre, le bénéficiaire prend des dispositions pour limiter les pertes des ouvrages de dérivation, des réseaux et installations alimentés par le prélèvement dont il a la charge.

Article 7 : Conditions de suivi et surveillance des prélèvements

7.1 Dispositions générales

Le présent arrêté devra pouvoir être présenté sur toute réquisition des agents chargés du contrôle.

7.2 Moyens de mesure ou d'évaluation

Conformément à l'article L.214-8 du Code de l'Environnement, chaque installation de prélèvement doit être équipée d'un **compteur volumétrique étalonné** ; l'objectif étant de connaître les volumes d'eau utilisés sur chaque point de prélèvement, afin de permettre une gestion équilibrée de la ressource en eau ou sa protection dans le cas de prélèvements qui peuvent avoir une influence sur la qualité des eaux.

Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits. Ce compteur sera installé à une distance maximale de 5 mètres de la pompe.

Dans le cas particulier où le prélèvement et l'irrigation se font via une tonne à lisier et où la pose d'un compteur volumétrique apparaît non adaptée, le bénéficiaire est autorisé à recueillir uniquement et enregistrer le volume cumulé de ses prélèvements sur un registre de suivi de prélèvements en cours d'eau(Annexe 1).

7.3 Entretien et contrôle des moyens de mesure

Le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer la pose et le fonctionnement des moyens de mesure et d'évaluation du volume prélevé. Il devra les entretenir régulièrement, les contrôler, et si nécessaire les remplacer, de façon à fournir en permanence une information fiable.

7.4 Recueil et enregistrement des données

L'exploitant consigne sur un **registre ou un cahier** les éléments de suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :

- date et relevé de l'**index du compteur volumétrique** en début de saison
- date et relevé de l'**index du compteur volumétrique** avant et après chaque opération de prélèvement;
- date et relevé de l'**index du compteur volumétrique** à la fin de la campagne de prélèvement ;
- **débit nominal de la pompe** (ou des pompes) ;
- **volume total prélevé** pendant la campagne de prélèvement ;
- **incidents survenus** dans l'exploitation et selon le cas dans la mesure des volumes prélevés ou le suivi des grandeurs caractéristiques ;
- **entretiens, contrôles et remplacements** des moyens de mesure ou d'évaluation.

Le registre utilisé est obligatoirement celui élaboré par la chambre d'agriculture et joint au présent arrêté. Il sera renseigné quotidiennement et lors de chaque prélèvement. Ce cahier est tenu à la disposition des agents du contrôle, les **données** qu'il contient doivent être **conservées 3 ans** par le bénéficiaire. Tout bénéficiaire qui ne pourra présenter aux agents chargés du contrôle les données susvisées pourra faire l'objet d'un retrait de l'autorisation sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales.

7.5 Informations à fournir à la fin de la campagne d'irrigation

Le bénéficiaire de l'autorisation, par l'intermédiaire de son mandataire, communique le registre ou cahier visé à l'article 7.4 au préfet dans les deux mois suivant la fin de la campagne de prélèvement.

Article 8 : Conditions de modification ou d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement

8.1 Modification du prélèvement

Toute modification de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation initiale (volume prélevé notamment) doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet.

8.2 Arrêt temporaire du prélèvement

En dehors des périodes d'exploitation et en cas de délaissement provisoire, les installations et ouvrages de prélèvement sont soigneusement fermés ou mis hors service. Les carburants nécessaires au pompage et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux sont évacués du site ou stockés dans un local étanche.

8.3 Arrêt définitif du prélèvement

En cas de cessation définitive des prélèvements, le bénéficiaire en informe le préfet au plus tard dans le mois suivant la décision définitive des prélèvements.

Dans ce cas, tous les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, les pompes et leurs accessoires sont définitivement évacués du site de prélèvement.

Les travaux prévus pour la remise en état des lieux sont portés à la connaissance du préfet un mois avant leur démarrage. Ces travaux sont réalisés dans le respect des éléments mentionnés à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement.

TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 9 : Accès aux installations

L'exploitant ou le propriétaire de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues aux articles L.171-1 et L172-5 du Code de l'Environnement.

Article 10 : Prescriptions complémentaires

Des prescriptions complémentaires peuvent être imposées, par arrêté préfectoral, pour garantir les principes posés dans l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, notamment lorsque la protection du milieu le requiert.

Article 11 : Responsabilité

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité de l'exploitant sera personnellement engagée.

Article 12 : Réserve du droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 13 : Notification

En cas de changement de domicile et faute pour le bénéficiaire de l'autorisation d'avoir fait connaître son nouveau domicile, toutes les notifications lui seront valablement faites à la mairie de la commune du lieu de prélèvement.

Article 14 : Délais et voies de recours

Conformément aux dispositions des articles R.181-50 et suivants du Code de l'Environnement, la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix 67000 Strasbourg) :

1° par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de 2 mois à compter du jour où elle leur a été notifiée ;

2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

- a) son affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° du R.181-44 ;
- b) sa publication sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du Préfet) ou hiérarchique (auprès du Ministre) dans le délai de 2 mois. Ce recours administratif prolonge de 2 mois les délais mentionnés aux 1° et 2° de l'article R.181-50 du Code de l'Environnement. La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de 2 mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre la présente décision, l'autorité administrative compétente en informe le pétitionnaire pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L.411-6 et L.122-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

A compter de la mise en service du projet autorisé, les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du Code de l'Environnement.

Le préfet dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. A défaut, la réponse est réputée négative. La

décision expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation - peut faire l'objet soit directement d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans les 2 mois qui suivent cette décision, soit, préalablement, peut faire l'objet d'un recours hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de 2 mois. Ce recours administratif proroge de 2 mois le délai de recours contentieux. La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de 2 mois à compter de la réception du recours hiérarchique – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois.

S'il estime la réclamation fondée, le préfet fixe des prescriptions complémentaires dans les formes prévues à l'article R.181-45 du Code de l'Environnement.

Article 16 : Publication et information des tiers

En application de l'article R.181-44 du Code de l'Environnement :

- la présente décision sera mise à la disposition du public pour information sur le site Internet de la préfecture du Bas-Rhin pendant une durée d'au moins un mois ;
- une copie de la présente autorisation est déposée dans toutes les mairies concernées ;
- une copie de la présente autorisation est transmise aux Commissions Locales de l'Eau des SAGE III-Nappe-Rhin et Giessen-Lièpvrette,
- un extrait de la présente autorisation sera affiché en mairie de SCHERWILLER pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage du maire concerné.

Article 17 : Exécution

le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
les Maires des communes concernées,
le Président du Syndicat des Irrigants du Ried du Sud,
le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

STRASBOURG, le 12 JUIN 2023

La Préfète,

[Signature]
Pour la Préfète et par délégation
le Secrétaire Général

Annexe 1 : Registre de suivi de prélèvements en cours d'eau.

Mathieu DUHAMEL

Annexe 1 AP 12 juin 2023 irrigation



Suivi des prélèvements dans les cours d'eau pour l'irrigation Campagne 2023

La Loi sur l'Eau impose de tenir un registre d'irrigation. Ce fichier proposé par la Chambre d'agriculture d'Alsace vous permet par ailleurs d'enregistrer les apports d'eau réalisés et calculer les volumes prélevés hebdomadaire et depuis le début de la campagne.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les conseillers référents en bas de la page.

Exploitation :

NOM :

Prénom :

Débit de la pompe

Relevés de compteurs
unité ($\times 1$ ou $\times 10 m^3$)

Index de compteur n°1

Index de compteur n°2

Début de campagne

1er mai

1er juin

1er juillet

1er août

1er septembre

Fin de l'irrigation

Période

Prélèvements (en m^3)

mensuels

cumulés

Avant Mai

en Mai

en Juin

en Juillet

en Août

en Septembre

Bilan de la Campagne
2023

**Prélèvements cumulés
(en m^3)**

Calcul automatique

		Semaine	Jour du relevé	Index du compteur 1	Index du compteur 2
Avant mai	Semaine 14				
	Semaine 15				
	Semaine 16				
	Semaine 17				
	Semaine 18				
en Mai	Semaine 18				
	Semaine 19				
	Semaine 20				
	Semaine 21				
	Semaine 22				
en Juin	Semaine 23				
	Semaine 24				
	Semaine 25				
	Semaine 26				
	Semaine 27				
en Juillet	Semaine 27				
	Semaine 28				
	Semaine 29				
	Semaine 30				
	Semaine 31				
en Août	Semaine 31				
	Semaine 32				
	Semaine 33				
	Semaine 34				
	Semaine 35				
en Septembre	Semaine 36				
	Semaine 37				
	Semaine 38				
	Semaine 39				
	Semaine 40				

Incidents survenus dans l'exploitation: (Exemple: déversement de carburants ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier les fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu)

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Demande de prélèvement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2023 - Agriculteurs, surfaces, cultures et volumes demandés

Bassin Versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de préalable de prélèvement	Exploitation	Type de culture irriguée		Nom de culture	Surface irriguée	Nombre de terrains d'eau	Nombre de terrains d'eau appariés : départs de l'irrigation	Période de la culture	Volume demandé	Débit de l'exploitation prélevante	Débit cumulé temporaire	Débit cumulé temporaire + antérieur		
				nom groupe	culture irriguée											
Andlau	AN01	978	EARL DORBER			A1 culture hiver	ble tenue	autre	3	40	avril	juin	3600	68	68	
Andlau	AN02	1172	SCFA D'ANDI AU STOTZHEIM			A2 maraîchage	mure	autre	0,1	7	mai	septembre	35	20	20	
Andlau	AN03	1350	MULLER JOSEANE			A3 cultures spéciales printemps	SOJA	autre	2,08	2	mai	septembre	1040	80	80	
Andlau	AN04	1349	MULLER JOSEANE			A4 cultures spéciales printemps	SOJA	autre	2,32	2	juin	septembre	1180	80	210	
Andlau	AN04	1284	MULLER CEDRIC			A4 cultures spéciales printemps	SOJA	autre	2,68	5	avril	septembre	5360	65	210	
Andlau	AN04	1280	MULLER CEDRIC			A4 culture hiver	FILE TENDRE	autre	1,03	3	avril	mars	1286	65	210	
Andlau	AN05	907	ROSFELDER MARIUS			A5 maraîchage	Légumes	sprinklers	0,07	10	15	avril	octobre	105	8	63
Andlau	AN05	1232	ROSFELDER MARIUS			A5 maraîchage	Légumes	sprinklers	0,25	8	15	avril	octobre	300	14	63
Andlau	AN05	1009	ROSFELDER MARIUS			A5 maraîchage	Légumes	sprinklers	0,15	6	15	avril	octobre	135	14	63
Andlau	AN05	1235	ROSFELDER MARIUS			A5 maraîchage	Légumes	sprinklers	0,25	6	8	avril	octobre	120	10	63
Andlau	AN05	1008	ROSFELDER MARIUS			A5 maraîchage	Légumes	sprinklers	0,15	20	8	avril	octobre	240	7	63
Andlau	AN05	1085	ROSFELDER MARIUS			A5 maraîchage	Légumes	sprinklers	0,15	7	7	avril	octobre	157,5	5	63
Andlau	AN05	1081	ROSFELDER MARIUS			A5 maraîchage	Légumes	sprinklers	0,04	12	8	avril	octobre	28,4	5	63
Bruche-Moselle	BM01	1000	DREYER CHRISTIAN			B1 herbiculture	Mirabelles	autres	0,4	3	2	juin	voûte	24	9	45
Bruche-Moselle	BM01	1015	DREYER CHRISTIAN			B1 herbiculture	pâtes fruits rouges	autres	0,2	2	2	mai	juillet	8	9	45
Bruche-Moselle	BM01	999	DREYER CHRISTIAN			B1 herbiculture	cerises	autres	0,2	2	2	mai	juillet	8	9	45
Bruche-Moselle	BM01	995	DREYER CHRISTIAN			B1 herbiculture	truites	autres	0,3	2	2	mai	juillet	12	9	45
Bruche-Moselle	BM01	1001	DREYER CHRISTIAN			B1 herbiculture	Pruniers	autres	1	4	2	juin	septembre	80	9	45
Bruche-Moselle	BM02	1318	DREYER CHRISTIAN			B2 herbiculture	Mirabelles	autres	0,6	3	2	juin	août	36	9	18
Bruche-Moselle	BM02	1319	DREYER CHRISTIAN			B2 herbiculture	Prunes	autres	1,2	7	2	juin	septembre	168	9	18
Bruche-Moselle	BM03	1153	DREYER CHRISTIAN			B2 herbiculture	quenches	autres	0,6	6	2	juin	septembre	72	9	18

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de l'hydrographe	Numéro de polis de pontage	Exploitation	Tronçons hydrographiques		Nom du groupe	Culture irriguée	Nom de culture	Nombre de ha irrigués	Nombre de tours de roue	Nombre de tours de roue	Débit de la partie de distribution	Débit cumulé trompe + émissaire	
				Tronçon hydrographique	Tronçon hydrographique									
Bruche- Moselle	BMO3	1143	DREYER CHRISTIAN	la Moselle à l'aval du confluent du Sonthbach		B2	arboriculture	cerisiers	tonne à lisier	0,5	3	2	mai	juillet
Bruche- Moselle	BMO4	1178	SOHN CHRISTIAN	la Moselle à l'aval du confluent du Heiligenbach		B3	arboriculture	cerisier ambrébelé	tonne à lisier	0,4	5	2	mai	juillet
Bruche- Moselle	BMO5	1215	EARL DE LA FONTAINE	la Moselle à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)		B4	arboriculture	pommiers	tonne à lisier	1	10	2	mai	septembre
Bruche- Moselle	BMO6	1325	EARL DE LA FONTAINE	la Moselle à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)		B4	arboriculture	pommiers	tonne à lisier	1	10	1	avril	septembre
Bruche- Moselle	BMO7	1027	CLIMA DE KIRCHEIM ET ENVIRONS	la Moselle à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)		B4	culture hiver	ble tendre	entraîneur	5	2	20	avril	juin
Bruche- Moselle	BMO8	966	CLIMA DE KIRCHEIM ET ENVIRONS	la Moselle à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)		B4	céréales de printemps	mérillons	tonne à lisier	43	4	30	juin	août
Bruche- Moselle	BMO9	1237	EARL DE LA FONTAINE	le Kobach à Westhoffen		B5	arboriculture	mérillons pommeurs cerisiers jeunes vergers	tonne à lisier	1	30	2	avril	septembre
Bruche- Moselle	BMO7	1339	ANSEN DANIEL	le Kobach à Westhoffen		B5	arboriculture	mérillons	tonne à lisier	0,7	3	2	juillet	août
Bruche- Moselle	BMO7	1312	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHER BER	le Kobach à Westhoffen		B5	arboriculture	pommiers	tonne à lisier	1,75	10	10	juin	septembre
Bruche- Moselle	BMO7	1313	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHER BER	le Kobach à Westhoffen		B5	arboriculture	pommiers	tonne à lisier	1,75	10	10	juin	septembre
Bruche- Moselle	BMO7	944	EARL LES VERGERS HUFSCHEIDT	Le Kobach à Westhoffen		B5*	arboriculture	pommes et poires	tonne à cource	3	1	12000	juin	septembre
Bruche- Moselle	BMO7	1206	MUTZIG JEAN LUC	le Kobach à Westhoffen		B5*	maraîchage	légumes	tonne à lisier	1,5	20	5	mars	octobre
Bruche- Moselle	BMO7	1236	EARL DE LA FONTAINE	le Kobach à Westhoffen		B5*	arboriculture	Quetsches	goutte à goutte	2	5	10	avril	septembre
Bruche- Moselle	BMO7	897	SOHN CHRISTIAN	le Kobach à Westhoffen		B5*	arboriculture	Minabelles, quetsches	tonne à lisier	0,2	5	2	juillet	septembre
Bruche- Moselle	BMO7	1315	EARL REYSS ROLAND	le Kobach à Westhoffen		B5*	arboriculture		tonne à lisier	1,5	10	2	juin	septembre
Bruche- Moselle	BMO8	1310	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHER BER	le Kehlbach en amont de la confluence du frankenbach		B6	arboriculture	pommiers	tonne à lisier	0,5	10	3	juin	septembre
Bruche- Moselle	BMO9	1173	EARL GAIA	Le Frankenthal		B7	maraîchage	légumes divers	tonne à lisier	0,2	1	50	avril	septembre
Bruche- Moselle	BMO9	1171	EARL GAIA	Le Frankenthal		B7	maraîchage	légumes divers	route à cotte	0,5	70	8	avril	novembre
Bruche- Moselle	BMO9	1159	FIENG HERVE	Le Frankenthal		B7	maraîchage	légumes	sprinklers	0,2	1	50	avril	octobre
Bruche- Moselle	BMO11	1058	EARL HAAS DE LA BLECHE	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muhlbach		B8	silos	pour des chevaux	tonne à lisier	0,4	70	20	mai	octobre
Bruche- Moselle	BMO11	1104	WALTER MICHEL	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muhlbach		B8	maraîchage	déterre choux/cabri	tonne à lisier	0,7	8	20	mai	septembre
Bruche- Moselle	BMO2	1301	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach		B9	maraîchage	courges	route à goutte	0,2	50	4	avril	octobre

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Basin versant	Code de tracé hydrographique	Numéro de l'ordre de préemptation	Exploitante	Temps hydrographique		Nom du creux	Extrême irriguée	Surface irriguée	Nombre de jours d'eau	Nombre de jours importants	Durée de la saison d'irrigation	Fréq de la période	Volume déversé	Débit des jaugeages	Débit climatique moyen	Délai climatique moyen + amén.		
				new	propre													
Buchen-Mosig	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach		B9	maréchage	poteaux	0,4	50	3	mars	octobre	600	13	28	424	
Buchen-Mosig	BA013	1102	EARL MAURER	Le Dachsteinbach		B10	cultures spéciales printemps	aphiles	19	10	7	avril	septembre	13300	35	110	121	
Buchen-Mosig	BM13	1313	GAEC WILIT	Le Dachsteinbach		B10	céréales de printemps MAIS	anobleur	4,5	5	30	Mai	sept	6750	70	110	121	
Buchen-Mosig	BM13	899	EARL FERME NONNEMACHER	Le Dachsteinbach		B10	maréchage	asperges	1,69	5	20	juillet	sept	1890	5	110	121	
Buchen-Mosig	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Sullbach à l'aval de la confluence du Bitzenbach		B12	maréchage	Légumes tomates choux	autre	0,4	60	4	mars	octobre	960	6	8	8
Buchen-Mosig	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	La Bruche à Dachstein-sous-Bruche		B13	maréchage	Légumes tomates	anobleur	0,2	20	1	mars	octobre	40	3	3	3
Buchen-Mosig	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent bras d'Altorf		B13	maréchage	Légumes divers	anobleur	0,3	50	5	mars	octobre	750	3	3	11
Buchen-Mosig	BM20	1167	EARL MAURER	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molshheim		B14	autre	pomme de terre	anobleur	3	10	15	Mai	juin	4500	40	136	147
Buchen-Mosig	BM20	1158	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molshheim		B14	maréchage	Pommes de terre	anobleur	1,2	6	30	mars	sept	2160	48	136	147
Buchen-Mosig	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molshheim		B14	maréchage	Oignons	anobleur	2,5	6	30	mars	sept	4500	48	136	147
Buchen-Mosig	BM22	1116	EARL SCHOTTEL	La Bruche à l'aval du confluent (retour) du Bras d'Altorf		B15	maréchage	pissenlit	anobleur	1	6	35	Mai	septembre	2810	60	120	816
Buchen-Mosig	BM22	906	EARL SCHOTTEL	La Bruche à l'aval du confluent (retour) du Bras d'Altorf		B15	maréchage	pissenlit	anobleur	1	7	35	Mai	septembre	2450	60	120	815
Ehn	EH01	1075	EARL ENTHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach		E1	culture hiver	ble tendre d'hiver	anobleur	4	2	30	Mai	juin	2400	60	120	120
Ehn	EH01	877	EARL ENTHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach		E1	culture hiver	ble tendre d'hiver	anobleur	4	2	30	Mai	juin	2400	60	120	120
Ehn	EH02	874	EARL ENTHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach		E2	maréchage	carotte Nanaisie	anobleur	6	8	25	juin	septembre	12000	60	60	180
Ehn	EH03	1352	MAURER JOSIANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach		E3	céréales de printemps MAIS	anobleur	1,53	3	30	juin	septembre	1377	80	160	340	
Ehn	EH03	1351	MAULIER ISOLINE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach		E3	céréales de printemps MAIS	cultures spéciales printemps	anobleur	1,88	3	30	juin	septembre	1672	80	160	340
Ehn	EH03	912	EARL SUPPER HISS	Le Rosemeyer à Rosheim		E4	cultures spéciales printemps	choucroute et maïs	anobleur	7	5	30	avril	sept	10500	49	49	49
Ehn	EH03	1314	EARL SUPPER HISS	Le Rosemeyer à Gréchheim-près-Molshheim		E5	cultures spéciales printemps	pomme de terre	anobleur	3,88	4	30	Mai	sept	4656	50	100	149
Ehn	EH05	1021	EARL SUPPER HISS	Le Rosemeyer à Gréchheim-près-Molshheim		E5	cultures spéciales printemps	choux à choucroute	anobleur	5	2	40	Mai	sept	4000	50	100	149
Gieseler-Lippefrite	GL02	1046	EARL GASPERMENT	La Lippefrite à l'amont de la piste de Multbach de Châtenois		GL	autre	maïs	anobleur	3	5	30	avril	septembre	4500	100	200	200
Gieseler-Lippefrite	GL02	1241	EARL GASPERMENT	La Lippefrite à l'amont de la piste de Multbach de Châtenois		GL	autre	maïs	anobleur	1	4	30	avril	septembre	12000	100	200	200
Gieseler-Lippefrite	GL03	1223	EARL GASPERMENT	La Lippefrite à l'amont de la piste du Muehlbach de Châtenois		GL	autre	maïs	anobleur	3,37	4	30	avril	septembre	40642	100	480	580

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçons hydronographiques		Nom groupe	culture irriguée	Nom des eaux	Nombre de l'aval	Nombre de l'amont	Débit de la partie d'irrigation	Prix de l'eau par m³	Volume déversé	Prix de l'eau par m³	Débit cumulé + teneur + amont			
				émissaire extérieur	émissaire intérieur													
Glessen- Liepvrette	GL03	1211	EARL GASPERNENT	La Reprette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois		G1	culture hiver	blé	émissaire	3,5	5	30	mars	juillet	5250	100	480	650
Glessen- Liepvrette	GL09	1214	EARL GASPERNENT	La Reprette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois		G1	culture hiver	blé	émissaire	3,9	4	30	mars	juillet	4650	100	480	680
Glessen- Liepvrette	GL03	1326	EARL GASPERNENT	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois		G1	nature	Maïs	rampé	20	4	28	avril	septembre	22400	80	480	680
Glessen- Liepvrette	GL03	1213	EARL GASPERNENT	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois		G1	autre	maïs	émissaire	7,53	6	30	avril	septembre	13554	100	480	680
Glessen- Liepvrette	GL04	1239	EARL GASPERNENT	'Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois		G2	culture hiver	blé	émissaire	5	4	30	mars	juillet	5000	100	180	380
Glessen- Liepvrette	GL04	1212	EARL GASPERNENT	'Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois		G2	autre	maïs	émissaire	20	6	28	avril	septembre	33600	80	180	380
Glessen- Liepvrette	GL06	1249	EARL LORBER	[Aubach à l'amont de Scherwiller		G3	horticulture	carottes	sprintiers	3,2	7	30	mai	septembre	6720	22	92	92
Glessen- Liepvrette	GL06	1012	EARL LORBER	[Aubach à l'amont de Scherwiller		G4	culture hiver	blé	émissaire	4	4	35	avril	juin	5600	70	92	92
III	GL08	1185	FREY JEAN-LUC	La Holzgesssen à Eberheim		G4	céréales de printemps/Maïs grain		émissaire	3	3	30	juin	septembre	2700	75	75	1125
III	1001	1287	MULLER CEDRIC	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben		11	céréales de printemps/Maïs grain		émissaire	2,98	3	40	avril	septembre	3576	65	180	1407
III	1001	1308	SCÉA STOCKMATT	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben		11	céréales de printemps/Maïs grain		émissaire	1,5	5	25	juin	septembre	2000	50	180	1407
III	1001	1332	SCÉA KREITZ ET FILS	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben		12	céréales de printemps/Maïs grain		sprintiers	1,2	4	40	juillet	septembre	1920	45	180	1407
III	1002	1124	EARL ARDOST OLIVIER	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill		12	céréales de printemps/Maïs grain		émissaire	2	4	30	juin	septembre	2400	60	195	1602
III	1002	1333	SCÉA KREITZ ET FILS	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill		12	cultures spéciales printemps		sprintiers	2,5	3	35	mai	septembre	2625	75	195	1602
III	1002	902	EARL ARDOST OLIVIER	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill		12	céréales de printemps/Maïs grain		émissaire	4,58	6	30	juin	septembre	8244	60	195	1602
III	1003	1099	EARL RIEBEL	L'Ill à l'aval du canal de décharge de l'Ill		13	céréales de printemps/BLE		émissaire	1,03	3	30	juillet	septembre	917	80	240	1842
III	1003	1098	EARL RIEBEL	L'Ill à l'aval du canal de décharge de l'Ill		13	céréales de printemps/Maïs		émissaire	2,36	3	30	juillet	septembre	2124	80	240	1842
III	1003	1291	EARL RIEBEL	L'Ill à l'aval du canal de décharge de l'Ill		13	céréales de printemps/Maïs		émissaire	1,94	3	30	juillet	septembre	1746	80	240	1842
II	1004	928	SCÉA FERME FISCHER	L'Ill à la station hydrométrique d'Offenheim		14	céréales de printemps/Maïs		émissaire	2	4	30	juin	septembre	2400	40	40	1842
II	1005	933	OBERT JEREMIE	Canal du Rhin à au Rhin (entre canal du Rhin et canal d'alimentation de l'Ill)		15	autre	Maïs grain	sprintiers	0,79	6	28	juin	septembre	1327,2	30	30	30
Modér	MC01	1051	EARL DU COMTE DE MANAU	Ruisseau du Meienbach (Mittelbach)		M1	céréales de printemps/Maïs		émissaire	1,7	5	25	mai	octobre	11250	50	50	50
Modér	MC02	992	EARL FERME WAECHTER	La Modér à l'amont du confluent du Soultzbach		M2	céréales de printemps/Maïs		sprintiers	2	30	30	avril	octobre	18000	100	275	325
Modér	MC02	948	EARL FERME WAECHTER	La Modér à l'amont du confluent du Soultzbach		M2	maraîche	légumes	sprintiers	1,5	60	20	avril	octobre	14000	100	275	325

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin	Code de bassin hydrographiq ue	Nombre de points de principale	Exploitation	Tempo hydrographique		Nom du groupe	Culture irriguée	Nom de culture	Méthode d'utilisation	Surface irriguée	Nombre de zones d'eau	Durée de la période	Flux de la rivière	Volume déversé	Durée cumulée trouées	Durée cumulée inondations*	Débit cumulé émissaire + émissaire	
				à l'aval	à l'aval													
Moder	M002	917	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Sonthbach	M2	marachage	fruits et légumes		outre à outre	1	60	15	avril	octobre	9000	75	275	323
Moder	M004	1165	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures pérennes : asperges			entrouleur	0,7	10	30	avril	octobre	2100	75	735	1060
Moder	M004	929	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M4	cultures pérennes : asperges			entrouleur	1,2	10	30	avril	octobre	3600	75	735	1060
Moder	M004	1002	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M5	céréales de printemps-tournesol			entrouleur	1,5	10	30	avril	octobre	4500	75	735	1060
Moder	M004	997	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M6	céréales de printemps-mai :			entrouleur	1,2	10	30	avril	octobre	3600	75	735	1060
Moder	M004	916	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M7	cultures pérennes : asperges			entrouleur	1,8	10	30	avril	octobre	5400	75	733	1060
Moder	M004	963	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M8	cultures pérennes : asperges			sprinklers	0,3	10	15	avril	octobre	430	75	735	1060
Moder	M004	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M9	cultures spéciales : printemps	pomme de terre, carotte, courge		entrouleur	4,5	25	12	mars	octobre	13800	75	735	1060
Moder	M004	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M10	cultures de printemps-juillet			entrouleur	7,5	3	20	avril	septembre	6750	75	735	1060
Moder	M004	1077	EARL BEAUVIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M11	culture hiver	autre		autre	1,2	2	30	mai	juillet	720	50	735	1060
Moder	M004	1180	EARL BEAUVIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M12	culture hiver	autre		autre	1,4	2	30	mai	juillet	840	50	735	1060
Moder	M004	930	EARL BEAUVIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M13	culture hiver	autre		autre	5	2	30	mai	juillet	3000	30	735	1060
Moder	M004	676	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M14	marachage	pommes de terre		ponces hiver	0,4	1	8	mai	juillet	32	5	735	1060
Moder	M005	903	EARL CARBIENER	La Wappachgraben au confluent de la Moder	M15	céréales de printemps TOURNESOL			entrouleur	6	5	30	mai	scut	9000	50	90	90
Moder	M006	1236	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M16	céréales de printemps-mai			spinklers	19,06	6	35	juin	septembre	40026	45	765	1915
Moder	M006	1045	EARL DU JARDIN TROG	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M17	marachage	autre		spinklers	5,09	6	30	juin	septembre	9162	60	765	1915
Moder	M006	908	EARL DU JARDIN TROG	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M18	cultures spéciales printemps	Wals		spinklers	9,03	6	30	juin	septembre	16254	60	765	1915
Moder	M006	938	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M19	cultures de printemps-juillet			entrouleur	10,62	3	35	avril	juin	11151	45	765	1915
Moder	M006	1335	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M20	cultures de printemps-mai			entrouleur	13,76	3	35	avril	juin	14443	60	765	1915
Moder	M006	999	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M21	cultures de printemps-juillet			entrouleur	8,5	6	35	juin	septembre	17850	80	765	1915
Moder	M006	1083	GÄC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M22	culture hiver	onge d'hiver		entrouleur	8,83	1	30	avril	juin	2649	80	765	1915
Moder	M006	1223	GÄC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M23	culture hiver	Seigle hiver		entrouleur	14,05	2	30	mars	avril	8430	80	765	1915
Moder	M006	1222	GÄC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M24	autre	Ray-Gras en dôches		entrouleur	11,76	2	30	mars	avril	7056	80	765	1915

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin de Vaucluse	Code de l'hydrographie	Numéro de paysage	Déposition	Type d'hydrographie		Nom de culture	Nombre de tours d'eau	Nombre de moultures	Débit de la partie d'émissaire	Volume demandé	Débit climatique émissaire	Débit autorisé émissaire					
				Nom groupe	Culture irriguée												
Moder	M011	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais ensoleillé	1,2	5	25	juin	aout	1500	30	1528	4079		
Moder	M011	1191	EARL KRAEINER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais grain	ensoleillé	2	.7	30	mai	aout	4200	75	1528	4079	
Moder	M011	1192	EARL KRAEINER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	ensoleillé	1	3	30	mai	aout	900	75	1528	4079	
Moder	M011	914	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	ble et maïs	ensoleillé	6,2	4	25	juin	aout	6200	70	1528	4079
Moder	M011	920	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	cultures spéciales printemps	maïs	ensoleillé	1,15	4	25	juin	aout	1150	70	1528	4079
Moder	M011	1090	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	ble	ensoleillé	3,4	2	25	juin	juillet	1700	70	1528	4079
Moder	M011	1088	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	cultures spéciales printemps	Maïs	ensoleillé	3	4	25	juin	aout	3000	70	1528	4079
Moder	M011	1194	EARL KRAEINER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais grain	ensoleillé	8,21	7	30	mai	aout	17241	75	1528	4079	
Moder	M011	1345	SCEA HARTMANN FRUITS ET Légumes	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/Orge	épinettes	3	5	9	avril	juin	1350	80	1528	4079	
Moder	M011	1049	GAETZ TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10	cultures spéciales printemps	tournesol	ensoleillé	3,5	3	30	mai	juin	3240	70	1528	4079
Moder	M011	972	GAETZ TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10	céréales de printemps/mais	ensoleillé	2	5	30	juin	août	3000	70	1528	4079	
Moder	M012	1122	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	autre	prairie	ensoleillé	2,5	3	30	juin	août	2250	60	600	600
Moder	M012	1031	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	autre	prairie	ensoleillé	2,5	3	30	juin	août	2250	60	600	600
Moder	M012	1010	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	autre	prairie	ensoleillé	6	3	30	juin	août	5400	60	600	600
Moder	M012	1013	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	autre	prairie	ensoleillé	4	3	30	juin	août	3600	60	600	600
Moder	M012	1007	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	autre	prairie	ensoleillé	4,5	9	30	juin	août	4050	60	600	600
Moder	M012	1230	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	culture hiver	ble	ensoleillé	7,11	2	30	avril	juin	4266	60	600	600
Moder	M012	1229	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	culture hiver	Orga River	ensoleillé	7,03	2	30	avril	juin	4218	60	600	600
Moder	M012	1226	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	autre	Ray-Grass en décole	ensoleillé	18,44	2	30	mars	mai	11054	60	600	600
Moder	M012	1328	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falcksteinbach	M11	céréales de printemps/Solja	ensoleillé	18,44	5	30	mai	septembre	27600	60	600	600	
Moder	M012	1219	GAEC BELLE VUE	La Zinsel du nord à l'aval du confluent du Falcksteinbach	M12	culture hiver	ble	ensoleillé	10	2	40	avril	juin	8000	60	600	600
Moder	M014	1014	EARL FERME MURBRUCH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falcksteinbach	M12	autre	prairies permanentes	ensoleillé	35	10	30	mai	septembre	10500	75	465	1065
Moder	M014	1048	GAETZ TRAUTTMANN JOSEPH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falcksteinbach	M12	céréales de printemps/mais	ensoleillé	1	5	30	juin	aout	1500	70	465	1065	

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Code de référence de l'irrigation	Numéro de point de pompage	Exploitant	Tronçon hydrographique	Nom groupe	culture irriguée	Nom des cultures	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tours d'eau	Nombre de tours d'eau	Durée de la période d'irrigation	Fai de la parcours	Véhicule utilisé	Durée cumulée traversé	Durée cumulée traversé + retour		
Moder	M014	945	GAEC HÖHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps-MAIS GRAIN	remorqueur	3,19	4	30	juin	juillet	3756	80	465	-1065	
Moder	M014	1338	GAEC HÖHRAIN	Le Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps-mais grain	remorqueur	1,8	4	30	juin	septembre	2160	80	465	1065	
Moder	M014	1250	GAEC HÖHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps-MAIS GRAIN	remorqueur	7,94	4	30	juin	juillet	8808	80	465	1065	
Moder	M014	1251	GAEC HÖHRAIN	Le Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps MAIS GRAIN	remorqueur	3,68	4	30	juin	septembre	4656	80	465	1065	
Moder	M015	1247	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	Le Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M13	céréales de printemps maïs	remorqueur	1,5	5	30	juin	aout	2250	70	209	5333	
Moder	M015	971	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	Le Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M13	culture hiver	remorqueur	5	5	30	avril	juillet	7500	70	209	5333	
Moder	M015	975	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	Le Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M13	céréales de printemps maïs	remorqueur	1,7	5	30	juin	aout	2350	69	209	5333	
Moder	M016	1297	SANDER SCEA	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps MAIS	piquet	19,5	8	25	mars	octobre	27000	50	459	459	
Moder	M016	1278	KRAUTH FRANCIS	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps l'orge de bressane, culture spéciales	spreader	2	5	20	juin	septembre	2000	50	459	459	
Moder	M016	1277	KRAUTH FRANCIS	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps Côte, pomme de terre, Soja	spreader	7,1	5	20	mai	aout	7100	50	459	459	
Moder	M016	925	EARL OHLMANN	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps blé	remorqueur	5,4	2	20	mai	juin	2160	40	459	459	
Moder	M016	1084	EARL CARBIENER	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	mureillage	rouge	remorqueur	5	5	30	mai	aout	7500	50	459	459
Moder	M016	960	EARL FUCHS	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps maïs	remorqueur	10	4	25	mai	aout	10000	49	459	459	
Moder	M016	1345	EARL FUCHS	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps maïs	remorqueur	5	4	25	mai	aout	5000	50	459	459	
Moder	M016	1082	EARL OHLMANN	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	cultures perennas	chabotte	remorqueurs	0,4	4	25	mai	aout	400	40	459	459
Moder	M016	973	EARL OHLMANN	Le Lomigraaben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	cultures spéciales printemps	chabotte	remorqueur	9	4	20	mai	septembre	7207	40	459	459
Moder	M017	1040	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Le Moder à l'aval de la confluence avec le Lomigraaben	M15	cultures perennas espèces	remorqueur	7	5	30	juin	aout	10500	70	279	6091	
Moder	M017	1322	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Le Moder à l'aval de la confluence avec le Lomigraaben	M15	céréales de printemps printemps	remorqueur	15	6	20	juin	juillet	18000	70	279	6091	
Moder	M017	1321	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Le Moder à l'aval de la confluence avec le Lomigraaben	M15	marcheage	legumes	remorqueurs	3	25	15	avril	septembre	13250	69	279	6091
Sarre	S001	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Ich	S41	autre	Pratice temporaire	remorqueur	6,5	3	30	juin	septembre	3150	60	240	240
Sarre	S001	1079	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Ich	S41	culture hiver	orge	remorqueur	2,5	2	30	juin	septembre	1500	60	240	240
Sarre	S001	1182	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Ich	S41	cultures perennas	prairie naturelle	remorqueur	3	3	30	juin	septembre	2700	60	240	240

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Venant	Code de tracé et Numéro de point de permanganate	Bassin de	Tronçon hydrographique		Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Méthode utilisée	Nombre de tours d'eau	Nombre de min expertisé	Durée de la période d'irrigation	Site de la paroi/but	Volume d'émissaire	Date normale de tronçage	Date connue trouge + avant	
			nom	nom												
Serre	SA01	1181	GAEC DU LANGFELD	La Serre à l'aval du confluent de l'ach	SA1	cultures perennas	Prairie naturelle	enrouleur	3	30	juin	septembre	2700	60	240	240
Serre	SA02	1135	GAEC DE LA SARRE	La Serre à l'aval du confluent des Metzelschämen	SA2	céréales de printemps/prairie		enrouleur	10	5	avril	octobre	20000	85	85	325
Serre	SA03	1080	GAEC DE LA SARRE	La Serre à l'aval du confluent du Naubach [limite des zones A 1907, A918 et A919]	SA2	céréales de printemps/prairie		enrouleur	63	5	avril	octobre	126000	85	85	410
Serre	SA04	1161	SCFA DU STROHOF	[LECHETZ à Germingen]	SA3	céréales de printemps/MAS		enrouleur	40	6	juin	septembre	72000	90	90	90
Seitzbach	SL01	1108	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach	SL1	céréales de printemps/mais		enrouleur	4,5	3	juin	septembre	3375	75	225	225
Seitzbach	SL02	1105	[EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach	SL1	céréales de printemps/mais		enrouleur	1,2	3	juin	septembre	900	75	225	225
Seitzbach	SL01	1186	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach	SL1	céréales de printemps/mais		enrouleur	0,7	3	juin	septembre	525	75	225	225
Seitzbach	SL02	994	EARL HAETTEL ETIENNE	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Körzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	autre	mûre, pomme de terre	enrouleur	28	4	avril	novembre	35200	70	468	693
Seitzbach	SL02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Wärzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps/mais		enrouleur	18,3	4	juin	septembre	21960	65	468	693
Seitzbach	SL02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Wärzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	autre	betteraves	enrouleur	6,4	4	juin	septembre	7680	65	468	693
Seitzbach	SL02	1158	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Wärzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps/mais		enrouleur	2	4	juin	septembre	2400	65	468	693
Seitzbach	SL02	1135	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Wärzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	autre	betteraves	enrouleur	2,4	4	juin	septembre	2880	65	468	693
Seitzbach	SL02	956	[EARL MOLUIN GERTT]	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Wärzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps/MAS		enrouleur	25	3	avril	septembre	18750	60	468	693
Seitzbach	SL02	949	GALLMANN ERIC	Le Seitzbach à l'aval du confluent du Wärzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	culture hiver	ble d'hiver	enrouleur	3,8	2	avril	mai	2280	78	468	693
Souffel	SO01	1020	WEWAUPT FRANCIS	Le Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	mirabellier	pêches	enrouleur	12,5	7	avril	octobre	26250	45	180	180
Souffel	SO01	1017	WEWAUPT FRANCIS	Le Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	marécage	pêches	enrouleur	2,5	5	avril	septembre	1875	45	180	180
Souffel	SO01	1004	WEWAUPT FRANCIS	Le Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	marécage	rhubarbe	enrouleur	2	4	avril	aout	18000	45	180	180
Souffel	SO02	8711	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenthalerbach en amont avec le Souffel	SO2	marécage	légumes plein champ	spitiers	4	10	25	mars	10000	19	19	19
Souffel	SO03	1093	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Souffel à l'aval du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO2	marécage	légumes plein champ diversité	rotule à cotyle	1,4	10	25	mars	3500	8	8	207
Souffel	SO04	1904	CEA HECKMANN VAD	Le Pfeiterbach au confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO3	cultures spéciales printemps	légumes et tabac	rotule à cotyle	19	10	15	septembre	28500	13	13	13
Souffel	SO05	972	EARL FERME LIUX	La Souffel à l'aval du confluent du Pfeiterbach [avant rejet de la STEP de Struthheim-Offenheim]	SO4	cultures perennas	asperge, houblon	rotule à cotyle	12	3	20	mars	7200	25	99	319
Souffel	SO05	1024	SCFA DEVNIER	La Souffel à l'aval du confluent du Pfeiterbach [avant rejet de la STEP de Struthheim-Offenheim]	SO4	marécage	marécage	spitiers	4	15	20	février	12000	37	99	319

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de temps hydrographique	Numéro de pompage	Épiphénomènes	Transfert hydrologique		Nom groupe culture irrigée	Nom des cultures	Nombre de zones d'eau mm superficie irriguée	Débit de la pompage et/ou débit de l'irrigation	Poids de la pompe et/ou volume déversé	Date constatée + fréquence	Date constatée + fréquence
				Transfert hydrologique	Transfert hydrologique							
Souffel	S005	968	SCHOTTER FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Plaezerbach (avant rejet de la STEP du Stutzheim-Offenheim)	La Souffel à l'aval du confluent du Plaezerbach (après rejet de la STEP du Stutzheim-Offenheim)	504 cultures spéciales printemps	tabac	6 6 25 avril	octobre 9000	37 93	31/9	
Souffel	S006	937	SCHOTTER FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Plaezerbach (avant rejet de la STEP du Stutzheim-Offenheim)	La Souffel à l'aval du confluent du Plaezerbach (après rejet de la STEP du Stutzheim-Offenheim)	505 cultures spéciales printemps	tabac	9 6 25 avril	octobre 13500	37 67	38/6	
Souffel	S006	1949	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Gießheim)	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Gießheim)	505 maraîchage	pommeaux	1 3 20 avril	aout 600	30 67	38/6	
Souffel	S007	1342	EARL LA SOUFFEL	Le Leibbach au point de la RD31 à Philgriesheim (après rejet de la STEP de Gießheim)	Le Leibbach au point de la RD31 à Philgriesheim (après rejet de la STEP de Gießheim)	505 maraîchage	pommeaux/ patate douce /courge et échalote	1,5 4 20 avril	septembre 1200	29 59	44/5	
Souffel	S007	1341	EARL LA SOUFFEL	La Sauer à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Gießheim)	La Sauer à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Gießheim)	505 maraîchage	pommeaux/ patate douce /courge et échalote	10 4 15 avril	septembre 6000	30 59	44/5	
Souffel	S008	1338	EARL LOTZ	Le Leibbach à l'aval de la RD31 à Philgriesheim (après rejet de la STEP de Gießheim)	Le Leibbach à l'aval de la RD31 à Philgriesheim (après rejet de la STEP de Gießheim)	507 laurier	tabac	1 4 25 juin	aout 1000	30 60	60	
Souffel	S008	1337	EARL LOTZ	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	507 sautre	tabac	5 4 25 juin	aout 5000	30 60	60	
Sauer	SU03	1142	EARLUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps MAIS	céréales de printemps MAIS	—	—	—	—	
Sauer	SU03	1184	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps TOURNESOL	céréales de printemps MAIS	7,82 2 30 juin	juin aout 17/2	50 750	750	
Sauer	SU03	879	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps MAIS	céréales de printemps MAIS	13,62 2 30 juin	juin aout 17/2	50 750	750	
Sauer	SU03	1062	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps MAIS	céréales de printemps MAIS	14,86 2 30 juin	juin aout 4/2	90 750	750	
Sauer	SU03	1168	EARLUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps MAIS	céréales de printemps MAIS	12,8 1 30 juin	juin aout 17/2	90 750	750	
Sauer	SU03	1141	EARLUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps MAIS	céréales de printemps MAIS	19,65 2 30 juin	juin aout 17/2	90 750	750	
Sauer	SU03	1140	EARLUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps MAIS	céréales de printemps MAIS	3,3 1 30 mai	mai juin aout 17/2	90 750	750	
Sauer	SU03	2138	EARLUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps MAIS	céréales de printemps MAIS	1,6 1 30 mai	mai juin aout 17/2	90 750	750	
Sauer	SU03	1133	EARLUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps TOURNESOL	céréales de printemps TOURNESOL	8,59 1 30 juin	juin aout 25/7	50 750	750	
Sauer	SU03	1123	EARLUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1 céréales de printemps TOURNESOL	céréales de printemps TOURNESOL	3 1 30 juin	juin aout 25/7	50 750	750	
Sauer	SU04	1036	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2 cultures spéciales printemps	cultures spéciales MAIS	1,8 3 40 mai	septembre 21/50	153 902	16/2	
Sauer	SU04	1037	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2 cultures spéciales printemps	cultures spéciales MAIS	5,6 3 40 mai	septembre 67/20	153 902	16/2	
Sauer	SU04	890	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2 cultures spéciales printemps	cultures spéciales MAIS	20 3 40 mai	septembre 24/00	153 902	16/2	
Sauer	SU04	901	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2 cultures spéciales printemps	cultures spéciales TOURNESOL	8,5 3 40 mai	septembre 102/20	150 902	16/2	
Sauer	SU04	1168	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2 cultures spéciales printemps	cultures spéciales TOURNESOL	2,8 3 40 mai	septembre 33/50	153 902	16/2	
Sauer	SU04	1167	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2 culture hiver	culture hiver CHIZA	—	—	—	—	

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de trempoir hydraulique	Numéro de bâche de pompage	Réglementation	Tropages hydrauliques			Nom du groupe	Culture irriguée	Nom des cultures	Méthode utilisée	Surface irriguée	Nouvelle ou tour d'eau	Nombre de mètres cubes d'eau	Délai de la période d'irrigation	Fin de la période	Volume demandé	Débit de pompage maximum	Débit cumulé + tropage	Débit cumulé + tropage + remonté
				S12	S13	S14													
Sauer	934	EARL BIOUR ET CIE	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A351 et A 362)	1/Haibmühlbach (Haibach) à l'aval de la confluence avec la Sauer	La Sauer à l'aval du confluent du Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S12	marchage	Mémes divers	sprinklers	3,76	7	25	mars	septembre	6580	30	902	1832
Sauer	935	EARL BIOUR ET CIE	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach (Haibach) à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S13	cultures spéciales printemps	pomme de terre	enrouleur	2,2	4	35	juin	août	3080	60	60	1742
Sauer	1197	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	'autre	Maïs semence	enrouleur	4,5	6	25	août	septembre	6750	40	780	2432
Sauer	1195	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	'autre	Maïs semence	enrouleur	13,5	6	25	août	septembre	20250	40	780	2432
Sauer	1279	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	'autre	Maïs semence	enrouleur	10	5	25	août	septembre	12500	40	780	2432
Sauer	1130	GAEK DE BUBLISHEIM	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	ceraisiers de printemps/automne	épeautre	enrouleur	25	3	30	mai	mai	22500	110	780	2432
Sauer	1125	REINHAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	culture hiver	épeautre	enrouleur	22	3	30	avril	juillet	19800	110	780	2432
Sauer	1126	REINHAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	ceraisiers de printemps/automne	épeautre	enrouleur	12	6	30	mai	septembre	21500	110	780	2432
Sauer	1298	REINHAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	culture hiver	épeautre	enrouleur	23	5	30	avril	juillet	20700	110	780	2432
Sauer	900	REINHAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	ceraisiers de printemps/automne	épeautre	enrouleur	12	6	30	mai	septembre	21500	110	780	2432
Sauer	905	GAEK DE BUBLISHEIM	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	La Sauer à l'aval du confluent de l'Haibmühlbach	S14	culture hiver	épeautre	enrouleur	7	2	30	avril	juillet	4200	110	780	2432
Zorn	1202	EARL CARBIER	La Zorn à l'aval du confluent du Giesbaechel	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z	marchage	ICORGE	enrouleur	10	5	30	mai	mai	15000	90	90	90
Zorn	1256	BAGHDAD SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	marchage	plante aromatique légume	sprinklers	0,36	5	45	avril	octobre	810	30	180	330
Zorn	1053	BAGHDAD SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	marchage	plantes aromatiques / légume	sprinklers	0,11	3	50	avril	octobre	163	30	180	330
Zorn	1292	BAGHDAD SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	marchage	PLANTE AROMATIQUE	sprinklers	0,4	6	50	avril	octobre	1200	30	180	330
Zorn	1257	BAGHDAD SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	marchage	plante aromatique légume	sprinklers	0,59	5	40	avril	octobre	1180	30	180	330
Zorn	873	BAGHDAD SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	marchage	plante aromatique légume	sprinklers	3,24	3	50	avril	octobre	4850	30	180	330
Zorn	983	BAGHDAD SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	marchage	plante aromatique / légume	sprinklers	1,3	4	45	avril	octobre	2340	30	180	330
Zorn	1134	EARL DU GALGENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du Utzenheimbach (limite des zones A 346 et A 347)	La Zorn à l'aval du confluent du Utzenheimbach (limite des zones A 346 et A 347)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z1	cultures spéciales printemps	la bâche blond virginal	goutte à goutte	22	9	20	mai	septembre	39500	70	70	450
Zorn	1220	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z1	cultures hiver	épeautre	enrouleur	0,3	3	30	mai	septembre	270	75	540	1000
Zorn	2006	1227 URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z1	cultures hiver	épeautre	enrouleur	1,1	3	30	mai	septembre	950	75	540	1000
Zorn	2006	1224 URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z1	cultures hiver	épeautre	enrouleur	5	5	30	mai	septembre	7500	75	540	1000

Annexe 2 AP 12 juin 2023 irrigation

Numéro de point de pompage	Code de l'arrondissement et Varenne	Expédition	Tracé géographique		Nom groupe	culture irriguée	Nom des cultures	Nombre de jours à seau	Nombre de jours à irriguer	Délai entre la dernière et la prochaine irrigation	Pré du lit	Volume demandé par période	Délai entre la dernière et la prochaine irrigation	Délai entre la dernière et la prochaine irrigation + un jour						
			Tracé hydrographique	Tracé hydrographique																
Zom	2006	1225	URBANTHOMAS	La Zom à l'aval du confluent du Buchgraben [limite des zones A 347 et A 348]	22	culture hiver	blé				entraîneur	0,75	3	30	Mai	septembre	675	75	540	1000
Zom	2006	970	URBANTHOMAS	La Zom à l'aval du confluent du Buchgraben [limite des zones A 347 et A 348]	22	céréales de printemps-mai	blé				entraîneur	2,87	5	30	Mai	septembre	4305	75	540	1000
Zom	2006	1231	URBANTHOMAS	La Zom à l'aval du confluent du Buchgraben [limite des zones A 347 et A 348]	22	marchage	pommes de terre				entraîneur	25	5	30	Mai	septembre	37500	90	540	1000
Zom	2008	1164	GAEC GANGLOFF	La Zom à l'aval du confluent du Rottgraben [limite des zones A 348 et A 349]	24	céréales de printemps-mai	maïs				entraîneur	17	9	35	avril	septembre	5350	80	320	1320
Zom	2008	936	GAEC GANGLOFF	La Zom à l'aval du confluent du Rottgraben [limite des zones A 348 et A 349]	24	céréales de printemps-mai	maïs				entraîneur	8	8	35	avril	septembre	2240	80	320	1320
Zom	2008	1177	GAEC GANGLOFF	La Zom à l'aval du confluent du Rottgraben [limite des zones A 348 et A 349]	24	céréales de printemps-mai	maïs				entraîneur	8	9	35	avril	septembre	25700	80	320	1320
Zom	2008	957	GAEC GANGLOFF	La Zom à l'aval du confluent du Rottgraben [limite des zones A 348 et A 349]	24	céréales de printemps-mai	maïs				entraîneur	8	8	35	avril	septembre	22400	80	320	1320
Zom	2012	1006	EARL FERME NONNENMACHER	Le Rohrbach à Landshain à l'amont du confluent de l'Osterbach au pont de la RD235	25	marchage	légumes plain champs				spinklers	1	5	25	Mai	juillet	1250	10	10	10
Zom	2013	1295	GAEC GUTH	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	25	tertre	moltre				spinklers	7	3	20	juillet	octobre	4200	35	105	115
Zom	2013	1110	EARL FERME NONNENMACHER	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	25	marchage	légumes plain champs				spinklers	1	5	25	Mai	juillet	1250	10	105	115
Zom	2013	1052	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	25	terrage	asperges				spinklers	4	2	30	juin	août	2400	30	105	115
Zom	2013	905	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	25	céréales de printemps-beverages	asperges				spinklers	6	2	30	juin	août	36000	30	105	115
Zom	2014	964	GAEC GUTH	Le Rohrbach à Rohr	26	cultures spéciales	betteraves sucrées				spinklers	3,65	3	20	août	octobre	2190	35	123	244
Zom	2014	1294	GAEC GUTH	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps-mai	asperges				spinklers	4	3	20	août	septembre	2400	34	129	244
Zom	2014	1030	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	marchage	asperges				entraîneur	6	2	30	juin	août	36000	30	129	244
Zom	2014	943	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps-mai	asperges				entraîneur	30	1	30	juin	août	90000	30	129	244
Zom	2015	946	EARL LUTT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Graueimelbach au pont de RD31	27	autre	labac				goutte à goutte	6,26	15	11	août	octobre	10329	50	109	353
Zom	2015	1209	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Graueimelbach au pont de RD31	27	marchage	marichage diérs				spinklers	4	4	35	mars	septembre	5600	59	109	353
Zom	2016	981	EARL LUTT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Graueimelbach	27	sautre	abac				goutte à goutte	3,11	13	11	Mai	septembre	4447,3	50	170	513
Zom	2016	1330	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Graueimelbach	27	marchage	autres légumes				spinklers	3	5	30	mars	septembre	4500	60	170	513
Zom	2017	1189	SCEA HOLZMANN	Le ruisseau d'Affoltern	28	cultures perenns	houblon				asperges	5	5	12	juin	septembre	3000	5	13	13
Zom	2017	1102	EARL DE LA HOUILLONNIERE	Le ruisseau d'Affoltern	28	cultures perenns	houblon				asperges	5,5	6	25	Mai	août	8153	6	13	13

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Demande de prélèvement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2023 - Règles de gestion pour tout les Régime et volumes autorisés

Bassin Versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tournes d'eau	Volumes autorisés	Date de pompage autorisée
Andlau	AN01	978	EABLORBER	La Scherneck à Epfig (l'eau d't Huttenthal)	A1	culture hiver	de tendre	enrouleur	3	1	1200	68
Andlau	AN02	1172	SCA D'ANDLAU STOTZHEIM	Le Mühlbach de Stotzheim	A2	maraîchage	mure	autre	0,1	7	95	20
Andlau	AN03	1350	MULLER JOSIANE	l'Andlau à l'amont de la prise du Mühlbach de Stotzheim	A3	cultures spéciales printemps	SOIA	enrouleur	2,08	2	1040	80
Andlau	AN04	1349	MULLER JOSIANE	l'Andlau à l'amont du confluent de la Kirnec	A4	cultures spéciales printemps	SOIA	enrouleur	2,32	2	1160	80
Andlau	AN04	1284	MULLER CEDRIC	l'Andlau à l'amont du confluent de la Kirnec	A4	cultures spéciales printemps	SOIA	enrouleur	2,68	5	5560	65
Andlau	AN05	907	ROSEFELDER MARIUS	La Kirnack à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	sprinklers	0,07	10	105	8
Andlau	AN05	1232	ROSEFELDER MARIUS	La Kirnack à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	sprinklers	0,25	8	300	14
Andlau	AN05	1009	ROSEFELDER MARIUS	La Kirnack à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	sprinklers	0,15	6	135	14
Andlau	AN05	1235	ROSEFELDER MARIUS	La Kirnack à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	0,25	6	120	10
Andlau	AN05	1008	ROSEFELDER MARIUS	La Kirnack à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	0,15	20	240	7
Andlau	AN05	1085	ROSEFELDER MARIUS	La Kirnack à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	0,15	15	157,5	5
Andlau	AN05	1081	ROSEFELDER MARIUS	La Kirnack à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	0,04	12	38,4	5
Bruche-Mosig	BM01	1000	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	Mirabelles	tonne à lisier	0,4	3	24	9
Bruche-Mosig	BM01	1015	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	petits fruits rouges	tonne à lisier	0,2	2	8	9
Bruche-Mosig	BM01	999	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	cerisiers	tonne à lisier	0,2	2	8	9
Bruche-Mosig	BM01	998	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	autre	hubarde	tonne à lisier	0,3	2	12	9
Bruche-Mosig	BM01	1001	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	Pruniers	tonne à lisier	1	4	80	9

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Variant	Code de tronçon hydrographiq ue	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique			Nom de culture	Nom du groupe	culture irriguée	Surface irriguée	Nombre de tours d'eau	Volume autorisé	Débit de pompage maximale
Bruche- Mosig	BM02	1318	DREYER CHRISTIAN	La Mosig à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboculture	vitrabellles		tonne à lisier	0,6	3	36	9
Bruche- Mosig	BM02	1319	DREYER CHRISTIAN	La Mosig à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboculture	prunes		tonne à lisier	1,2	7	168	9
Bruche- Mosig	BM03	1153	DREYER CHRISTIAN	la Mosig à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboculture	quetches		tonne à lisier	0,6	6	72	9
Bruche- Mosig	BM03	1143	DREYER CHRISTIAN	la Mosig à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboculture	cariers		tonne à lisier	0,5	3	30	9
Bruche- Mosig	BM04	1178	SOHN CHRISTIAN	la Mosig à l'aval du confluent du Heiligenbach	B3	arboculture	Cerise,mirabelle		tonne à lisier	0,4	5	40	25
Bruche- Mosig	BM05	1215	EARL DE LA FONTAINE	La Mosig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboculture	ommiers		tonne à lisier	1	10	200	5
Bruche- Mosig	BM05	1325	EARL DE LA FONTAINE	La Mosig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboculture	ommiers		tonne à lisier	1	10	100	5
Bruche- Mosig	BM05	1027	CIMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Mosig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	culture hiver	épe bandre		enrouleur	5	2	2000	75
Bruche- Mosig	BM05	966	CIMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Mosig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	cereales de printemps/mais			enrouleur	43	3	48000	75
Bruche- Mosig	BM07	1237	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboculture	mirabelles,pommiers,cerisiers,jeunes vergers		tonne à lisier	1	30	600	12
Bruche- Mosig	BM07	1339	ANSEN DANIEL	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboculture	mirabelliers		tonne à lisier	0,7	3	42	4
Bruche- Mosig	BM07	1912	SEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboculture	Pommiers,Poiriers,Pechers		tonne à lisier	1,75	10	1750	5
Bruche- Mosig	BM07	1511	SEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboculture	Pommiers,Poiriers,Pechers		tonne à lisier	1,75	10	1750	5
Bruche- Mosig	BM07	944	EARL LES VERGERS HUFSCHEM	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboculture	pommes et poires		goutte à goutte	3	10	3600	10
Bruche- Mosig	BM07	1206	MUTZIG JEAN LUC	Le Kobach à Westhoffen	B5'	maraîchage	Légumes		tonne à lisier	1,5	20	1500	3
Bruche- Mosig	BM07	1236	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboculture	Quetsches		goutte à goutte	2	5	1000	15
Bruche- Mosig	BM07	897	SOHN CHRISTIAN	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboculture	Mirabelle, quetsche		tonne à lisier	0,2	5	20	25
Bruche- Mosig	BM07	1315	EARL REYSS ROLAND	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboculture	Arboriculture		tonne à lisier	1,5	10	300	3

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin de Versant	Code du tronçon hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique			Nom de culture	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tirs d'eau	Volume autorisé	Débit de pompage restitué
				nom de groupe	culture irriguée	tonne à lisier						
Bruche-Mosig	BM08	1310	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTTERBER	Le Kellbach en amont de la confluence du frankenbach	B6	marécage	pommeurs	sprinklers	0,8	10	240	5
Bruche-Mosig	BM09	1173	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	marécage	légumes divers	sprinklers	0,5	60	2400	15
Bruche-Mosig	BM09	1171	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	marécage	légumes divers	goutte à goutte	0,5	70	2800	20
Bruche-Mosig	BM09	1159	FENG HERVE	Le Frankenbach	B7	marécage	légumes	enrouleur	0,2	1	100	12
Bruche-Mosig	BM11	1058	EARL HABAS DE LA BLECHE	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muehlbach	B8	autre	Pour des cheveux	sprinklers	0,4	70	5600	25
Bruche-Mosig	BM11	1104	WALTER MICHEL	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muehlbach	B8	marécage	divers choux/celeri	sprinklers	0,7	8	1120	30
Bruche-Mosig	BM12	1301	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	marécage	courges	goutte à goutte	0,2	50	400	15
Bruche-Mosig	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	marécage	oignons	sprinklers	0,4	50	600	13
Bruche-Mosig	BM13	1101	EARL MAURER	Le Dachsteinbach	B10*	cultures spéciales printemps	fraises asperges poivrons divers légumes	goutte à goutte	15	10	13300	35
Bruche-Mosig	BM13	1313	IGEC WILT	Le Dachsteinbach	B10	céréales de printemps MAIS	asperges	enrouleur	4,5	5	6750	70
Bruche-Mosig	BM13	899	EARL FERME NONNENMACHER	Le Dachsteinbach	B10	marécage	asperges	goutte à goutte	1,89	5	1890	5
Bruche-Mosig	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Stellbach à laval de la confluence du Bitzenbach	B12	marécage	légumes tomates choux	autre	0,4	60	960	8
Bruche-Mosig	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	La Bruche à Dihlheim-sur-Bruche	B13	marécage	légumes tomates	bonne à lisier	0,2	20	40	3
Bruche-Mosig	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent bras d'Altorf	B13	marécage	légumes divers	bonne à lisier	0,3	50	750	5
Bruche-Mosig	BM20	1167	EARL MAURER	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	B14	autre	pommes de terre	enrouleur	3	10	4500	40
Bruche-Mosig	BM20	1158	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	B14	marécage	pommes de terre	enrouleur	1,2	6	2160	48
Bruche-Mosig	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	B14	marécage	oignons	enrouleur	2,5	6	4500	48
Bruche-Mosig	BM22	1116	EARL SCHOETTEL	La Bruche à laval du confluent (retour) du Bras d'Altorf	B15	marécage	oignons	sprinklers	1	8	2800	60
Bruche-Mosig	BM22	996	EARL SCHOETTEL	La Bruche à laval du confluent (retour) du Bras d'Altorf	B15	marécage	oignons	sprinklers	1	7	2450	60

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code du tronçon hydrographique	Numéro de pointe de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique			Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tourns d'eau	Volume en eau	Débit de pompage instantané
Ehn	EH02	874	EARL ENTHART CHRISTIAN	l'Ehn à l'aval du confluent avec le Muehlbach	E2	marrachage	Jarotte Nantaise			enrouleur	6	8	12000	60
Ehn	EH03	1352	MULLER JOSIANE	l'Ehn à l'amont du canal du Schirfbach	E3	céréales de printemps/mais				enrouleur	-1,53	5	1377	80
Ehn	EH03	1351	MULLER JOSIANE	l'Ehn à l'amont du canal du Schirfbach	E3	céréales de printemps/Mais				enrouleur	1,88	3	1692	80
Ehn	EH05	912	EARL SUPPER HISS	Le Rosemmeer à Rosheim	E4	cultures spéciales printemps	chou à choucroute et maïs			enrouleur	7	5	10500	49
Ehn	EH06	1314	EARL SUPPER HISS	Le Rosemmeer à Griesheim-près-Molsheim	E5	cultures spéciales printemps	comme de terre			enrouleur	3,88	4	4656	50
Ehn	EH06	1021	EARL SUPPER HISS	Le Rosemmeer à Griesheim-près-Molsheim	E5	cultures spéciales printemps	choux à choucroute			enrouleur	5	2	4000	50
Giessen-Liepvrette	GL02	1046	EARL GASPERMINT	Le Liepvrette à l'amont de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	autre	maïs			enrouleur	3	5	4500	100
Giessen-Liepvrette	GL02	1241	EARL GASPERMINT	La Liepvrette à l'amont de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	autre	maïs			enrouleur	1	4	1200	100
Giessen-Liepvrette	GL03	1233	EARL GASPERMINT	Le Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	autre	maïs			enrouleur	3,97	4	4044	100
Giessen-Liepvrette	GL03	1211	EARL GASPERMINT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	culture hiver	ble			enrouleur	3,5	1	1050	100
Giessen-Liepvrette	GL03	1214	EARL GASPERMINT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	culture hiver	ble			enrouleur	3,9	1	1170	100
Giessen-Liepvrette	GL03	1213	EARL GASPERMINT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	autre	maïs			enrouleur	7,53	6	13554	100
Giessen-Liepvrette	GL04	1239	EARL GASPERMINT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	culture hiver	ble			enrouleur	5	2	3000	100
Giessen-Liepvrette	GL04	1212	EARL GASPERMINT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	autre	maïs			rampe	20	6	33800	80
Giessen-Liepvrette	GL06	1249	EARL LORBER	l'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	arboriculture				enrouleur	3,2	7	6720	22
Giessen-Liepvrette	GL06	1012	EARL LORBER	l'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	culture hiver	ble			enrouleur	4	1	1200	70
III	GL08	1185	FREY JEAN-LUC	Le Holtzissen à Ebersheim	G4	céréales de printemps/mais				enrouleur	5	5	2700	75
III	LD1	1287	MULLER CEDRIC	l'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	céréales de printemps MAIS GRAIN				enrouleur	2,98	5	3576	65
III	LD1	1308	SCEA DE LA STOCKMATT	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	céréales de printemps/Mais				enrouleur	1,6	5	2000	50

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Secteur versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Méthode utilisée	Surface irriguée	Nombre de tours d'eau	Volume autorisé	Période de pompage interrompue
III	IL02	1332	SCA KRETT ET FILS	L'III à l'aval du confluent du Wappachgraben	I3	céréales de printemps maïs grain		sprinklers	3,2	4	1920	65
III	IL02	1124	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'III à l'aval du canal de décharge de l'II	I2	céréales de printemps maïs		enrouleur	2	4	2400	60
III	IL02	1331	SCA KRETT ET FILS	L'III à l'aval du canal de décharge de l'II	I2	cultures spéciales	déterreuse stérile	sprinklers	2,5	3	2625	75
III	IL02	902	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'III à l'aval du canal de décharge de l'II	I2	céréales de printemps maïs		enrouleur	4,58	6	8244	60
III	IL03	1059	EARL RIEBEL	L'III à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	céréales de printemps 3E		enrouleur	1,03	3	927	80
III	IL03	1098	EARL RIEBEL	L'III à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	céréales de printemps MAIS		enrouleur	2,36	3	2124	80
III	IL03	1281	EARL RIEBEL	L'III à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	céréales de printemps MAIS		enrouleur	1,94	3	1746	80
III	IL04	928	SCA FERME FISCHER	L'III à la station hydrométrique d'Öhnhelm	I4	céréales de printemps SOJA		enrouleur	2	4	2400	40
III	IL05	933	OIERIE JEREMIE	Canal du Rhône au Rhin (entre canal du Rhône au Rhin et canal d'alimentation de l'II)	I5	autre	maïs grain	sprinklers	0,79	6	1327,2	30
Moder	MO01	1051	EARL DU COMITE DE HANAU	Ruisseau du Meisenbach (Mittelbach)	W1	céréales de printemps MAIS		enrouleur	17	5	21250	50
Moder	MO02	992	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Soutzbach	W2	céréales de printemps maïs		sprinklers	2	4	2400	100
Moder	MO02	988	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Soutzbach	W2	marchage	ruits et légumes	sprinklers	1,5	10	4500	100
Moder	MO02	917	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	W3	marchage	raisins et légumes	goutte à goutte	1	10	3000	75
Moder	MO04	1165	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	W3	cultures perennas	asperges	enrouleur	0,7	10	2100	75
Moder	MO04	929	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	W3	cultures perennas	asperges	enrouleur	1,2	10	3600	75
Moder	MO04	1002	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	W3	céréales de printemps (tournesol)		enrouleur	1,5	3	1400	75
Moder	MO04	997	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	W3	céréales de printemps maïs		enrouleur	1,2	4	1500	75
Moder	MO04	916	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	W3	cultures perennas	asperges	enrouleur	1,8	10	5400	75
Moder	MO04	963	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	W3	imprachage	légumes	sprinklers	0,3	10	900	75

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de pointe de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom du groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tours d'eau	Volume enregistré	Débit de pompage instantané
				nom	groupes printemps								
Moder	M004	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures spéciales printemps	pomme de terre, carotte, courges	entrouleur	4,5	25	13500	75	
Moder	M004	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps avoine & luzerne		entrouleur	7,5	3	6750	75	
Moder	M004	1077	EARL BEAUVIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	culture hiver	triticale	autre	1,2	2	720	50	
Moder	M004	1180	EARL BEAUVIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	culture hiver	colza	autre	1,4	2	840	50	
Moder	M004	930	EARL BEAUVIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	culture hiver	colza	autre	5	2	9000	30	
Moder	M004	876	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	maraîchage	pommes de terre	tonne à lisier	0,4	1	92	5	
Moder	M005	903	EARL CARBIENER	Le Wappachgraben au confluent de la Moder	M4	céréales de printemps	TOURNE-SOL	entrouleur	6	5	9000	90	
Moder	M006	1336	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	mais	sprinklers	19,06	6	40026	45	
Moder	M006	1045	EARL DU JARDIN TROS	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	Butternut	sprinklers	5,09	6	9162	60	
Moder	M006	908	EARL DU JARDIN TROS	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	cultures spéciales printemps	mais	sprinklers	9,03	6	16254	60	
Moder	M006	1335	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	ble	entrouleur	13,76	3	14448	80	
Moder	M006	939	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	mais	entrouleur	8,5	6	17850	80	
Moder	M006	1083	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	Orge d'hiver	entrouleur	8,83	1	2649	80	
Moder	M006	1207	DAUL MARIE REINE	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	courge	entrouleur	5,18	7	7252	50	
Moder	M006	1327	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	mais	entrouleur	25,81	5	38715	80	
Moder	M006	1252	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	marrache	entrouleur	1	45	4500	20	
Moder	M006	1097	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	pommes de terre	tonne à lisier	0,4	15	480	5	
Moder	M009	1242	EARL KAUFFMANN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Wehrergraben	M7	céréales de printemps	mais	sprinklers	8,62	6	18102	40	
Moder	M009	1217	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Wehrergraben	M7	céréales de printemps	mais	entrouleur	16,7	4	26720	62	

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Basin Versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Méthode utilisée	Surface irriguée	Nombre de tours d'eau	Volumétrie autorisée	Débit de pompage instantané
Moder	M009	1204	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à laval du confluent du Wellingraben	M7	culture hiver	ble	enrouleur	16,17	2	12936	65
Moder	M009	1160	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à laval du confluent du Wellingraben	M7	marchage	courges, carottes, navets, choux, tomates, radis, salades...	boute à goutte	0,4	50	6000	30
Moder	M009	1042	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à laval du confluent du Wellingraben	M7	culture hiver	ble	enrouleur	9,26	2	7408	60
Moder	M009	904	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à laval du confluent du Wellingraben	M7	céréales de printemps/mais		sprinkliers	8,61	5	12915	60
Moder	M010	1255	LANOIX OLIVIER	Le Rothbach canalisé à laval du confluent du Wellingraben	M7	arboculture	pepinière sapin	tonne à lisier	1	5	1000	2
Moder	M011	1193	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	céréales de printemps/mais grain		enrouleur	2,5	7	5250	75
Moder	M011	1092	GAEC DES DEUX COLLINES	[La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	céréales de printemps/mais		enrouleur	29	7	48300	75
Moder	M011	942	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	céréales de printemps/mais grain		enrouleur	1,6	8	3524	75
Moder	M011	1036	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	autre	prairie permanente	enrouleur	4,6	5	5750	50
Moder	M011	1056	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	marchage	poireau	enrouleur	1,2	14	3696	72
Moder	M011	984	CJT SERGE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	céréales de printemps/mais grain		enrouleur	1,9	10	5700	60
Moder	M011	1087	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	cultures spéciales printemps	mais	enrouleur	3,5	4	3500	70
Moder	M011	1344	SEA HARTMANN FRUITS [Et Légumes]	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	marchage	Fraises	sprinkliers	2,18	45	8829	80
Moder	M011	977	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	marchage	Marâchage	sprinkliers	0,2	45	810	6
Moder	M011	1047	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais	ble	enrouleur	4	5	6000	70
Moder	M011	974	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais	ble	enrouleur	3	5	4500	70
Moder	M011	1029	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver		enrouleur	1,2	3	900	50
Moder	M011	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais ensilage		enrouleur	1,2	5	1500	50
Moder	M011	1191	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais grain		enrouleur	2	7	4200	75

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographiq ue	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique			Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Mètre(s) utiles	Surface irriguée	Nombre de tournées d'eau	Volume annuel	Date de pompage théorique
Moder	MO11	1192	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	coïra			enrouleur	1	3	900	75
Moder	MO11	924	EARL DE LA PLAINE	Le Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	bie et maïs			enrouleur	6,2	4	6200	70
Moder	MO11	920	EARL DE LA PLAINE	Le Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	cultures spéciales printemps	maïs			enrouleur	1,15	4	1150	70
Moder	MO11	1050	EARL DE LA PLAINE	Le Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	bie			enrouleur	3,4	2	1700	70
Moder	MO11	1088	EARL DE LA PLAINE	Le Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	cultures spéciales printemps	Maïs			enrouleur	3	4	3000	70
Moder	MO11	1194	EARL KRAENNER ERIC	Le Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/maïs grain				enrouleur	3,21	7	17241	75
Moder	MO11	1345	SCSA HARTMANN FRUITS ET Légumes	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/Orge				sprinklers	3	5	1950	80
Moder	MO11	1049	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10	cultures spéciales printemps	tournesol			enrouleur	3,6	3	3240	70
Moder	MO11	971	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10	céréales de printemps/maïs				enrouleur	2	5	3000	70
Moder	MO12	1122	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie			enrouleur	2,5	3	2250	60
Moder	MO12	1011	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie			enrouleur	2,5	3	2250	60
Moder	MO12	1010	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie			enrouleur	6	3	5400	60
Moder	MO12	1013	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie			enrouleur	4	3	3600	60
Moder	MO12	1007	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie			enrouleur	4,5	3	4050	60
Moder	MO12	1328	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps Soja				enrouleur	18,44	5	27660	60
Moder	MO12	1219	GAEC BELLE VUE	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	autre	Prairies permanentes			enrouleur	10	2	8000	60
Moder	MO14	1014	EARL FERME MURBRUCH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps/maïs				enrouleur	35	10	65000	75
Moder	MO14	1048	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps/maïs				enrouleur	1	5	1500	70
Moder	MO14	945	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps MAIS GRAIN				enrouleur	3,13	4	3756	80

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro du point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom de culture	Surface irriguée	Nombre de tourelles d'eau	Volume autorisé	Date de pompage institué	
				nom groupe	culture irriguée						
Moder	MO14	1393	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsteinbach	M12	céréales de printemps:mais grain	enrouleur	1,8	4	2160	80
Moder	MO14	1250	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsteinbach	M12	céréales de printemps: MAIS GRAIN	enrouleur	7,94	4	8808	80
Moder	MO14	1251	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsteinbach	M12	céréales de printemps: MAIS GRAIN	enrouleur	5,88	4	4656	80
Moder	MO15	1247	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M13	céréales de printemps:mais	enrouleur	1,5	5	2250	70
Moder	MO15	975	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M13	céréales de printemps:mais	enrouleur	1,7	5	2550	69
Moder	MO16	1297	SANDER SCEA	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps: Mais	plot	13,5	8	27000	50
Moder	MO16	1278	KRAUTH FRANCIS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps:Orge de brasserie, culture spéciales	sprinklers	2	5	2000	50
Moder	MO16	1277	KRAUTH FRANCIS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps:Colza, pommes de terres, Soja	sprinklers	7,1	5	7100	50
Moder	MO16	925	EARL OHLHOLD	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps:ble	enrouleur	5,4	2	2160	40
Moder	MO16	1084	EARL CARBIENER	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	maraîchage courge	enrouleur	5	5	7500	50
Moder	MO16	960	EARL FUCHS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps:marchage	enrouleur	10	4	10000	49
Moder	MO16	1346	EARL FUCHS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps:mais	enrouleur	5	4	5000	50
Moder	MO16	1082	EARL OHLHOLD	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M15	cultures perennnes rhubarbe	sprinklers	0,4	4	400	40
Moder	MO16	975	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures spéciales printemps	enrouleur	9	4	7200	40
Moder	MO17	1040	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M15	cultures perennnes asperges	enrouleur	7	5	10500	70
Moder	MO17	1522	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M15	céréales de printemps:tourne-sol	enrouleur	15	6	18000	70
Moder	MO17	1521	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M15	maraîchage légumes	sprinklers	3	25	11250	69
Moder	MO17	1520	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M15	cultures perennnes fraises	sprinklers	4	6	4800	70
Sarre	SA01	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'sch	SA1	autre prairie temporaire	enrouleur	3,5	3	3150	60

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tours d'eau	Volume autorisé	Délai de pompage instantané
				nom	description								
Serre	SA03	1079	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Iach		SA1	culture hiver	Orge	enrouleur	2,5	2	1500	60
Serre	SA01	1182	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Iach		SA1	cultures permanentes	Prairie naturelle	enrouleur	3	3	2700	60
Serre	SA01	1181	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Iach		SA1	cultures permanentes	Prairie naturelle	enrouleur	3	3	2700	60
Serre	SA02	1135	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'aval du confluent de Mezelsgraben		SA2	céréales de printemps; Prairie		enrouleur	10	1	4000	85
Serre	SA03	1080	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'amont du confluent du Naubach (limite des zones A 907, A908 et A909)		SA2	céréales de printemps; maïs		enrouleur	69	5	126000	85
Serre	SA04	1161	SCÉA DU STROHOF	L'Eichel à Oermingen		SA3	céréales de printemps; MAIS		enrouleur	40	6	72000	90
Seltzbach	SL01	1103	EARL DES PETITS PONEYS	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Haussuerbach		SL1	céréales de printemps; maïs		enrouleur	4,5	3	3375	75
Seltzbach	SL01	1105	EARL DES PETITS PONEYS	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Haussuerbach		SL1	céréales de printemps; maïs		enrouleur	1,2	3	900	75
Seltzbach	SL01	1186	EARL DES PETITS PONEYS	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Haussuerbach (372 et A 375)		SL1	céréales de printemps; maïs		enrouleur	0,7	3	525	75
Seltzbach	SL02	994	EARL HAETTEL ETIENNE	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 375)		SL2	autre - maïs, pomme de terre		enrouleur	28	4	39200	70
Seltzbach	SL02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 375)		SL2	céréales de printemps; Maïs		enrouleur	18,5	4	21960	65
Seltzbach	SL02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 375)		SL2	autre	betteraves	enrouleur	6,4	4	7680	65
Seltzbach	SL02	1156	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 375)		SL2	céréales de printemps; maïs		enrouleur	2	4	2400	65
Seltzbach	SL02	1155	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 375)		SL2	autre	betteraves	enrouleur	2,4	4	2880	65
Seltzbach	SL02	956	EARL MOULIN GERTT	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 375)		SL2	céréales de printemps; MAIS		enrouleur	25	3	18750	60
Seltzbach	SL02	949	GALLMANN ERIC	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 375)		SL2	culture hiver	Ble d'hiver	enrouleur	3,8	2	2280	78
Souffel	SO01	1020	WEYHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach		SO1	maraîchage	poireaux	enrouleur	12,5	7	26250	45
Souffel	SO01	1017	WEYHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach		SO1	maraîchage	pissenlit	sprinklers	2,5	5	1875	45
Souffel	SO01	1309	WEYHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach		SO1	cultures permanentes	asperge	enrouleur	1,5	4	1800	45

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique			Nom du groupe culture irriguée	Nom de culture	Matière utilisée	Surface irriguée	Nombre de tournées d'eau	Volume autorisé	Débit de pompage instantané
				nom groupe	culture irriguée	enrouleur							
Souffel	SO01	1004	WEYHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	maraîchage	rhubarbe			2	4	2400	45
Souffel	SO02	878	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenheimerbach en amont du confluent avec la Souffel	SO2	maraîchage	Légumes plein champ		sprinklers	4	10	10000	19
Souffel	SO03	1093	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	La Souffel à l'aval du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO2	maraîchage	Légumes plein champ diversifiés		goutte à goutte	1,4	10	3500	8
Souffel	SO04	1304	SEA HECKMANN V&D	Le Plätzerbach au confluent de la Souffel	SO3	maraîchage	cultures spéciales printemps	échalotes et tabac	goutte à goutte	1,9	10	28500	13
Souffel	SO05	972	EARL FERME LUX	La Souffel à l'aval du confluent du Plätzerbach (avant rejet de la STEP de Stutzenheim-Offenheim)	SO4	maraîchage	cultures perennas	asperge, houblon	goutte à goutte	12	3	7200	25
Souffel	SO05	1024	SEA DEVIVIER	La Souffel à l'aval du confluent du Plätzerbach (avant rejet de la STEP de Stutzenheim-Offenheim)	SO4	maraîchage	cultures spéciales printemps	maraîchage	sprinklers	4	15	12000	37
Souffel	SO05	988	SCHÖTTER FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Plätzerbach (avant rejet de la STEP de Stutzenheim-Offenheim)	SO4	maraîchage	cultures spéciales tabac	tabac	goutte à goutte	6	6	9000	37
Souffel	SO06	937	SCHÖTTER FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Plätzerbach (après rejet de la STEP de Stutzenheim-Offenheim)	SO5	maraîchage	cultures spéciales printemps	TABAC	goutte à goutte	9	6	13500	37
Souffel	SO06	1343	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent du Plätzerbach (après rejet de la STEP de Stutzenheim-Offenheim)	SO5	maraîchage	poloneux		enrouleur	1	3	600	30
Souffel	SO07	1342	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griesheim)	SO6	maraîchage	poloneau		enrouleur	1,5	4	1200	29
Souffel	SO07	1341	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griesheim)	SO6	maraîchage	poirier/mur/patate douce /courgette et melon		enrouleur	10	4	6000	30
Souffel	SO08	1338	EARL LOTZ	Le Leisbach au pont de la RD31 à Phüligriethheim (après rejet de la STEP de Truchtersheim)	SO7	autre	tabac		sprinklers	1	4	1000	30
Souffel	SO08	1337	EARL LOTZ	Le Leisbach au pont de la RD31 à Phüligriethheim (après rejet de la STEP de Truchtersheim)	SO7	autre	ABAC		enrouleur	5	4	5000	30
Sauer	SU03	1142	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/maïs			enrouleur	2,97	2	1782	50
Sauer	SU03	1184	WAGNER MAGAUE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/MAIS			enrouleur	7,82	2	4692	90
Sauer	SU03	1062	WAGNER MAGAUE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/TOURNESOL			enrouleur	13,62	2	8172	90
Sauer	SU03	1155	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/SOJA			enrouleur	12,8	1	3840	90
Sauer	SU03	1141	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/MAIS			enrouleur	19,65	2	11790	90

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code du tronçon hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique	Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tours d'eau	Volume autorisé	Débit de pompage instantané			
												enrouleur	enrouleur		
Sauer	SU03	1140	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Lieffraenthal	SU1	culture hiver	BLE			1	990	50			
Sauer	SU03	1198	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Lieffraenthal	SU1	culture hiver	BLE			1	480	50			
Sauer	SU03	1133	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Lieffraenthal	SU1	céréales de printemps: TOURNESOL				1	2577	50			
Sauer	SU03	1123	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Lieffraenthal	SU1	céréales de printemps: TOURNESOL				1	900	50			
Sauer	SU04	1038	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	cultures spéciales printemps	MAIS			1,8	3	2160	159		
Sauer	SU04	1037	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	cultures spéciales printemps	MAIS			5,6	3	6720	153		
Sauer	SU04	890	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	cultures spéciales printemps	MAIS			enrouleur	20	3	24000		
Sauer	SU04	901	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	cultures spéciales printemps	TOURNESOL			8,5	3	10200	130		
Sauer	SU04	1188	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	cultures spéciales printemps	TOURNESOL			enrouleur	2,8	3	3360		
Sauer	SU04	934	EARL BIOBUR ET CIE	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	maréchage	Légumes divers			sprinklers	3,76	7	6580	30	
Sauer	SU05	935	EARL BIOBUR ET CIE	L'Halbmühlbach (Bleibergbach) à l'aval de la défluence avec la Sauer	SU3	cultures spéciales printemps	pomme de terre			enrouleur	2,2	4	5080	60	
Sauer	SU06	1197	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	autre	Mais semence			enrouleur	4,5	6	6750	40	
Sauer	SU06	1195	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	autre	Mais semence			enrouleur	13,5	6	20250	40	
Sauer	SU06	1279	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	autre	Mais semence			enrouleur	10	5	12500	40	
Sauer	SU06	1130	GAEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	céréales de printemps: Mais					25	3	22500	110	
Sauer	SU06	1126	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	céréales de printemps: Mais					enrouleur	12	6	21600	110
Sauer	SU06	900	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	céréales de printemps: Mais					enrouleur	7	2	4200	110
Sauer	SU06	965	GAEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	culture hiver	ble				enrouleur	10	5	15000	90
Zorn	Z002	1205	EARL CARBIENER	La Zorn du Sud à l'aval du confluent du Gletsbaechel	Z	maréchage	COURGE								

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin versant	Code de tracé	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tournées d'eau	Volume autorisé	Débit de pompage instantané
Zorn	2004	1256	BAIGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Dettwilier	21	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	0,36	5	810	30
Zorn	2004	1053	BAIGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Dettwilier	21	maraîchage	plantes aromatiques /légume	sprinklers	0,11	3	165	30
Zorn	2004	1292	BAIGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Dettwilier	21	maraîchage	PLANTE AROMATIQUE	sprinklers	0,4	6	1200	30
Zorn	2004	1257	BAIGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Dettwilier	21	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	0,59	5	1180	30
Zorn	2004	873	BAIGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Dettwilier	21	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	3,24	3	4960	30
Zorn	2004	983	BAIGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Dettwilier	21	maraîchage	plante aromatique /légume	sprinklers	1,3	4	2340	50
Zorn	2005	1334	EARL DU GALGENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du Littenreinbach /limite des zones A 346 et A 347	21	cultures spéciales printemps	obac blond virginal	gouttes à goutte	22	9	59600	70
Zorn	2006	1220	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben /limite des zones A 347 et A 348	22	céréales de printemps /maïs bio		enrouleur	1,22	5	1830	75
Zorn	2006	1228	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben /limite des zones A 347 et A 348	22	culture hiver	blé	enrouleur	0,3	3	270	75
Zorn	2006	1227	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben /limite des zones A 347 et A 348	22	culture hiver	blé	enrouleur	1,1	3	990	75
Zorn	2006	1224	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben /limite des zones A 347 et A 348	22	céréales de printemps /maïs bio		enrouleur	5	5	7500	75
Zorn	2006	1225	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben /limite des zones A 347 et A 348	22	culture hiver	blé	enrouleur	0,75	3	675	75
Zorn	2006	970	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben /limite des zones A 347 et A 348	22	céréales de printemps /maïs bio		enrouleur	2,87	5	4305	75
Zorn	2006	1231	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben /limite des zones A 347 et A 348	22	maraîchage	chommes de terre	enrouleur	25	5	37500	90
Zorn	2008	1164	GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben /limite des zones A 348 et A 349	24	céréales de printemps maïs		enrouleur	17	6	50600	80
Zorn	2008	936	GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben /limite des zones A 348 et A 349	24	céréales de printemps maïs		enrouleur	8	6	14400	80
Zorn	2008	1177	GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben /limite des zones A 348 et A 349	24	céréales de printemps maïs		enrouleur	8	6	14400	80
Zorn	2008	967	GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben /limite des zones A 348 et A 349	24	céréales de printemps maïs		enrouleur	8	6	14400	80
Zorn	2012	1006	EARL FERME NONNENMÄCHER	Le Rohrbach à Landensheim à l'amont du confluent de l'Otterbach au pont de la R5236	25	maraîchage	légumes plein champs	sprinklers	1	5	1250	10

Annexe 3 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Noméro de pointe de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Surface irriguée	Nombre de tours d'eau	Volume autorisé	Débit de pompage instantané
Zorn	Z013	1295	GAECKUTH	Le Rohrbach au point de la RD25 entre Woellenthal et Rohr	25	autre	môts trefle	sprinklers	7	3	4200	35
Zorn	Z013	1110	EARL FERME NONNENMÄCHER	Le Rohrbach au point de la RD25 entre Woellenthal et Rohr	25	maraîchage	déjeunes plein champs	sprinklers	1	5	1250	10
Zorn	Z013	1052	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellenthal et Rohr	25	maraîchage	asperges	enrouleur	4	2	2400	30
Zorn	Z013	905	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellenthal et Rohr	25	céréales de printemps	bottebaives	enrouleur	6	2	3600	30
Zorn	Z014	964	GAECKUTH	Le Rohrbach à Rohr	26	cultures spéciales printemps	bettermores surtères	sprinklers	3,65	3	2190	35
Zorn	Z014	1294	GAECKUTH	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps	mais	sprinklers	4	3	2400	34
Zorn	Z014	1050	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	maraîchage	asperges	enrouleur	6	2	3600	30
Zorn	Z014	943	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps	mais	enrouleur	30	1	9000	30
Zorn	Z015	946	EARL LITT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougeimerbach au pont de la RD31	27	autre	tabac	goutte à goutte	6,25	15	10329	50
Zorn	Z015	1209	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougeimerbach au pont de la RD31	27	maraîchage	Maraîchage divers	sprinklers	4	4	5600	59
Zorn	Z016	981	EARL LITT	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingelheimerbach	27	autre	tabac	goutte à goutte	3,11	13	4447,3	50
Zorn	Z016	1330	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingelheimerbach	27	maraîchage	Divers légumes	sprinklers	3	5	4500	60
Zorn	Z016	1208	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingelheimerbach	27	cultures spéciales printemps	tabac	goutte à goutte	10	5	20000	60
Zorn	Z017	1189	SCEA HOLTZMANN	Le ruisseau d'Affolsheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	5	5	9000	5
Zorn	Z017	1102	EARL DE LA HOUBLONNIERE	Le ruisseau d'Affolsheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	5,5	6	8250	8
Total												1450,78
												1896757

Préfecture
Haut-Rhin

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Demande de prélevement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2023 - Règles de gestion pour le régime Vigilance et Incidence sur les débits des cours d'eau

Bassin Versant	Code de bassin versant hydraulique	Numéro de point de pompage	Emplacement	Tronçon hydrographique		Nom groupe culture irriguée	Nom de culture	Métrie(s) utilisée(s)	Débit prélevable - Débit journalier moyen (DJKM)2 - 35% module)	Débit prélevable - Débit journalier moyen (DJKM)2 - 35% module)	Débits cumulés avec règles de gestion	Débits cumulés avec règles de gestion
				nom	groupes							
Andlau	AN01	978	EARL LORBER	Le Schenzer à l'émissaire du Hettentbach	A1	culture hiver	bisèche	enrouleur	-0,8	-70,8	0	7,8
Andlau	AN02	1172	SCEA D'ANDLAU STOTZHEIM	Le Möhlbach de Stotzheim	A2	marchage	mure	autre	158,4	158,4	20	138,4
Andlau	AN03	1350	MULLER JOSANE	L'Andlau à l'aval du Möhlbach de Stotzheim	A3	cultures spéciales printemps	SOJA	enrouleur	171,8	191,8	80	191,8
Andlau	AN04	1349	MULLER JOSANE	L'Andlau à l'aval du confluent de la Kirmbeck	A4	cultures spéciales printemps	SOJA	enrouleur	413,2	120,2	245	185,2
Andlau	AN04	1284	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'aval du confluent de la Kirmbeck	A4	cultures spéciales printemps	SOJA	enrouleur	413,2	120,2	245	185,2
Andlau	AN04	1280	:MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'aval du confluent de la Kirmbeck	A4	culture hiver	BLE TENDRE	enrouleur	410,2	120,2	245	185,2
Andlau	AN05	907	:ROSFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	marchage	legumes	sprinklers	45,5	-10,5	14	32,5
Andlau	AN05	1232	:ROSFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	marchage	legumes	sprinklers	45,5	-10,5	14	32,5
Andlau	AN05	1059	:ROSFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	marchage	legumes	sprinklers	45,5	-10,5	14	32,5
Andlau	AN05	1235	:ROSFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	marchage	legumes	sprinklers	45,5	-10,5	14	32,5
Andlau	AN05	1006	:ROSFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	marchage	legumes	sprinklers	45,5	-10,5	14	32,5
Andlau	AN05	1085	:ROSFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	marchage	legumes	sprinklers	45,5	-10,5	14	32,5
Andlau	AN05	1051	:ROSFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	marchage	legumes	sprinklers	45,5	-10,5	14	32,5
Bruche-Moselg	BM01	1000	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'aval du confluent avec le Moselg	B1	horticulture	Marabelles	tonne à liser	21,3	-1,7	9	19,3
Bruche-Moselg	BM01	1015	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'aval du confluent avec le Moselg	B1	horticulture	petits fruits rouges	tonne à liser	20,3	-1,7	9	19,3
Bruche-Moselg	BM01	999	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'aval du confluent avec le Moselg	B1	horticulture	cerisiers	tonne à liser	21,3	-1,7	9	19,3
Bruche-Moselg	BM01	998	:DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'aval du confluent avec le Moselg	B1	autre	rhubarbe	tonne à liser	20,3	-1,7	9	19,3
Bruche-Moselg	BM02	1318	DREYER CHRISTIAN	La Moselg à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboculture	Mirabelles	tonne à liser	255,7	193,7	Max une pompe de 9 m ³ /h	247,7
Bruche-Moselg	BM02	1319	DREYER CHRISTIAN	La Moselg à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboculture	Prunes	tonne à liser	256,7	193,7	9	247,7
Bruche-Moselg	BM03	1153	DREYER CHRISTIAN	La Moselg à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboculture	quetches	tonne à liser	278,0	197,0	9	269,0
Bruche-Moselg	BM03	1143	DREYER CHRISTIAN	La Moselg à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboculture	cerisiers	tonne à liser	278,0	197,0	9	269,0

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin versant	Code de triangulation hydronomique	Numéro de suivi de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matiériel	Débit prélevable - débit cumulé sans règles de gestion	Règle de gestion	Débit cumulé avec règles de gestion	
				à	de				tonne à l'hectare	tonne à l'hectare	tonne à l'hectare	tonne à l'hectare	
Bruche-Mosig	BM04	1178	SOHN CHRISTIAN	le Mosig à l'aval du confluent du Hellingenbach	B3	arboriculture	Cerisier/mirabelle	cerise/mirabelle	292,0	186,0	Aucune restriction	34	258,0
Bruche-Mosig	BM05	1215	EARL DE LA FONTAINE	Le Mosig à la sortie du Krontal (pont de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	pommier	359,2	93,2	Aucune restriction	119	240,2
Bruche-Mosig	BM05	1325	EARL DE LA FONTAINE	Le Mosig à la sortie du Krontal (pont de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	pommier	359,2	93,2	Aucune restriction	119	240,2
Bruche-Mosig	BM05	1027	CIMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	Le Mosig à la sortie du Krontal (pont de la RD942 à Wangen)	B4	culture libérée	ble tendre	ble tendre	351,2	93,2	Aucune restriction	119	240,2
Bruche-Mosig	BM05	9156	CIMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	Le Mosig à la sortie du Krontal (pont de la RD942 à Wangen)	B4	culture libérée	cerise de printemps noisette	cerise de printemps noisette	359,2	93,2	Aucune restriction	119	240,2
Bruche-Mosig	BM07	1237	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	cerisiers pommiers cerises; jeans sanguins	cerise/pommier	21,9	-16,1	Max 1 pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1339	ANSEN DANIEL	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	cerisiers pommiers cerises; jeans sanguins	cerise/pommier	21,9	-16,1	Max 1 pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1312	SEA VIGNES ET VERGERS ROTHSBERGER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	pommier	21,9	-16,1	Max 1 pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1311	SEA VIGNES ET VERGERS ROTHSBERGER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	pommier	21,9	-16,1	Max 1 pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	944	TEAR LES VERGERS HUFSCHEIT	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommiers et poires	pommier	21,9	-16,1	Max une pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1206	MUTZIG JEAN LUC	Le Kobach à Westhoffen	B5	maraîchage	legumes	legume	21,9	-16,1	Max une pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1236	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Quetsches	quetsche	21,9	-16,1	Max une pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	897	SOHN CHRISTIAN	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Mielabelle, quetsche	mielabelle, quetsche	21,9	-16,1	Max une pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1315	EARL REYER ROUARD	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Arboretum	arboretum	21,9	-16,1	Max une pompe de 10 m³/h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM08	1310	SEA VIGNES ET VERGERS ROTHSBERGER	Le Kahlbach en amont de la confluence du frankenbach	B6	arboriculture	Pommiers	pommier	238,0	233,0	Aucune restriction	5	233,0
Bruche-Mosig	BM09	1173	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	maraîchage	legumes divers	legume	51,5	4,5	Aucune restriction	35	15,5
Bruche-Mosig	BM09	1159	FIENG HERVE	Le Frankenbach	B7	maraîchage	legumes divers	legume	51,5	4,5	Aucune restriction	35	15,5
Bruche-Mosig	BM11	1058	EARL HARAS DE LA BLECHE	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muehlbach	B8	autre	Pour des chevaux	équidés	263,5	2169,5	Aucune restriction	234	2389,5
Bruche-Mosig	BM11	1104	WALTER MICHEL	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muehlbach	B8	maraîchage	ébenier chaux/céleri	ébénier chaux/céleri	263,5	2169,5	Aucune restriction	234	2389,5
Bruche-Mosig	BM12	1301	SOMMER FREDERIC	Le Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	courges	courge	1096,8	66,8	Aucune restriction	194	902,8
Bruche-Mosig	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	Le Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	poireaux	poireau	1096,8	66,8	Aucune restriction	194	902,8
Bruche-Mosig	BM13	1101	EARL MAURER	Le Dachsteinbach	B10*	cultures spéciales printanières	épinards	épinard	109,4	-11,6	Aucune restriction	106	3,4

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Basin versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de pointe de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom de culture	culture irriguée	nom groupe	culture irriguée	Norme culture	Méthode culture	Dette prélevable - Dette cumulée sans régles de gestion	Dette cumulée avec régles de gestion	Niveau de gestion	Dette cumulée avec régles de gestion	Dette prélevable - Dette cumulée sans régles de gestion	
				tronçon hydrographique	tronçon hydrographique												
Buchen-Moselle	BM13	1313	GAEC WILTT	Le Dachsteinbach		E10	céréales de printemps-Mais				enrouleur	109,4	-14,9	Max une pompe à 55 m³/h	106	3,4	
Buchen-Moselle	BM13	899	EARL FERME NONNEMACHER	Le Dachsteinbach		E10	marchage	asperges			enrouleur à pompe à souffle	109,4	-11,9		106	3,4	
Buchen-Moselle	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Stilbach à l'aval de la confluence du Bitzenbachel		B12	marchage	legumes tomates choux			autre	61,6	\$3,6	Aucune restriction	6	53,6	
Buchen-Moselle	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	Le Bruche à Dachstein-air-Bruche		B13	marchage	legumes tomates tomates			tonne à lisier	61,9	58,9	Aucune restriction	3	58,9	
Buchen-Moselle	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	Le Bruche à l'aval du confluent bras d'Altorf		B13	marchage	legumes divers			tonne à lisier	4288,4	4287,4		11	4287,4	
Buchen-Moselle	BM20	1157	EARL MAURER	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Moisheim		B14	autre	pommes de terre			enrouleur	611,1	46,1	Aucune restriction	99	512,1	
Buchen-Moselle	BM20	1158	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Moisheim		B14	marchage	pommes de terre			enrouleur	611,1	454,1		99	512,1	
Buchen-Moselle	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Moisheim		B14	marchage	choux			enrouleur	611,1	454,1		99	512,1	
Buchen-Moselle	BM22	1116	EARL SCHOTTEL	La Bruche à l'aval du confluent (retour) du Bras d'Altorf		B15	marchage	choux			sprinklers	1229,8	1113,8	Aucune restriction	459	1470,8	
Buchen-Moselle	BM22	996	EARL SCHOTTEL	Le Bruche à l'aval du confluent (retour) du Bras d'Altorf		B15	marchage	choux			sprinklers	1229,8	1113,8		459	1470,8	
Ehn	EH01	1075	EARL EHRIHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'aval du confluent avec le Muehlbach		E1	culture hiver	de Tendre d'hiver			enrouleur	-3,6	-14,8	pas de prélèvement	0	-14,8	
Ehn	EH01	877	EARL EHRIHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'aval du confluent avec le Muehlbach		E1	culture hiver	filet bandé d'hiver			enrouleur	-1,3	-13,2		0	-13,2	
Ehn	EH02	874	EARL EHRIHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'aval du confluent avec le Muehlbach		E2	marchage	carotte Navarraise			enrouleur	227,3	41,3	Aucune restriction	60	161,3	
Ehn	EH03	1352	MULLER JOSIANE	Le Ehn à l'amont des du canal du Schifflbach		E3	céréales de printemps-Mais	cultures spéciales printemps			enrouleur	470,4	130,4	Aucune restriction	140	330,4	
Ehn	EH03	1351	MULLER JOSIANE	Le Ehn à l'amont du canal du Schifflbach		E3	céréales de printemps-Mais	cultures spéciales printemps			enrouleur	470,4	130,4		140	330,4	
Ehn	EH05	912	EARL SUPPER HISS	Le Rosenmeer à Rosheim		E4	cultures spéciales printemps	choux à choucroute et maïs			enrouleur	45,1	-5,9	Max une pompe à 35 m³/h	35	10,1	
Ehn	EH05	1314	[EARL SUPPER HISS]	Le Rosenmeer à Grischheim-près-Moisheim		E5	cultures spéciales printemps	pomme de terre			enrouleur	75,5	-2,9	Max une pompe à 40 m³/h	75	0,5	
Ehn	EH05	1021	EARL SUPPER HISS	Le Rosenmeer à Grischheim-près-Moisheim		E5	cultures spéciales printemps	choux à choucroute			enrouleur	75,5	-7,5		75	0,5	
Giesen-Leprette	GL02	1046	EARL GASPERMENT	La Lipprette à l'amont de la prise de Muehlbach de Châtenois		G1	autre	maïs			enrouleur	633,5	433,5	Max une pompe à 90 m³/h	90	543,5	
Giesen-Leprette	GL02	1241	EARL GASPERMENT	La Lipprette à l'aval de la prise de Muehlbach de Châtenois		G1	autre	maïs			enrouleur	633,5	433,5		90	543,5	
Giesen-Leprette	GL03	1233	EARL GASPERMENT	La Lipprette à l'aval de la prise de Muehlbach de Châtenois		G1	autre	maïs			enrouleur	465,2	-11,8		90	376,2	
Giesen-Leprette	GL03	1211	EARL GASPERMENT	La Lipprette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois		G1	culture hiver	ble			enrouleur	465,2	-213,8		90	376,2	
Giesen-Leprette	GL03	1214	[EARL GASPERMENT]	La Lipprette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois		G1	culture hiver	ble			enrouleur	465,2	-213,8	Max une pompe à 90 m³/h	90	376,2	

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de section de pente	Délimitation	Type(s) hydrographique(s)		Nom du groupe	Culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Débit préférable (Régime Vélinage - 10% modifié)	Débit enlevable - débit crémant sans régles de gestion	Débit cumulé avec régles de gestion
				nom de la prise	nom de la prise							
Glessen-Lipperette	GL03	1326	EARL GASPERNENT	La Lipperette à l'aval de la prise du Muehlbach du Châtaignois	GL autre	Mais			ramppe	455,2	-71,0	90
Glessen-Lipperette	GL03	1213	EARL GASPERNENT	La Lipperette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtaignois	GL autre	Mais			enrouleur	455,2	-71,0	90
Glessen-Lipperette	GL04	1239	EARL GASPERNENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtaignois	GL2 culture hiver	épis			enrouleur	165,4	-71,0	90 une pompe à 70 m3/h
Glessen-Lipperette	GL04	1212	EARL GASPERNENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtaignois	GL2 autre	mais			ramppe	165,4	-71,0	160
Glessen-Lipperette	GL05	1249	EARL LORBER	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	GL3 arboriculture	cerisier			sprinklers	317,3	225,3	Aucune restriction
Glessen-Lipperette	GL06	1012	EARL LORBER	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	GL3 culture hiver	ble			enrouleur	317,3	225,3	
III	GL08	1185	FREY JEAN-LUC	Le Holzgessens à Eberstein	GL4 céréales de printemps mais				enrouleur	7429,5	6294,5	Aucune restriction
III	IL01	1287	MULLER CEDRIC	l'III à l'aval du confluent du Muehlgraben	II. céréales de printemps MAIS GRAN				enrouleur	3523,0	34116,0	Aucune restriction
III	IL01	1308	SCEA DE LA STOCKMATT	l'III à l'aval du confluent du Muehlgraben	II. céréales de printemps Mais				enrouleur	35318,0	34126,0	
III	IL01	1332	SCEA KRITZ ET FILS	l'III à l'aval du confluent du Muehlgraben	II. céréales de printemps mais grain				sprinklers	35233,0	34116,0	
III	IL02	1124	EARL ARBOGAST OLIVIER	l'III à l'amont du canal de décharge de l'III	II. céréales de printemps mais				enrouleur	54948,0	53346,0	Aucune restriction
III	IL02	1331	SCEA KRITZ ET FILS	l'III à l'amont du canal de décharge de l'III	II. cultures spéciales printemps	betterave sucrière			sprinklers	54948,0	53346,0	
III	IL02	902	EARL ARBOGAST OLIVIER	l'III à l'amont du canal de décharge de l'III	II. céréales de printemps mais				enrouleur	54948,0	53346,0	
III	IL03	1089	EARL RIEBEL	l'III à l'aval du canal de décharge de l'III	II. céréales de printemps				enrouleur	54948,0	53106,0	Aucune restriction
III	IL03	1098	EARL RIEBEL	l'III à l'aval du canal de décharge de l'III	II. céréales de printemps MAIS				enrouleur	54948,0	53106,0	
III	IL03	1291	EARL RIEBEL	l'III à l'aval du canal de décharge de l'III	II. céréales de printemps MAIS				enrouleur	54948,0	53106,0	
III	IL04	928	SCEA FERME FISCHER	l'III à la station hydrométrique d'Ornheim	II. céréales de printemps mais				sprinklers	121457,0	121427,0	Aucune restriction
Modér	MO01	1051	EARL DU COMTE DE HAHNU	Canal du Rhône au Rhin (entre canal du Rhône et canal d'alimentation de l'III)	II. céréales de printemps MAIS	autre			enrouleur	537,6	467,6	
Modér	MO02	982	EARL FERME WAECHTER	Ruisseau du Melkenbach (Mittelbach)	II.2 céréales de printemps MAIS				sprinklers	1523,9	1598,9	
Modér	MO02	988	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Soultzbach	II.2 maraîchage	fruits et légumes			sprinklers	1923,9	1598,9	
Modér	MO02	917	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Soultzbach	II.2 maraîchage	fruits et légumes			goutte à goutte	193,9	1598,9	
Modér	MO04	1165	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	II.3 cultures permanentes	asperges			enrouleur	2257,4	1197,4	Aucune restriction
										680	1577,4	

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

code de troupeau	Basin versant	Numéro de point de pompage*	Exploitation	Troupeau hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Droits préférentiels - Droits canadien et Régis de gestion	Régie de gestion	Droits préférentiels - Droits canadien et Régis de gestion
Moder	N004	929	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures permanentes	asperges	enrouleur	2157,4	1197,4	
Moder	M004	1002	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps/automne		enrouleur	2157,4	1197,4	
Moder	M004	937	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps/mais		enrouleur	2157,4	1197,4	
Moder	M004	916	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures permanentes	asperges	enrouleur	2157,4	1197,4	
Moder	M004	963	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	maraîchage	legumes	irrigateurs	2157,4	1197,4	
Moder	M004	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures spéciales printemps	pomme de terre, carotte, courgette	enrouleur	2157,4	1197,4	
Moder	M004	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps/voileine & luzerne		enrouleur	2157,4	1197,4	
Moder	M004	1077	EARL BEAULIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	culture hiver	triticale	autre	2157,4	1197,4	
Moder	M004	1180	EARL BEAULIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	culture hiver	cobsa	autre	2157,4	1197,4	
Moder	M004	930	EARL BEAULIEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	maraîchage	pommes de terre	tonne à fêter	2157,4	1197,4	
Moder	M005	876	HES JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M4	céréales de printemps/automne		enrouleur	5,0	1197,4	Pas de préférément
Moder	M005	903	EARL CARRIERIER	Le Wappachgraben au confluent de la Moder	M5	céréales de printemps/automne		enrouleur	5,0	1197,4	0
Moder	M006	1336	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps/automne		sprinklers	2161,3	346,3	Aucune restriction
Moder	M006	1045	EARL DU JARDIN TROG	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	buterutti	sprinklers	2161,3	346,3	
Moder	M006	908	EARL DU JARDIN TROG	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	cultures spéciales printemps	mais	sprinklers	2161,3	346,3	
Moder	M006	938	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps/automne	ble	enrouleur	2161,3	346,3	
Moder	M006	1335	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	orge de fêter	enrouleur	2161,3	346,3	
Moder	M006	939	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps/automne	culture hiver	enrouleur	2161,3	346,3	
Moder	M006	1083	GAECL DE LA MODIER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	orge de fêter	enrouleur	2161,3	346,3	
Moder	M006	1223	GAECL DE LA MODIER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	courge	enrouleur	2161,3	346,3	
Moder	M006	1227	GAECL DE LA MODIER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps/mais		enrouleur	2161,3	346,3	Aucune restriction

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Verrant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de pointe de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique			Nom d'exploitation	Nom de culture	Culture irriguée	Rapport de gestion	Débit cumulé avec régime de gestion	Débit prélevable - Débits cumulés sans régimes de gestion	
				tronçon	tronçon	tronçon							
Moder	MO06	1252	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (frontières des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage					1225	1036,3	
Moder	MO06	1097	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (frontières des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	enrouleur	2261,3	346,3				
Moder	MO09	1242	EARL KAUFFMANN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihengraben	M7	céréales de printemps/mais	compte à fûter	2261,3	346,3		1225	1035,3	
Moder	MO09	1217	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihengraben	M7	céréales de printemps/mais	sprinklers	773,1	455,1	Aucune restriction			
Moder	MO09	1204	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihengraben	M7	culture hiver	enrouleur	773,1	456,1		132	641,1	
Moder	MO09	1160	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihengraben	M7	marchage	courges, carottes, navets, choux, tomates, radis, salades...	773,1	456,1		132	641,1	
Moder	MO09	1042	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihengraben	M7	culture hiver	bla	enrouleur	773,1	456,1		132	641,1
Moder	MO09	904	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihengraben	M7	céréales de printemps/mais	sprinklers	773,1	455,1		132	641,1	
Moder	MO10	1255	LANOIX OLIVIER	Le Rothbach canalisé à l'aval du confluent du Weihengraben	M7	horticulture	peuplier sapin	tonne à fûter	773,1	454,1		134	639,1
Moder	MO11	1193	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	céréales de printemps/mais grain	enrouleur	3055,7	-1032,8	Max une pompe par exploitation au débit demandé	2394	661,7	
Moder	MO11	1092	GAEC DES DEUX COLLINES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	céréales de printemps/mais	enrouleur	3055,7	-1032,8		2394	661,7	
Moder	MO11	942	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	céréales de printemps/mais grain	enrouleur	3055,7	-1032,8		2394	661,7	
Moder	MO11	1035	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	silos	prairie permanente	enrouleur	3055,7	-1032,8		2394	661,7
Moder	MO11	1056	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	marchage	polain	enrouleur	3055,7	-1032,8		2394	661,7
Moder	MO11	984	KOTT SERGE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	céréales de printemps/mais grain	enrouleur	3055,7	-1032,8		2394	661,7	
Moder	MO11	1067	EARL DE LA PLAINNE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	cultures spéciales printemps	Mais	enrouleur	2055,7	1024,8		2394	661,7
Moder	MO11	1344	SCEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	marchage	Fraises	sprinklers	3055,7	-1032,8		2394	661,7
Moder	MO11	977	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M8	marchage	(Marchage)	sprinklers	3055,7	-1032,8		2394	661,7
Moder	MO11	1047	GAEC TRAUTMANN ALEXANDRE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais	enrouleur	3055,7	-1032,8	Max une pompe par exploitation au débit demandé	2394	661,7	
Moder	MO11	974	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais	enrouleur	3055,7	-1032,8		2394	661,7	
Moder	MO11	1029	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	bla	enrouleur	3055,7	-1032,8		2394	661,7
Moder	MO11	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais ensoleillé	enrouleur	3055,7	-1032,8		2394	661,7	
Moder	MO11	1191	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/mais grain	enrouleur	3055,7	-1032,8	Max une pompe par exploitation au débit demandé	2394	661,7	

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Basin Venant	Code de fronton hydrographique	Nombre de parties de paysage	Explications	Tronçon hydrographique		Nom de culture	Culture irriguée	Nom groupe	culture irriguée	Règle de gestion	Débit autorisé avec règle de gestion	Débit prélevable - Débits courants sans règle de gestion	Débit prélevable - Débits courants avec règle de gestion	
				Nombre de kilomètres courants dans la partie hydrographique	Nombre de km² émissaires dans la partie hydrographique									
Moder	M011	1192	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	Soja	enrouleur	3055,7	-103,8	2394	651,7		
Moder	M011	924	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé et maïs	enrouleur	3055,7	-102,8	2394	651,7		
Moder	M011	520	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	cultures spéciales printemps	maïs	enrouleur	3055,7	-102,8	2394	651,7		
Moder	M011	1093	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	3055,7	-103,8	2394	651,7		
Moder	M011	1093	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	cultures spéciales printemps	Maïs	enrouleur	3055,7	-102,8	2394	651,7		
Moder	M011	1194	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/maïs grain		enrouleur	3055,7	-102,8	2394	651,7		
Moder	M011	1345	SEA MATTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps/Orge		espindale	3055,7	-102,8	2394	651,7		
Moder	M011	1049	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10	cultures spéciales printemps	Tournesol	enrouleur	3055,7	-102,8	2394	651,7	Max une partie au débit demandé	
Moder	M011	971	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10	céréales de printemps/maïs		enrouleur	3055,7	-102,8	2394	651,7		
Moder	M012	1122	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	2252,2	152,2	Acume restriction	300	1952,2	
Moder	M012	1011	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	2252,2	162,2		300	1952,2	
Moder	M012	1010	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	2252,2	162,2		300	1952,2	
Moder	M012	1023	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	2252,2	162,2		300	1952,2	
Moder	M012	1007	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	2252,2	162,2		300	1952,2	
Moder	M012	1230	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	culture hiver	blé	enrouleur	2252,2	152,2		300	1952,2	
Moder	M012	1229	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	culture hiver	Ong Hiver	enrouleur	2252,2	162,2		300	1952,2	
Moder	M012	1226	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	Rai-Grass en dérobe	enrouleur	2252,2	162,2		300	1952,2	
Moder	M012	1328	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps/Soja		enrouleur	2252,2	162,2		300	1952,2	
Moder	M012	1219	GAEC BELLE VIE	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	culture hiver	blé	enrouleur	2252,2	162,2		300	1952,2	
Moder	M014	1014	EARL PERIME MURBRUCH JOSEPH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	autre	Prairies permanentes	enrouleur	4955,7	380,7	Acume restriction	525	4420,7	
Moder	M014	1048	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps/MAIS GRAIN		enrouleur	4955,7	380,7		525	4420,7	
Moder	M014	945	GAEC HOHRRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps/maïs grain		enrouleur	4955,7	380,7	Acume restriction	525	4420,7	

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydronumérique	Numéro de petit ou pointeau	Exploitation	Tracé(s) hydrographique(s)		Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Méthode d'irrigation	Débit irrégulier - Débit crémant sans régulation de gestion	Nbre de gestion	Débits cumulés avec régles de gestion	Débit cumulé avec règles des gestionnaires
				Débit périodique Niveau Vigilance (GPNL2 - 10% moins)	Débit cumulé sans régulation de gestion								
Moder	MO14	1250	GAEC MÖHRIN			M42	céréales de printemps MAIS GRAIN		enrouleur	495,7	380,7	525	4420,7
Moder	MO14	1251	GAEC MÖHRIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinbach		M42	céréales de printemps MAIS GRAIN		enrouleur	495,7	380,7	525	4420,7
Moder	MO15	1247	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord		M43	céréales de printemps maïs		enrouleur	767,9	237,9	2989	4631,9
Moder	MO15	911	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord		M43	culture hiver blé		enrouleur	767,9	237,9	2989	4631,9
Moder	MO15	975	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Zinsel du nord		M43	céréales de printemps maïs		enrouleur	767,9	237,9	2989	4631,9
Moder	MO16	1297	SANDER SEA	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	céréales de printemps maïs		pivot	176,8	-282,7	Max 3 pompes à 50 m³/h	150
Moder	MO16	1278	KRAUTH FRANCIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	céréales de printemps Ongé de brasserie, culture spéciales		sprinklers	176,8	-282,7	150	26,8
Moder	MO16	1277	KRAUTH FRANCIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	céréales de printemps Colza, pommes de terres, Soja		sprinklers	176,8	-282,7	150	26,8
Moder	MO16	925	EARL OHLMANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	céréales de printemps blé		enrouleur	176,8	-301,7	150	26,8
Moder	MO16	1084	EARL CARBONIER	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	maïs/culte		enrouleur	176,8	-301,7	150	26,8
Moder	MO16	960	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	céréales de printemps maïs		enrouleur	176,8	-301,7	150	26,8
Moder	MO16	1346	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	céréales de printemps maïs		enrouleur	176,8	-301,7	150	26,8
Moder	MO16	1082	EARL OHLMANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	cultures perennées		sprinklers	176,8	-301,7	150	26,8
Moder	MO16	973	EARL OHLMANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M44	cultures spéciales courges, patates douces, pâtes, etc.		enrouleur	176,8	-301,7	150	26,8
Moder	MO17	1040	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben		M45	cultures parannées		enrouleur	764,7	175,7	Max une pompe si débit demandé	150
Moder	MO17	1322	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben		M45	céréales de printemps tourteau		enrouleur	764,7	175,7	3209	4638,7
Moder	MO17	1323	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben		M45	maraîchage	Jugumes	sprinklers	764,7	175,7	3209	4638,7
Moder	MO17	1320	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben		M45	cultures parannées	frênes	enrouleur	764,7	175,7	3209	4638,7
Sarre	SA01	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch		S41	sautre	Prairie temporaire	enrouleur	4634,6	4394,6	Aucune restriction	120
Sarre	SA01	1079	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch		S41	culture rivière	Ongé	enrouleur	4634,6	4394,6	120	4534,6
Sarre	SA01	1182	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch		S41	cultures perennées	Prairie naturelle	enrouleur	4634,6	4394,6	120	4534,6
Sarre	SA01	1181	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch		S42	cultures perennées	Prairie naturelle	enrouleur	4634,6	4394,6	120	4534,6
Sarre	SA02	1135	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'aval du confluent de Metzichgraben			céréales de printemps Prairie		enrouleur	4756,2	4411,2	Aucune restriction	205

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Réuhn Wesre	Code de référence hydrographique	Noméro de point de pompage du	Exploitation	Tronçon hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture		Débit préférable - Débits courants sans régime de gestion	Règle de gestion	Débit préférable - Débits courants sans régime de gestion	Règle de gestion	
Serre	SA03	1080	GAEC DE LA SARRE	La Serre à l'aval du confluent du Neubach (limite des zones A 907, A908 et A909)	SA2	céréales de printemps/mais			4125,0	4125,0	230	4536,0	
Serre	SA04	1161	SCÉA DU STRÖHOF	L'Eichel à Dammingen	SAS	céréales de printemps/mais		enrouleur	1135,0	1066,0	Aucune restriction	90	1066,0
Selzbach	SL01	1103	EARL DES PETITS PONYES	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps/mais		enrouleur	147,6	177,8	Max une pompe à 75 m ³ /h	75	72,6
Selzbach	SL01	1105	EARL DES PETITS PONYES	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps/mais		enrouleur	147,6	177,4		75	72,6
Selzbach	SL01	1186	EARL DES PETITS PONYES	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps/mais		enrouleur	147,6	177,8		75	72,6
Selzbach	SL02	594	EARL HAETTEL ETIENNE	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	autre	maïs, pomme de terre	enrouleur	294,5	298,4	Max 3 pompes à 60 m ³ /h	255	39,5
Selzbach	SL02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps/Mais		enrouleur	294,5	308,5		255	39,5
Selzbach	SL02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	autre	betteraves	enrouleur	294,5	308,5		255	39,5
Selzbach	SL02	1156	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps/mais		enrouleur	294,5	308,5		255	39,5
Selzbach	SL02	1155	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	autre	betteraves	enrouleur	294,5	308,5		255	39,5
Selzbach	SL02	956	EARL MOULIN GERTT	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps/mais		enrouleur	294,5	308,5		255	39,5
Selzbach	SL02	949	GALLMANN ERIC	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	culture hiver	ble d'hiver	enrouleur	294,5	308,5		255	39,5
Souffel	SO01	1020	WEHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	marchage	poireaux	enrouleur	18,3	151,7	Max une pompe à 18 m ³ /h	18	0,3
Souffel	SO01	1027	WEHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	marchage	pisaneau	sprinklers	18,3	151,7		18	0,3
Souffel	SO01	1309	WEHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	cultures hivernées	asperge	enrouleur	18,3	151,7		18	0,3
Souffel	SO01	1004	WEHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	marchage	rhubarbe	enrouleur	18,3	151,7		18	0,3
Souffel	SO02	878	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenthalerbach en amont du confluent avec la Souffel	SO2	marchage	legumes plein champ	sprinklers	19,5	0,4	Max une pompe à 18 m ³ /h	18	1,5
Souffel	SO03	1093	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	La Souffel à l'aval du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO2	marchage	legumes plein champ diversifiés	goutte à goutte	79,2	157,8		36	43,2
Souffel	SO04	1304	SCÉA HECKMANN V&D	Le Platzertbach au confluent de la Souffel	SO3	cultures spéciales printemps	techniques et labac	goutte à goutte	16,0	23,0	Aucune restriction	13	23,0
Souffel	SO05	972	EARL FERME LUX	La Souffel à l'aval du confluent du Platzertbach (avant rejet de la STEP de Stutheim-Offenheim)	SO4	cultures pérennes	asperge, houblon	goutte à goutte	94,2	124,8	Max une pompe à 25 m ³ /h	74	20,2
Souffel	SO05	1024	SCÉA DEVIMER	La Souffel à l'aval du confluent du Platzertbach (avant rejet de la STEP de Stutheim-Offenheim)	SO4	marchage	marichage	sprinklers	94,2	124,8		74	20,2
Souffel	SO05	968	SCHOTT FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Platzertbach (avant rejet de la STEP de Stutheim-Offenheim)	SO4	cultures spéciales printemps	labac	goutte à goutte	94,2	124,8		74	20,2
Souffel	SO06	937	SCHOTT FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Platzertbach (après rejet de la STEP de Stutheim-Offenheim)	SO5	cultures spéciales printemps	ABAC	goutte à goutte	94,2	124,8	Max une pompe à 20 m ³ /h	94	0,2

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Basin Versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro du point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom groupe	culture irriguée	Nom des cultures	Régime de gestion		Puits gouraud avec régimes de gestion	Délai arrêtéable, régimes de gestion
				Délai prévisible - régime Vaillancourt	Délai prévisible - régime de gestion				Winkel utilisé	Délai prévisible - régime Vaillancourt		
Souffel	SC06	1343	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à laval du confluent du Plantzenbach (après le rejet de la STEP de Grashheim)	SO5	marchage	poteaux		enrouleur	94,2	-101,6	94 D,2
Souffel	SC07	1342	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à laval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Grashheim)	SO6	marchage	poteau		enrouleur	125,6	-119,4	Max une pompe à 50 m3/h
Souffel	SC07	1341	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à laval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Grashheim)	SO8	marchage	poteaux/potale doute /écourvette et melon		enrouleur	125,6	-119,4	124 1,6
Souffel	SC08	1338	EARL LOTZ	Le Leibach au point de la RD31 à Pfeddersheim (après rejet de la STEP de Rechberghausen)	SO7	autre	tabac		spinklers	57,1	-3,	Max une pompe à 50 m3/h
Souffel	SC08	1337	EARL LOTZ	Le Leibach au point de la RD31 à Pfeddersheim (après rejet de la STEP de Rechberghausen)	SO7	autre	'ABAC		enrouleur	57,1	-3,	Max une pompe à 50 m3/h par exploitation
Sauer	SL03	1142	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/maïs			enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	1184	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU2	céréales de printemps/maïs			enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	879	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/maïs			enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	1062	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU2	céréales de printemps/maïs			enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	1163	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU3	céréales de printemps/maïs			enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	1141	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU3	céréales de printemps/maïs			enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	1140	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	culture hiver	BLE		enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	1138	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	culture hiver	BLE		enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	1133	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/TOURNESOL			enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL03	1123	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps/TOURNESOL			enrouleur	3387,6	2637,6	180 3207,6
Sauer	SL04	1098	EARL DE LA SAUER	la Sauer à laval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	cultures spéciales printemps	MAIS		enrouleur	275,8	103,8	Max une pompe par exploitation au débit demandé
Sauer	SL04	1097	EARL DE LA SAUER	la Sauer à laval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	cultures spéciales printemps	MAIS		enrouleur	275,8	103,8	363 2392,8
Sauer	SL04	890	EARL DE LA SAUER	la Sauer à laval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	cultures spéciales printemps	MAIS		enrouleur	275,8	103,8	363 2392,8
Sauer	SL04	201	EARL DE LA SAUER	la Sauer à laval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	cultures spéciales printemps	TOURNESOL		enrouleur	275,8	103,8	363 2392,8
Sauer	SL04	1196	EARL DE LA SAUER	la Sauer à laval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	cultures spéciales printemps	TOURNESOL		enrouleur	275,8	103,8	363 2392,8
Sauer	SL04	1187	EARL DE LA SAUER	la Sauer à laval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	culture hiver	COTZA		enrouleur	275,8	103,8	963 2392,8
Sauer	SL04	934	EARL ROBUR ET CIE	la Sauer à laval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	marchage	legumes divers		spinklers	275,8	103,8	363 2392,8
Sauer	SL05	935	EARL ROBUR ET CIE	L'Heilbruehlbach (Bleibach) à laval de la cliffluence avec la Sauer	SU3	cultures spéciales printemps	poissons de terre		enrouleur	743,2	-270,8	Aucune restriction
												423 318,2

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Identifiant	Code de la commune	Point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom groupe culture irriguée	Nom de culture	Méthode utilisation	Débit prélevable - Débits cumulés sans restriction de gestion	Règle de gestion	Débit cumulé avec régles de gestion	Débit prélevable - Débits cumulés avec régles de gestion
				nom groupe	culture irriguée							
Sauer	SU06	1157	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 autre	Mais semence		enrouleur	1749,2	637,3	Aucune restriction	733 1016,2
Sauer	SU06	1195	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 autre	Mais semence		enrouleur	1749,2	-632,8		733 1016,2
Sauer	SU06	1279	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 autre	Mais semence		enrouleur	1749,2	-632,8		733 1016,2
Sauer	SU06	1130	GAEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 céréales de printemps/automne			enrouleur	1749,2	-632,8		733 1016,2
Sauer	SU06	1125	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 culture hiver	ble		enrouleur	1749,2	-632,8		733 1016,2
Sauer	SU06	1126	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 céréales de printemps/automne	Mais		enrouleur	1749,2	-632,8		733 1016,2
Sauer	SU06	1298	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 culture hiver	ble		enrouleur	1749,2	-632,8		733 1016,2
Sauer	SU06	900	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 céréales de printemps/automne	Mais		enrouleur	1749,2	-632,8		733 1016,2
Sauer	SU06	905	GAEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4 culture hiver	ble		enrouleur	1749,2	-632,8		733 1016,2
Zorn	ZO02	1205	EARL CARBIERER	La Zinsel du Sud à l'aval du confluent du Gräbsbach et du Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z maraîchage	COURGE		enrouleur	1721,6	1631,8	Aucune restriction	90 1631,6
Zorn	ZO04	1256	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1 maraîchage	plante aromatique/legume		sprinklers	4957,9	4937,9	Aucune restriction	120 4947,9
Zorn	ZO04	1053	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1 maraîchage	Plantes aromatiques/legume		sprinklers	4957,9	4937,9		120 4947,9
Zorn	ZO04	1292	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1 maraîchage	PLANTE AROMATIQUE		sprinklers	4957,9	4937,9		120 4947,9
Zorn	ZO04	1257	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1 maraîchage	plante aromatique/legume		sprinklers	4957,9	4937,9		120 4947,9
Zorn	ZO04	873	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1 maraîchage	plante aromatique/legume		sprinklers	4957,9	4937,9		120 4947,9
Zorn	ZO04	963	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1 maraîchage	plante aromatique/legume:		sprinklers	4957,9	4937,9		120 4947,9
Zorn	ZO05	1134	EARL DU GALGENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du Uttenheimbach [limite des zones A 347 et A 348]	Z1 cultures spéciales printemps	culture blé virginal		goutte à goutte	5191,3	4731,3		190 5001,3
Zorn	ZO06	1220	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	Z2 céréales de printemps/bio			enrouleur	5860,8	4860,8	Aucune restriction	355 5505,8
Zorn	ZO06	1228	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	Z2 culture hiver	ble		enrouleur	5860,8	4860,8		355 5505,8
Zorn	ZO06	1227	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	Z2 culture hiver	ble		enrouleur	5860,8	4860,8		355 5505,8
Zorn	ZO06	1224	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	Z2 céréales de printemps/bio			enrouleur	5860,8	4860,8		355 5505,8
Zorn	ZO06	1225	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	Z2 culture hiver	ble		enrouleur	5860,8	4860,8	Aucune restriction	355 5505,8
Zorn	ZO06	970	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	Z2 céréales de printemps/bio			enrouleur	5860,8	4860,8		355 5505,8

Annexe 4 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de trougeau et nom du propriétaire	Exploitation	Trougeau hydrographique		Nom de culture	Surface irriguée	Débit prélevable réglé au moyen du décret régional (CINR2 : 10% du débit journalier moyen de gestion)	Débit journalier avec régles de gestion	Règle de gestion	Débits journaliers avec régles de gestion
			Nom de trougeau	Surface irriguée						
Zorn	2006	1231 URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 318)	22 maraîchage pommes de terre	entrouleur	5600,8	480,8			355 5505,8
Zorn	2008	1164 GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24 céréales de printemps malis	entrouleur	6200,4	480,4	Aucune restriction		515 5685,4
Zorn	2008	936 GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24 céréales de printemps malis	entrouleur	6200,4	480,4			515 5685,4
Zorn	2008	1177 GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24 céréales de printemps malis	entrouleur	6200,4	480,4			515 5685,4
Zorn	2008	967 EARL FERME NONNEMACHER	Le Rohrbach à Landershain à l'amont du confluent de l'Ottarbach au point de la RD25	25 maraîchage legumes plein champs	sprinklers	42,9	32,9	Aucune restriction		10 32,9
Zorn	2013	1295 GAEC GUTH	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Wellerheim et Rohr	25 autre moitié trafo	sprinklers	143,0	28,0			115 28,0
Zorn	2013	1110 EARL FERME NONNEMACHER	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Wellerheim et Rohr	25 maraîchage legumes plein champs	sprinklers	143,0	28,0			115 28,0
Zorn	2013	1052 EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Wellerheim et Rohr	25 maraîchage terres	entrouleur	143,0	28,0			115 28,0
Zorn	2013	905 EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Wellerheim et Rohr	25 céréales de printemps/batteuses	entrouleur	143,0	28,0			115 28,0
Zorn	2014	964 GAEC GUTH	Le Rohrbach à Rohr	26 cultures spéciales printemps patates sucrées	sprinklers	25,5	9,5	Max une pompe par section/demande au débit demandé		180 73,5
Zorn	2014	1294 GAEC GUTH	Le Rohrbach à Rohr	26 céréales de printemps malis	sprinklers	253,5	9,5			180 73,5
Zorn	2014	1050 EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26 maraîchage pompe	entrouleur	253,5	9,5			180 73,5
Zorn	2014	943 EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26 céréales de printemps malis	entrouleur	253,5	9,5			180 73,5
Zorn	2015	946 EARL LITT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenheimbach au pont de la RD31	27 autre tabac	goutte à goutte	266,9	36,1	Max une pompe pour marchandise au débit demandé		180 86,9
Zorn	2015	1209 EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenheimbach au pont de la RD31	27 maraîchage divers	sprinklers	266,9	36,1			180 86,9
Zorn	2016	981 EARL LITT	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenheimbach	27 autre tabac	goutte à goutte	343,9	36,1			290 52,9
Zorn	2016	1330 EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenheimbach	27 maraîchage divers legumes	sprinklers	343,9	36,1			290 52,9
Zorn	2016	1208 EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenheimbach	27 cultures spéciales printemps	goutte à goutte	342,9	35,7			290 52,9
Zorn	2017	1189 SIEA HOLZMANN	Le ruisseau d'Affelstheim	28 cultures pérennes houblon	goutte à goutte	24,2	11,2	Aucune restriction		13 11,2
Zorn	2017	1102 EARL HONBLONNIERE	Le ruisseau d'Affelstheim	28 cultures pérennes houblon	goutte à goutte	24,2	11,2			13 11,2

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Demande de prélevement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2023 - Règles de gestion pour le Régime Alente et Incidence sur les débits des cours d'eau

Basin versant	code de tronçon hydrographique	Exploitation	Tronçon hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Débit préférable - Débit cumulé dans règles de gestion	Règle de gestion	Débit cumulé avec règles de gestion	Débit préférable - Débit cumulé avec règles de gestion
Andlau	AN01	978	EARL LORBER	La Schermetz à Epfig (lieu dit Huetthalbach)	A1	culture hiver	éte tendre	-14,4	pas de prélèvement	0	-14,2
Andlau	AN02	1172	SCÉ DANDAU STOTZHEIM	Le Mühlbach de Stotzheim	A2	maraîchage	lure	25,0	Autre restriction	20	65,0
Andlau	AN03	1350	MULLER ISHANE	L'Andlau à l'amont de la prise du Mühlbach de Stotzheim	A3	cultures spéciales printemps	SOJA	104,0	Max une pompe de 80 m ³ /h	60	46,0
Andlau	AN04	1349	MULLER ISHANE	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmbeck	A4	cultures spéciales printemps	SOJA	191,0	Max une pompe à 70 m ³ /h	150	41,0
Andlau	AN04	1284	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmbeck	A4	cultures spéciales printemps	SOJA	191,0	<15,0	150	41,0
Andlau	AN04	1280	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmbeck	A4	culture hiver	LETTRENDRE	191,0	<15,0	150	41,0
Andlau	AN05	907	ROSEFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	maraîchage	légumes	1,3	pas de prélèvement	0	1,3
Andlau	AN05	1232	ROSEFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	maraîchage	légumes	1,3	<1,7	0	1,3
Andlau	AN05	1009	ROSEFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	maraîchage	légumes	1,3	<1,7	0	1,3
Andlau	AN05	1235	ROSEFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	maraîchage	légumes	1,3	<1,7	0	1,3
Andlau	AN05	1008	ROSEFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	maraîchage	légumes	1,3	<1,7	0	1,3
Andlau	AN05	1085	ROSEFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	maraîchage	légumes	1,3	<1,7	0	1,3
Andlau	AN05	1081	ROSEFELDER MARIUS	La Kirmbeck à Vaff	A5	maraîchage	légumes	1,3	<1,7	0	1,3
Bruche-Moselle	BM01	1000	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	B1	arboriculture	Mirabelles	7,0	Max une pompe de 7 m ³ /h	7	0,3
Bruche-Moselle	BM01	1015	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	B1	arboriculture	petits fruits rouges	7,0	<1,7	7	0,3
Bruche-Moselle	BM01	999	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	B1	arboriculture	cerisiers	7,0	<1,7	7	0,3
Bruche-Moselle	BM01	998	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	B1	autre	rhubarbe	7,0	<1,7	7	0,3
Bruche-Moselle	BM01	1001	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	B1	arboriculture	Pruniers	bonne à lisier	bonne à lisier	7	0,3
Bruche-Moselle	BM02	1318	DREYER CHRISTIAN	La Moselle à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Mirabelles	bonne à lisier	bonne à lisier	7	0,3
Bruche-Moselle	BM02	1319	DREYER CHRISTIAN	La Moselle à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Prunes	bonne à lisier	bonne à lisier	15	139,9
Bruche-Moselle	BM02	1153	DREYER CHRISTIAN	La Moselle à l'aval du confluent du Salmbach	B2	arboriculture	rauchches	bonne à lisier	bonne à lisier	16	146,5
Bruche-Moselle	BM03	1143	DREYER CHRISTIAN	La Moselle à l'aval du confluent du Salmbach	B2	arboriculture	merisiers	bonne à lisier	bonne à lisier	16	146,5

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de pointe de pompage	Explication	Tronçon hydrographique			Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Nécessité d'irrigation	Débit prélevable - Débits cumulés sans régles de gestion	Débit cumulé avec régles de gestion	Règle de gestion	Débit prélevable - Débits cumulés avec régles de gestion
				83	arboriculture	cerises, mirabelle								
Bruche-Moselle	BM04	1178	SOHN CHRISTIAN	La Moselg à l'aval du confluent du Heiligenbach	B4	arboriculture	pommiers	tronc à liser	221,6	+ 45,4	Aucune restriction	126	95,6	
Bruche-Moselle	BM05	1225	EARL DE LA FONTAINE	La Moselg à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	tronc à liser	221,6	+ 45,4	Aucune restriction	126	95,6	
Bruche-Moselle	BM05	1325	EARL DE LA FONTAINE	La Moselg à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	tronc à liser	221,6	+ 45,4	Aucune restriction	126	95,6	
Bruche-Moselle	BM05	1027	CUMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Moselg à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	culture hiver	blé bandé	tronc à liser	221,6	+ 45,4	Aucune restriction	126	95,6	
Bruche-Moselle	BM05	966	CUMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Moselg à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	cereales de printemps-mai	tronc à liser	tronc à liser	221,6	+ 45,4	Aucune restriction	126	95,6	
Bruche-Moselle	BM07	1237	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommiers	tronc à liser	12,8	- 45,2	Max une pompe de 6 m ³ /h	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM07	1339	ANSEN DANIEL	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	élevage	tronc à liser	12,8	- 45,2	Aucune restriction	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM07	1312	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGEBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommiers, poiriers, Pêchers	tronc à liser	12,8	- 45,2	Aucune restriction	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM07	1311	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGEBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommiers et poires	tronc à liser	12,8	- 45,2	Max une pompe de 6 m ³ /h	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM07	944	EARL VERGERS HUFSCHMITT	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommiers	tronc à liser	12,8	- 45,2	Aucune restriction	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM07	1206	MUTZIG JEAN LUC	Le Kobach à Westhoffen	B5'	maraîchage	légumes	tronc à liser	12,8	- 45,2	Aucune restriction	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM07	1236	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboriculture	Quetsches	tronc à liser	12,8	- 45,2	Aucune restriction	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM07	827	SOHN CHRISTIAN	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboriculture	Minichêta, quetsche	tronc à liser	12,8	- 45,2	Aucune restriction	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM07	1315	EARL REYSZ ROLAND	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboriculture	Arboriculture	tronc à liser	12,8	- 45,2	Aucune restriction	12	0,8	
Bruche-Moselle	BM08	1310	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGEBER	Le Kehlbach en amont de la confluence du frankenbach	B6	arboriculture	pommiers	tronc à liser	198,4	- 13,4	Aucune restriction	5	193,4	
Bruche-Moselle	BM09	1175	EARL GAMA	Le Frankenbach	B7	maraîchage	légumes divers	tronc à liser	44,3	- 13,7	Aucune restriction	35	9,3	
Bruche-Moselle	BM09	1159	FIENG HERVE	Le Frankenbach	B7	maraîchage	légumes divers	tronc à liser	44,3	- 13,7	Aucune restriction	35	9,3	
Bruche-Moselle	BM11	1058	EARL HARAS DE LA BLECHE	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muselbach	B8	autre	Espace d'entretien A.A.A./A.J./A.N./A.m.	divers choux+celeri	2046,4	1591,4	Aucune restriction	233	1813,4	
Bruche-Moselle	BM11	1104	WALTER MICHEL	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muselbach	B8	maraîchage	spintinkels	goutte à goutte	2046,4	1591,4	Aucune restriction	233	1813,4	
Bruche-Moselle	BM12	1301	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinebach	B9	maraîchage	courges	goutte à goutte	263,3	- 15,4	Aucune restriction	193	70,8	
Bruche-Moselle	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinebach	B9	maraîchage	poissons	goutte à goutte	263,3	- 15,4	Aucune restriction	193	70,3	
Bruche-Moselle	BM13	1101	EARL MAURICE	Le Dachsteinbach	B10'	cultures spéciales printanières	travaux aquatiques	goutte à goutte	85,1	- 13,9	Max une pompe à 25 m ³ /h	84	1,1	

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Codice de bassin	Numeros de pointage	Exploitation	Tronçon hydrographique	nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Nombre de parcelles	Débit prélevable - débits courants par rapport à la norme (CHNNS = 10% moyen)	Règle de gestion	Débit cumulé avec règles de gestion	Débit prélevable - débits cumulés avec règles de gestion	
Bruche-Moselle	BM13	1313	GAEC WALT	Le Dachsteinbach	E10	céréales de printemps MAIS		enrouleur	-15,1	Aucune restriction	84	1,1	
Bruche-Moselle	BM13	899	EARL FERME NOINENMACHER	Le Dachsteinbach	E10	marchage espèces		rouleau à godets	-15,1	Aucune restriction	84	1,1	
Bruche-Moselle	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Stilbach à l'aval de la confluence du Bitzenbach	B12	marchage légumes tomates choux	autre	11,2	9,2	Aucune restriction	8	3,2	
Bruche-Moselle	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	La Bruche à Drachenfels-sur-Bruche	B13	marchage légumes tomates	lomme à filet	14,5	8,5	Aucune restriction	3	8,5	
Bruche-Moselle	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	Le Bruche à l'amont du confluent bras d'Altauf	B13	légumes divers	lomme à filet	3024,8	3023,8		11	3023,8	
Bruche-Moselle	BM20	1167	EARL MAURER	Le Bras d'Altarf à son origine en amont de Molheim	B14	autre pommes de terre	enrouleur	25,1,7	104,7	Aucune restriction	99	152,7	
Bruche-Moselle	BM20	1158	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molheim	B14	marchage pommes de terre	enrouleur	25,1,7	104,7		99	152,7	
Bruche-Moselle	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molheim	B14	marchage pommes de terre	enrouleur	25,1,7	104,7		99	152,7	
Bruche-Moselle	BM22	1116	EARL SCHIDETTEL	La Bruche à l'aval du confluent (retour) du Bras d'Altorf	B15	marchage phénix	spiraleurs	73,1	-57,5	Aucune restriction	436	327,1	
Bruche-Moselle	BM22	996	EARL SCHOETTEL	La Bruche à l'aval du confluent (retour) du Bras d'Altorf	B15	marchage phénix	spiraleurs	73,1	-57,5		436	327,1	
Ehn	EH01	1075	EARL EHREHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Bié Tendre d'Hiver			Pas de prélevement	60	60	
Ehn	EH01	877	EARL EHREHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Bié Tendre d'Hiver				60	60	
Ehn	EH02	874	EARL EHREHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'aval du confluent avec le Muehlbach	E2	marchage	Carotte Nantaise	187,9	7,9	Aucune restriction	120	67,9	
Ehn	EH03	1352	MULLER JOSEANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach	E3	céréales de printemps MAIS	chou à chourette et maïs	enrouleur	34,4	4,4	Aucune restriction	200	144,4
Ehn	EH03	1351	MULLER JOSEANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach	E3	céréales de printemps MAIS	chou à chourette et maïs	enrouleur	34,4	4,4		200	144,4
Ehn	EH05	942	EARL SUPPER HASS	Le Rosenthaler à Rosheim	E4	cultures spéciales printemps	lentilles spéciales printemps	enrouleur	33,7	-10,1	Max un débit de 25 m³/h	25	8,7
Ehn	EH06	1314	EARL SUPPER HASS	Le Rosenthaler à Grischafeld-près-Molheim	E5	cultures spéciales printemps	pomme de terre	enrouleur	57,1	93,8	Max un débit de 30 m³/h	55	2,1
Ehn	EH06	1021	EARL SUPPER HASS	Le Rosenthaler à Grischafeld-près-Molheim	E5	cultures spéciales printemps	chou à chourette	enrouleur	57,1	-91,9		55	2,1
Gieseler-Lippevette	GL02	1046	EARL GASPERMENT	La Lipperette à l'amont de la prise de Mußbach de Châtenois	E1	autre maïs	enrouleur	125,0	-75,0	Max une pompe à 60 m³/h	60	65,0	
Gieseler-Lippevette	GL02	1241	EARL GASPERMENT	La Lipperette à l'amont de la prise de Mußbach de Châtenois	E1	autre maïs	enrouleur	125,0	-75,0		60	65,0	
Gieseler-Lippevette	GL03	1233	EARL GASPERMENT	La Lipperette à l'aval de la prise de Mußbach de Châtenois	E1	autre maïs	enrouleur	60,5	619,5		60	0,5	
Gieseler-Lippevette	GL03	1211	EARL GASPERMENT	La Lipperette à l'aval de la prise de Mußbach de Châtenois	G1	culture hiver ble	enrouleur	60,5	619,5		60	0,5	
Gieseler-Lippevette	GL03	1214	EARL GASPERMENT	La Lipperette à l'aval de la prise de Mußbach de Châtenois	G1	culture hiver ble	enrouleur	60,5	-419,5	Max une pompe à 60 m³/h	60	0,5	

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de pointe de prémature	Exploitation	Téorème hydrographique			Nom culture	culture irriguée	nom groupe	Débit irrégulier	Rôle de gestion	Débits canaux avec régulation du bassin	Débit irrégulier - régulation de gestion	
				Nombre de tronçons	Nombre de tronçons	Nombre de tronçons								
Gessen-Liepvrette	GL03	1216	EARL GASPERNENT	La Ropprette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtillon	G1	autre	Mais	autre	autre	60,5	619,5		60	0,5
Gessen-Liepvrette	GL03	1213	EARL GASPERNENT	La Ropprette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtillon	G1	culture hiver	maïs	culture hiver	autre	60,5	619,5		60	0,5
Gessen-Liepvrette	GL04	1239	EARL GASPERNENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtillon	G2	culture hiver	ble	culture hiver	autre	277,7	102,3	Max une pompe à 70 m³/h	130	147,7
Gessen-Liepvrette	GL04	1212	EARL GASPERNENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtillon	G2	culture hiver	maïs	culture hiver	autre	277,7	102,3		130	147,7
Gessen-Liepvrette	GL05	1249	EARL LORBER	L'Aubach à l'amont de Schenwiller	G3	horticulture	cerise	horticulture	autre	216,5	124,5	Aucune restriction	92	124,5
Gessen-Liepvrette	GL05	1012	EARL LORBER	L'Aubach à l'amont de Schenwiller	G3	culture hiver	ble	culture hiver	autre	216,5	124,5		92	124,5
II	GL08	1105	FREY JEAN-LUC	Le Holzgassen à Ebersheim	G4	céréales de printemps/maïs	autre	céréales de printemps/maïs	autre	378,5	267,5	Aucune restriction	265	3517,5
II	II01	1287	MÜLLER CÉDRIC	L'II à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	céréales de printemps/maïs grain	autre	céréales de printemps/maïs	autre	1838,2	16376,2	Aucune restriction	537	17846,2
II	II01	1308	SCEA DE LA STOCKMATT	L'II à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	céréales de printemps/maïs	autre	céréales de printemps/maïs	autre	1838,2	16376,2		537	17846,2
II	II01	1332	SCEA KRETZ ET FILS	L'II à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	céréales de printemps/maïs grain	autre	céréales de printemps/maïs	autre	1838,2	16376,2		537	17846,2
II	II02	1124	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'II à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	céréales de printemps/maïs	autre	céréales de printemps/maïs	autre	33067,6	31465,6	Aucune restriction	732	32335,6
II	II02	1331	SCEA KRETZ ET FILS	L'II à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	cultures spéciales printemps	autre	cultures spéciales printemps	autre	33067,6	31465,6		732	32335,6
II	II02	902	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'II à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	céréales de printemps/maïs	autre	céréales de printemps/maïs	autre	33067,6	31465,6		732	32335,6
II	II03	1059	EARL REBEL	L'II à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	céréales de printemps BLE	autre	céréales de printemps BLE	autre	33067,6	31225,6	Aucune restriction	972	32095,6
II	II03	1098	EARL REBEL	L'II à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	céréales de printemps MAIS	autre	céréales de printemps MAIS	autre	33067,6	31225,6		972	32095,6
II	II03	1291	EARL REBEL	L'II à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	céréales de printemps MAIS	autre	céréales de printemps MAIS	autre	33067,6	31225,6		972	32095,6
II	II04	928	SCEA FERME FISCHER	L'II à la station hydrostratique d'Orscholz	I4	céréales de printemps/maïs	autre	céréales de printemps/maïs	autre	33067,6	31185,6	Aucune restriction	1012	31055,6
Moder	MD01	1101	EARL COMTE DE HANAU	Canal du Rhin au Rhin (entre canal du Rhin et canal d'alimentation de l'II)	I5	autre	Mais grain	autre	autre	108521,0	108521,0	Aucune restriction	30	108521,0
Moder	MD02	992	EARL FERME WAECHTER	Ruisseau du Metzenbach (Metzenbach)	M1	céréales de printemps/maïs	autre	céréales de printemps/maïs	autre	390,5	340,5	Aucune restriction	50	340,5
Moder	MD02	988	EARL FERME WAECHTER	Le Moder à l'amont du confluent du Soultzbach	M2	maraîchage	fruits et légumes	maraîchage	autre	1556,6	1321,6		395	1228,6
Moder	MD02	917	EARL FERME WAECHTER	Le Moder à l'amont du confluent du Soultzbach	M2	maraîchage	fruits et légumes	maraîchage	autre	1556,6	1231,6		325	1223,6
Moder	MD04	1165	EARL FERME WAECHTER	Le Moder à l'amont du confluent du Werpachgraben	M3	cultures parennées	asperges	cultures parennées	asperges	1823,5	763,6	Aucune restriction	650	1173,6

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Secteur Versant	Code de bassin hydrographique	Numéro du point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom groupe culture irriguée	Nom de culture	Méthode culture	Débit prélevable « débits climatiques »	Débit cumulé avec régimes de gestion	Règle de gestion	Débit cumulé avec régimes de gestion	Débit prélevable « débits climatiques sans règles de gestion
				nom	description								
Moder	M004	929	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 cultures pérennes	asperges	enrouleur	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	1002	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 céréales de printemps/automne		enrouleur	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	907	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 céréales de printemps/mai		enrouleur	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	916	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 cultures pérennes	asperges	enrouleur	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	963	EARL FERME WAECHTER	Le Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 maraîchage	légumes	sprinklers	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 cultures spéciales printemps	pomme de terre, carotte, courges	enrouleur	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 céréales de printemps/automne		enrouleur	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	1077	EARL BEAULEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 culture hiver	riziale	autre	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	1180	EARL BEAULEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M8 culture hiver	côtoya	autre	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	930	EARL BEAULEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M8 culture hiver	côtoya	autre	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M004	876	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M8 maraîchage	pomme de terre	tonne à lisier	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M005	903	EARL CARMENER	Le Wappachgraben au confluent de la Moder		M4 céréales de printemps/l'OURNIESOL		enrouleur	1823,6	763,6		650	1173,6
Moder	M006	1336	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 céréales de printemps/mai		sprinklers	1823,6	763,6		645	878,8
Moder	M006	1045	EARL DU JARDIN TROG	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 maraîchage	butternut	sprinklers	1823,6	763,6		945	878,8
Moder	M006	908	EARL DU JARDIN TROG	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 cultures spéciales printemps	Relais	sprinklers	1823,6	763,6		945	878,8
Moder	M006	928	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 céréales de printemps/hiver		enrouleur	1823,6	763,6		945	878,8
Moder	M006	1335	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 culture hiver	bile	enrouleur	1823,6	763,6		945	878,8
Moder	M006	939	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 céréales de printemps/mai		enrouleur	1823,6	763,6		945	878,8
Moder	M006	1083	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 culture hiver	Orge d'hiver	enrouleur	1823,6	763,6		945	878,8
Moder	M006	1222	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 autre	ray-grass en dérobée	enrouleur	1823,6	763,6		945	878,8
Moder	M006	1207	DAUL MARIE REINE	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 maraîchage	courge	enrouleur	1823,6	763,6		945	878,8
Moder	M006	1327	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limites des zones A 312, A 314 et A 315]		M5 céréales de printemps/mai		enrouleur	1823,6	763,6		945	878,8

Maxime pompe pour exploitation

au débit demandé

0

-

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186</

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Vannant	Code de trouwen hydrographique	Exploitation	Tropcon hydrographique			Nom d'exploitation	Nom de culture	Nombre d'arrosage	Culture irriguée	Nombre d'arrosage	Nombre d'arrosage	Débit prélevable - Débits canalisés sans règles de gestion	Débit canalisé avec règles de gestion	Débit canalisé avec règles de gestion	
			Moder	Mo06	Mo09	Mo10	Mo11	Mo12							
Moder	1097	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 112, A 314 et A 315)	W5	marachage	marachage							1823,8	-1812,9	
Moder	1242	EARL KAUFFMANN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergraben	N7	céréales de printemps/mais								573,1	256,1	
Moder	1217	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergraben	N7	céréales de printemps/mais								573,1	256,1	
Moder	1204	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergraben	N7	culture hiver	ble							573,1	256,1	
Moder	1160	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergraben	N7	céréales de printemps/mais								573,1	256,1	
Moder	1042	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergraben	N7	culture hiver	ble							573,1	256,1	
Moder	904	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergraben	N7	céréales de printemps/mais								573,1	256,1	
Moder	1255	LAMOIR OLIVIER	Le Rothbach canalisé à l'aval du confluent du Weihergraben	N8	arboriculture	peuplier à soja							573,1	256,1	
Moder	1193	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	céréales de printemps/mais/grain								573,1	256,1	
Moder	1092	GAEC DES DEUX COLLINES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	céréales de printemps/mais								268,7	-1810,3	
Moder	942	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	céréales de printemps/mais/grain								2288,7	-1810,3	
Moder	1036	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	autre	jaunisse permanente							2288,7	-1810,3	
Moder	1056	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	marachage	poireau							2288,7	-1810,3	
Moder	984	OTT SERGE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	céréales de printemps/mais/grain								2288,7	-1810,3	
Moder	1087	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	cultures spéciales printemps	mais							2288,7	-1810,3	
Moder	1344	SEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	marachage	fruits							2288,7	-1810,3	
Moder	977	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N8	marachage								2288,7	-1810,3	
Moder	1047	GAEC TRAUTTMANN OSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N9	céréales de printemps/mais								2288,7	-1810,3	
Moder	974	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N9	céréales de printemps/mais								2288,7	-1810,3	
Moder	1029	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N9	culture hiver	ble							2288,7	-1810,3	
Moder	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N9	céréales de printemps/mais/ensilage								2288,7	-1810,3	
Moder	1191	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	N9	céréales de printemps/mais/grain								2288,7	-1810,3	

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Nombre de points de prélèvement	Exploitation	Tronçons hydrographiques		Nom de culture	Méthode utilisée	Débit prélevable - Débits courants sans régles de gestion	Débit courant avec régles de gestion	Débit prélevable - Débits courants avec régles de gestion
				nom prélèvement	cultures irriguées					
Moder	MO11	1152	EARL KRAENNER ERIC	Le Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M19 culture hiver	citra	enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO11	924	EARL DE LA PLAINE	La Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M19 culture hiver	blé et maïs	enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO11	920	EARL DE LA PLAINE	La Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M19 cultures spéciales printemps	maïs	enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO11	1090	EARL DE LA PLAINE	La Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M19 culture hiver	blé	enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO11	1088	EARL DE LA PLAINE	La Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M19 cultures spéciales printemps	maïs	enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO11	1194	EARL KRAENNER ERIC	La Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M19 céréales de printemps maïs grain		enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO11	1345	SCEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M19 céréales de printemps Orie		enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO11	1049	GAEC TRAUTTMANN UDSEPH	La Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M190 cultures spéciales printemps	tournesol	enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO11	971	GAEC TRAUTTMANN UDSEPH	La Moëdr à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M110 céréales de printemps malins		enrouleur	2258,7	-1810,3	2234 34,7
Moder	MO12	1122	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	prairie	enrouleur	1958,1	1368,1	Aucune restriction
Moder	MO12	1011	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	prairie	enrouleur	1958,1	1368,1	300 1668,1
Moder	MO12	1010	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	prairie	enrouleur	1958,1	1368,1	300 1668,1
Moder	MO12	1013	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	prairie	enrouleur	1958,1	1368,1	300 1668,1
Moder	MO12	1007	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 culture hiver	blé	enrouleur	1958,1	1368,1	300 1668,1
Moder	MO12	1230	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach.	M11 culture hiver	Orie	enrouleur	1958,1	1368,1	300 1668,1
Moder	MO12	1225	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 culture hiver		enrouleur	1958,1	1368,1	500 1668,1
Moder	MO12	1226	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	Ray-Grass en débâcle	enrouleur	1958,1	1368,1	300 1668,1
Moder	MO12	1228	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 céréales de printemps Soja		enrouleur	1958,1	1368,1	300 1668,1
Moder	MO14	1014	EARL FERME MURBRUCH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M112 autre	prairies permanentes	enrouleur	4295,5	3230,5	Aucune restriction
Moder	MO14	1048	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M112 céréales de printemps malins		enrouleur	4295,5	3230,5	525 3770,5
Moder	MO14	945	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M112 céréales de printemps MAIS GRAIN		enrouleur	4295,5	3230,5	525 3770,5
Moder	MO14	1333	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M112 céréales de printemps maïs grain		enrouleur	4295,5	3230,5	525 3770,5

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Nom des Etiers de pompage	Exploitation	Trouées hydrographiques	nom groupé	culture triée	Nom de culture	Matériel utilisé	Débit irrégulière - débits cumulés sans régulation de gestion	Réf de section	Débits cumulés avec régulation de gestion	Débit irrégulière - débits cumulés avec régulation de gestion	
Moder	M014	1250	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps MAIS GRAIN		enrouleur	4205,5	3230,5	525	3770,5	
Moder	M014	1251	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps MAIS GRAIN		enrouleur	4205,5	3230,5	525	3770,5	
Moder	M015	1247	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	Le Moder à l'aval de la confluence avec le Zinsel du nord	M13	céréales de printemps maïs		enrouleur	673,3	1378,3	2829	3902,3	
Moder	M015	911	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	Le Moder à l'aval de la confluence avec le Zinsel du nord	M13	culture hiver blé		enrouleur	673,3	1378,3	2829	3902,3	
Moder	M015	975	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	Le Moder à l'aval de la confluence avec le Zinsel du nord	M13	céréales de printemps maïs		enrouleur	673,3	1378,3	2829	3902,3	
Moder	M016	1297	SANDER SEA	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommebaechel	M14	céréales de printemps maïs		pivot	161,6	-297,4	150	11,6	
Moder	M016	1278	KRAUTH FRANCIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps orga de brasserie, culture spécialisées		sprinklers	161,6	297,4	150	11,6	
Moder	M016	1277	KRAUTH FRANCIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps Colza, pommiers de terres, Soja		sprinklers	161,6	297,4	150	11,6	
Moder	M016	925	EARL OHLHANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps		enrouleur	161,6	-297,4	150	11,6	
Moder	M016	1084	EARL CARBIENER	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	maraîchage courge		enrouleur	161,6	-297,4	150	11,6	
Moder	M016	960	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps maraîchage		enrouleur	161,6	-297,4	150	11,6	
Moder	M016	1346	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps maïs		enrouleur	161,6	-297,4	150	11,6	
Moder	M016	1062	EARL OHLHANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures pérennes rhubarbe		sprinklers	161,6	-297,4	150	11,6	
Moder	M016	973	EARL OHLHANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures spéciales printemps	courges, patates douces, sprinklers,	enrouleur	161,6	-297,4	150	11,6	
Moder	M017	1040	EARL KRUGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M15	cultures pérennes asperges		enrouleur	689,9	801,9	Max une pompe au débit demandé	3049	3843,9
Moder	M017	1322	EARL KRUGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M15	herbes de printemps tourmentil		enrouleur	689,9	801,9	3049	3843,9	
Moder	M017	1321	EARL KRUGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M15	maraîchage légumes		sprinklers	689,9	801,9	3049	3843,9	
Moder	M017	1320	EARL KRUGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M15	cultures pérennes raisins		sprinklers	689,9	801,9	3049	3843,9	
Sarre	S011	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S11	autre	prairie temporaire	enrouleur	3165,8	2925,8	120	3045,8	
Sarre	S011	1135	GAEC DE LA SARRIE	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S11	cultures pérennes	prairie naturelle	enrouleur	3165,8	2925,8	120	3045,8	
Sarre	S012	1181	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de Metzschgraben	S12	cultures pérennes	prairie naturelle	enrouleur	3165,8	2925,8	120	3045,8	
Sarre	S012	1135	GAEC DE LA SARRIE	La Sarre à l'aval du confluent de Metzschgraben	S12	céréales de printemps Prairie		enrouleur	3303,4	2978,4	Autre restriction	205	3098,4

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de pôle d'irrigation	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Méthode de gestion	Débit cumulé avec régles de gestion	Débit prélevable - régles de gestion	Débit prélevable sans régles de gestion
				nom tronçon	nom ruisseau							
Sarre	SA03	1080	IGAC DE LA SARRE	La Sarre à l'amont du confluent du Naubach (limite des zones A 907, A908 et A909)		SA2	céréales de printemps/mai		enrouleur	339,8	2989,8	290
Sarre	SA04	1161	SCÉA DU STROTHOF	Le Echel à Oermingen		SA3	céréales de printemps/mai		enrouleur	576,4	486,4	Aucune restriction
Seltzbach	SL01	1103	EARL DES PETITS PONVEYS	La Seltzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach		SL1	céréales de printemps/mai		enrouleur	32,4	-10,6	Max une pompe à 30 m³/h
Seltzbach	SL01	1105	EARL DES PETITS PONVEYS	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach		SL1	céréales de printemps/mai		enrouleur	32,4	-10,6	Max une pompe à 30 m³/h
Seltzbach	SL03	1186	EARL DES PETITS PONVEYS	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach		SL1	céréales de printemps/mai		enrouleur	32,4	-10,6	Max une pompe à 30 m³/h
Seltzbach	SL02	994	EARL HÄTTETT ETIENNE	Le Seltzbach à l'aval du Wiersbach (limite des zones A 372 et A 373)		SL2	autre	mais, pomme de terre	enrouleur	111,7	511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Seltzbach	SL02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wiersbach (limite des zones A 372 et A 373)		SL2	céréales de printemps/mai		enrouleur	111,7	-511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Seltzbach	SL02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wiersbach (limite des zones A 372 et A 373)		SL2	autre	betteraves	enrouleur	111,7	-511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Seltzbach	SL02	1156	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wiersbach (limite des zones A 372 et A 373)		SL2	céréales de printemps/mai		enrouleur	111,7	-511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Seltzbach	SL02	1155	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wiersbach (limite des zones A 372 et A 373)		SL2	autre	betteraves	enrouleur	111,7	-511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Seltzbach	SL02	955	EARL MUGUIN GERTT	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wiersbach (limite des zones A 372 et A 373)		SL2	céréales de printemps/mai		enrouleur	111,7	-511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Souffel	SC01	1020	WEWAHPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach		SC01	maraîchage	pommeaux	enrouleur	111,7	-511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Souffel	SC01	949	GALLIMANN ERIC	La Souffel en amont du confluent du Kleinfankenthalerbach		SC01	maraîchage	pommeau	enrouleur	111,7	-511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Souffel	SC01	1037	WEWAHPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfankenthalerbach		SC01	maraîchage	pommeau	enrouleur	111,7	-511,3	Max une pompe à 70 m³/h
Souffel	SC01	1309	WEWAHPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfankenthalerbach		SC01	cultures permanentes	asperge	enrouleur	0,0	-180,0	Pas de prélevement
Souffel	SC01	1004	WEWAHPT FRANCIS	La Souffel à l'aval du confluent du Kleinfankenthalerbach		SC01	maraîchage	rhubarbe	enrouleur	0,0	-180,0	Pas de prélevement
Souffel	SC02	878	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AIGNES			SC02	maraîchage	legumes plein champ diversifiés	goutte à goutte	0,0	-180,0	Pas de prélevement
Souffel	SC03	1093	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AIGNES			SC02	maraîchage	legumes plein champ diversifiés	goutte à goutte	0,0	-180,0	Pas de prélevement
Souffel	SC04	1304	SCÉA HECKMANN VAD	Le Plätzertbach au confluent de la Souffel		SC03	cultures spéciales printemps	échalotes et tabac	goutte à goutte	0,0	-13,0	Pas de prélevement
Souffel	SC05	972	EARL FERMELUX	La Souffel à l'aval du confluent du Plätzertbach (avant rejet de la STEP de Stutzhain-Offenheim)		SC04	cultures permanentes	asperge, boutillon	goutte à goutte	0,0	-19,0	Pas de prélevement
Souffel	SC05	1024	SCÉA DEVIVIER	Le Plätzertbach au confluent de la Souffel		SC04	maraîchage	maraîchage	goutte à goutte	0,0	-13,0	Pas de prélevement
Souffel	SC05	968	SCHOTTER FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Plätzertbach (avant rejet de la STEP de Stutzhain-Offenheim)		SC04	cultures spéciales printemps	tabac	goutte à goutte	0,0	-13,0	Pas de prélevement
Souffel	SC06	997	SCHOTTER FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Plätzertbach (après rejet de la STEP de Stutzhain-Offenheim)		SC05	cultures spéciales printemps	tabac	goutte à goutte	0,0	-13,0	Pas de prélevement

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de bassin hydrologique	Numéro de pointe de permanence	Expérimentation	Tronçon hydrographique		Nom groupe culture irriguée	Nom de culture	Modèle utilisé	Débit prélevable Référence Ménier (10% module)	Débit prélevable, Débits autorisés, Niveau de gestion	Débit cumulé avec règles de gestion	Débit prélevable, Débits autorisés, Niveau de gestion	
				nom groupe	culture irriguée								
Souffel	5006	1343	EARL LA SOUFFEL	Le Souffel à l'aval du confluent du Plaeztzbach (après le rejet de la STEP de Schutzen-Oeffingenheim)	S05	marchage	poteaux	enrouleur	0,0	-405,0	0	0,0	
Souffel	5007	1342	EARL LA SOUFFEL	Le Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griesheim)	S06	marchage	boisau	enrouleur	0,0	-405,0	0	0,0	
Souffel	5007	1341	EARL LA SOUFFEL	Le Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griesheim)	S06	marchage	poteaux/ patache douce /courante et trélon	enrouleur	0,0	-45,0	0	0,0	
Souffel	5008	1338	EARL LOTZ	Le Leibbach au pont de la RD31 à Pflugfeldheim (après rejet de la STEP de Truchtersheim)	S07	autre	ébaie	enrouleur	0,0	-60,0	0	0,0	
Souffel	5008	1337	EARL LOTZ	Le Leibbach au pont de la RD31 à Pflugfeldheim (après rejet de la STEP de Truchtersheim)	S07	autre	TABAC	enrouleur	0,0	-60,0	0	0,0	
Sauer	5103	1142	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	céréales de printemps/mais		enrouleur	2029,6	2075,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h	50	2779,6
Sauer	5103	1184	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	céréales de printemps/MAIS		enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5103	879	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	céréales de printemps /OURNESOL		enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5103	1052	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	céréales de printemps/MAIS		enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5103	1163	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	céréales de printemps /SOJA		enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5103	1141	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	céréales de printemps/MAIS		enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5103	1140	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	culture fibres	BLE	enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5103	1138	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	culture fibres	BLE	enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5103	1133	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	céréales de printemps /OURNESOL		enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5103	1123	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	céréales de printemps /OURNESOL		enrouleur	2029,6	2075,6		50	2779,6
Sauer	5104	1038	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S12	cultures spéciales printemps	MAIS	enrouleur	2754,0	102,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h	130	2624,0
Sauer	5104	1037	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S12	cultures spéciales printemps	MAIS	enrouleur	2754,0	1102,0		130	2624,0
Sauer	5104	890	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S12	cultures spéciales printemps	MAIS	enrouleur	2754,0	1102,0		130	2624,0
Sauer	5104	901	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S12	cultures spéciales printemps	TOURNESOL	enrouleur	2754,0	1102,0		130	2624,0
Sauer	5104	1188	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S12	cultures spéciales printemps	TOURNESOL	enrouleur	2754,0	1102,0		130	2624,0
Sauer	5104	1187	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S12	culture hiver	COIZA	enrouleur	2754,0	1102,0		130	2624,0
Sauer	5104	934	EARL BIOBUR ET CIE	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S12	marchage	legumes divers	enrouleur	2754,0	1102,0		130	2624,0
Sauer	5105	935	EARL BIOBUR ET CIE	La Hohlbach (Niederdorff) à l'aval de la diffusione avec la Sauer	S13	cultures spéciales printemps	poivre de terre	enrouleur	179,8	-179,8	Max une pompe à un débit de 40 m ³ /h	179	0,0

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bach/ Verrant	Code de référence hydrologiq ue	Numéro de point de perçage	Emplacement	Tempon hydrographique		Nom du groupe	Culture irriguée	Nom de culture	Réseau d'irrigation	Débit prélevé sans réglage de gestion	Débit canalisé avec régime de gestion	Débit prélevé dans l'aval des zones A et B
				nom	groupe							
Sauer	SUD6	1197	EARL DES CENTES	Le Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	autre	Maïs sauvage		enrouleur	1876,3	1855,9	
Sauer	SUD6	1195	EARL DES CENTES	Le Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	autre	Maïs sauvage		enrouleur	1876,3	1855,7	
Sauer	SUD6	1279	EARL DES CENTES	Le Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	autre	Maïs sauvage		enrouleur	1876,3	1855,7	
Sauer	SUD6	1130	GÄEC DE BIBLSHEIM	Le Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	céréales de printemps/comest			enrouleur	1876,3	1855,7	
Sauer	SUD6	1125	REINHAGEL MARIANNE	Le Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	culture hiver	ble		enrouleur	1876,3	1855,7	
Sauer	SUD6	1126	REINHAGEL MARIANNE	Le Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	céréales de printemps/mais	ble		enrouleur	1876,3	1855,7	
Sauer	SUD6	1298	REINHAGEL MARIANNE	Le Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	culture hiver	ble		enrouleur	1876,3	1855,7	
Sauer	SUD6	900	REINHAGEL MARIANNE	Le Zorn à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	céréales de printemps/Mais	ble		enrouleur	1876,3	1855,7	
Sauer	SUD6	925	GÄEC DE BIBLSHEIM	Le Zorn à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	SU4	culture hiver	ble		enrouleur	1876,3	1855,7	
Zorn	ZOR6	1202	EARL CARBONIER	La Zinsel du Sud à l'aval du confluent du Griesbach et du Detwiller	Z1	maraîchage	COURGE		enrouleur	1008,7	918,7	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	1256	BAGHDADI SKANDER ALEX	Le Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique/legume		enrouleur	1008,7	918,7	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	2004	1053	BAGHDADI SKANDER ALEX Le Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plantes aromatiques /équ. ma		enrouleur	4100,3	3770,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	2004	1292	BAGHDADI SKANDER ALEX Le Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique /équ. ma		enrouleur	4100,3	3770,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	2004	1257	BAGHDADI SKANDER ALEX Le Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique legume		enrouleur	4100,3	3770,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	2004	873	BAGHDADI SKANDER ALEX Le Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique legume		enrouleur	4100,3	3770,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	983	BAGHDADI SKANDER ALEX	Le Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique /legums		enrouleur	4100,3	3770,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	1134	EARL DU GALGENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du littenbach et du Bachgraben (limite des zones A 345 et A 347)	Z1	culture spéciales printemps	tabac blond virginie		enrouleur	4285,4	3826,4	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	1220	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 346)	Z2	céréales de printemps/mais bio			enrouleur	4849,3	3949,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	1228	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	ble		enrouleur	4849,3	3849,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	1227	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	ble		enrouleur	4849,3	3849,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	1224	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	céréales de printemps/mais bio			enrouleur	4849,3	3849,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	1225	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	ble		enrouleur	4849,3	3849,3	Aucune restriction
Zorn	ZOR6	970	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	céréales de printemps/mais bio			enrouleur	4849,3	3849,3	Aucune restriction

Annexe 5 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de l'obligation d'épandage	Population	Tropique hydrographique			Nom du cours d'eau	Nature irriguée	Nom du culture	Surface irriguée	Débit irrégulier	Débit régulier - Niveau Alerté (Cultivé + 10% moindre)	Débit régulier - Niveau normalisé sans régime de gestion	Débits cumulés avec régimes de gestion	
				nom de la rivière	nom de la rivière	nom de la rivière									
Zorn	2006	1231	URBAN THOMAS	Le Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	maraîchage	pommes de terre			4849,3	3849,3		355	4494,3	
Zorn	2008	1164	GAEC GANGLOFF	Le Zorn à l'aval du confluent du Röderbach (limite des zones A 345) et A 349)	24	céréales de printemps/mais				5119,9	3799,9			515	4604,9
Zorn	2008	936	GAEC GANGLOFF	Le Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24	céréales de printemps/mais				5119,9	3799,9			515	4604,9
Zorn	2008	1177	GAEC GANGLOFF	Le Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24	céréales de printemps/mais				5119,9	3799,9			515	4604,9
Zorn	2008	967	GAEC GANGLOFF	Le Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24	céréales de printemps/mais				5119,9	3799,9			515	4604,9
Zorn	2012	1006	EARL FERME NONNENMÄCHER	Le Rohrbach à Landersheim à l'amont du confluent de l'Ortenbach au pont de la RD26	23	maraîchage	legumes plein champs			19,8		Mise en pompe par exploitation au débit demandé	0	25,8	
Zorn	2013	1295	GAEC GUTH	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	25	autre	micha treille			100,5			75	25,5	
Zorn	2013	1110	EARL FERME NONNENMÄCHER	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	25	maraîchage	legumes plein champs			100,5			75	25,5	
Zorn	2013	1052	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	25	maraîchage	asperges			100,5			75	25,5	
Zorn	2013	905	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	25	céréales de printemps/betteraves				100,5			75	25,5	
Zorn	2014	964	GAEC GUTH	Le Rohrbach à Rohr	26	cultures spéciales printemps	betteraves sucrères			108,3		Mise en pompe au débit demandé	140	48,3	
Zorn	2014	1294	GAEC GUTH	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps/mais				108,3			140	48,3	
Zorn	2014	1050	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	maraîchage	asperges			108,3			140	48,3	
Zorn	2014	943	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps/mais				108,3			140	48,3	
Zorn	2015	946	EARL LINT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenheimbach au pont de la RD31.	27	autre	tobac			108,4		Mise en pompe par exploitation au débit demandé	140	58,4	
Zorn	2015	1209	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenheimbach au pont de la RD31.	27	maraîchage	Marchage divers			108,4			140	58,4	
Zorn	2016	981	EARL LINT	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenheimbach	27	autre	tobac			254,8			250	4,8	
Zorn	2016	1330	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenheimbach	27	maraîchage	Divers legumes			254,8			250	4,8	
Zorn	2016	1208	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenheimbach	27	cultures spéciales printemps	tobac			254,8			250	4,8	
Zorn	2017	1189	SEEA HOLZMANN	Le ruisseau d'Affoltern	28	cultures pâtures	houblon			24,2	23,2		13	11,2	
Zorn	2017	1102	TEARL HÜBLONNIERE	Le ruisseau d'Affoltern	28	cultures pâtures	houblon			24,2	11,2		13	11,2	

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Demande de prélevement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2023 - Règles de gestion pour le Régime Alerta renforcé et Incidence sur les débits des cours d'eau

Etat du vernement	Code de station hydrographique du point de pompage	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique	Nom groupe culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Obligation réglementaire	Débit consommé avec règles de gestion	Débit utilisable dans la rivière avec règles de gestion		
Andlau	AND1	976	EARL LONGER	Le Schermet à Epfig (lieu dit Haectzwill)	A1	cultures hiver	éle tanche	enrouleur	-47,7	Pas de prélevement		
Andlau	AND2	1172	SEA D'ANDLAU STOTZHEIM	Le Mühlbach de Stotzheim	A2	marchage	étreure	enrouleur	54,6	Autre restriction		
Andlau	AND3	1350	MULLER JOAINE	L'Andlau à l'amont du prieuré du Stotzheim	A3	cultures spéciales printemps	SOJA	enrouleur	3,6	Max une pompe à 30 m ³ /h		
Andlau	AND4	1349	MULLER JOAINE	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmec	A4	cultures spéciales printemps	SOJA	enrouleur	-23,3	Max une pompe à 35 m ³ /h		
Andlau	AND4	1284	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmec	A4	cultures spéciales printemps	SOJA	enrouleur	83,2	30	1,6	
Andlau	AND4	1280	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmec	A4	cultures hiver	BLE TENDRE	enrouleur	-23,3	Max une pompe à 35 m ³ /h		
Andlau	AND5	907	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Valf	A5	marchage	legumes	éprintiers	-77,1	Pas de prélevement		
Andlau	AND5	1232	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Valf	A5	marchage	legumes	éprintiers	-77,1	0		
Andlau	AND5	1009	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Valf	A5	marchage	legumes	éprintiers	-77,1	-2,5		
Andlau	AND5	1235	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Valf	A5	marchage	legumes	éprintiers	-77,1	0		
Andlau	AND5	1008	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Valf	A5	marchage	legumes	éprintiers	-77,1	0		
Andlau	AND5	1085	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Valf	A5	marchage	legumes	éprintiers	-77,1	0		
Andlau	AND5	1081	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Valf	A5	marchage	legumes	éprintiers	-77,1	0		
Bruche-Mosig	BMO3	1000	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	Mirabelles	éprintiers	-47,7	Pas de prélevement		
Bruche-Mosig	BMO3	1015	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	petits fruits rouges	éprintiers	0	0		
Bruche-Mosig	BMO3	999	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	cerisiers	éprintiers	-47,7	0		
Bruche-Mosig	BMO3	998	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	autre	éprintiers	-47,7	0		
Bruche-Mosig	BMO3	1001	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	Pruniers	éprintiers	-47,7	0		
Bruche-Mosig	BMO2	1318	DREYER CHRISTIAN	La Moselle à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Mirabelles	éprintiers	31,7	Max une pompe de 9 m ³ /h		
Bruche-Mosig	BMO2	1319	DREYER CHRISTIAN	La Moselle à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Prunes	éprintiers	31,7	9	85,7	
Bruche-Mosig	BMO3	1153	DREYER CHRISTIAN	La Moselle à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboriculture	quetches	éprintiers	10,2	9	101,2	
Bruche-Mosig	BMO3	1243	DREYER CHRISTIAN	la Moselle à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboriculture	cerisiers	éprintiers	29,2	Max une pompe de 9 m ³ /h	9	101,2

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de pointe de pompage	Exploitation	Transport hydrologique physique		Nom groupe culture irriguée	Nom de culture	Nécessité d'utilisation	Débit prélevable dans le territoire du bassin versant	Débit cumulé avec régles de gestion	
				nom groupe	culture irriguée						
Bruche-Mosel	BM04	1178	SOHN CHRISTIAN	la Moselle à l'aval du confluent du Heiligenbach	B3	arboriculture	cerise, mirabelle	108,2	2,2	Aucune restriction	
Bruche-Mosel	BM05	1215	EARL DE LA FONTAINE	La Moselle à la sortie du Kromthal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	159,3	-105,3	Aucune restriction	
Bruche-Mosel	BM05	1325	EARL DE LA FONTAINE	La Moselle à la sortie du Kromthal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	159,3	-110,7		
Bruche-Mosel	BM05	1027	ICUMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Moselle à la sortie du Kromthal (point de la RD942 à Wangen)	B4	culture hiver	bla tendre	159,3	-105,7		
Bruche-Mosel	BM05	966	ICUMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Moselle à la sortie du Kromthal (point de la RD942 à Wangen)	B4	cultures de printemps/automne	cerises de printemps/automne	159,3	-110,7		
Bruche-Mosel	BM07	1237	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	mirabelles pommeurs cerisiers jeunes	7,9	74,1	Max une pompe de 3 m ³ /h	
Bruche-Mosel	BM07	1339	JANSEN DANIEL	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	mirabelles	7,9	74,1		
Bruche-Mosel	BM07	1312	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pechens	tonne à l'île	-10,1		
Bruche-Mosel	BM07	1311	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pechens	tonne à l'île	-10,1		
Bruche-Mosel	BM07	944	EARLES VIGNERS HUFSCHEM	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboriculture	pommes et poires	7,9	-10,1	Max une pompe de 3 m ³ /h	
Bruche-Mosel	BM07	1206	MUTZIS JEAN LUC	Le Kobach à Westhoffen	B5'	maraîchage	légumes	7,9	-10,1		
Bruche-Mosel	BM07	1235	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboriculture	Quetsches	7,9	-10,1		
Bruche-Mosel	BM07	897	SOHN CHRISTIAN	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboriculture	Mirabelle, quetsche	7,9	-10,1		
Bruche-Mosel	BM07	1315	EARL REYSSZ ROLAND	Le Kobach à Westhoffen	B5'	arboriculture	Arboriculture	7,9	-10,1		
Bruche-Mosel	BM08	1310	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTGERBER	Le Kehlbach en amont de la confluence du frankenbach	B6	arboriculture	pommiers	tonne à l'île	176,8	171,8	
Bruche-Mosel	BM09	1173	EARL GAIA	Le Frankenthalbach	B7	maraîchage	légumes divers	sprinklers	44,3	Aucune restriction	
Bruche-Mosel	BM09	1171	EARL GAIA	Le Frankenthalbach	B7	maraîchage	légumes divers	goutte à goutte	44,3		
Bruche-Mosel	BM09	1159	FIENG HERVE	Le Frankenthalbach	B7	maraîchage	légumes	annuité	44,3		
Bruche-Mosel	BM11	1053	EARL HARAS DE LA BIEULE	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muehlbach	B8	autre	Espace fraîcheur A.A.J.A.J. chevrons	1777,0	1322,0	Autome restriction	
Bruche-Mosel	BM11	1104	WALTER MICHEL	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muehlbach	B8	maraîchage	divers choux/callé	sprinklers	1777,0	1322,0	
Bruche-Mosel	BM12	1301	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	courges	goutte à goutte	507,9	Pas de privilégiement	
Bruche-Mosel	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	poivrons	sprinklers	507,9		
Bruche-Mosel	BM13	1101	EARL MAURER	Le Dachsteinbach	B10*	cultures spéciales printemps	fruits asperges poivrons divers légumes	goutte à goutte	72,3	-48,7	Max une pompe à 2m ³ /h

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Nom du versant	Code de trouée hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Trame hydrographique		Nom d'exploitation	Nom de culture	Culture irriguée	Nom d'exploitation	Débit prélevé - Débit courant sans régime de gestion	Débit de gestion	Débit prélevé avec régime de gestion
				nom groupe	nom groupe							
Bruche- Moselle	BM13	1313	GAEC WILT	Le Dachsteinbach	BM10	semences de printemps MAIS	autre	autre	enrouleur	72,3	-48,7	Max une pompe à 40 m ³ /h
Bruche- Moselle	BM13	659	EARL FERME NONNEMACHER	Le Dachsteinbach	BM10	parachage	aspagtes	autre	enrouleur à toute	72,3	-48,7	Max une pompe à 40 m ³ /h
Bruche- Moselle	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Stilzbach à l'aval de la confluence du Bitzenbach	BM12	marichage	legumes tomates choux	autre	enrouleur	22,0	14,0	Aucune restriction
Bruche- Moselle	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	La Bruche à Dingsheim-sur-Bruche	BM13	marichage	legumes tomates	tomate à l'huile	enrouleur	40,9	40,9	Aucune restriction
Bruche- Moselle	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'aval du confluent bras d'Altorf	BM13	marichage	legumes divers	legumes divers	enrouleur	2473,2	2452,2	Aucune restriction
Bruche- Moselle	BM20	1167	EARL MAURER	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	BM4	autre	primes de terre	primes de terre	enrouleur	107,1	-48,9	Aucune restriction
Bruche- Moselle	BM20	1158	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	BM4	marichage	pommes de terre	pommes de terre	enrouleur	107,1	-49,9	Aucune restriction
Bruche- Moselle	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	BM4	marichage	cibrons	cibrons	enrouleur	107,1	-49,9	Aucune restriction
Bruche- Moselle	BM22	1116	EARL SCHOTTEL	La Bruche à l'aval du confluent (retour) du Bras d'Altorf	BM5	marichage	épinards	épinards	enrouleur	221,8	-49,8	Pas de prélevement
Bruche- Moselle	BM22	995	EARL SCHOTTEL	La Bruche à l'aval du confluent (retour) du Bras d'Altorf	BM5	marichage	épinards	épinards	enrouleur	221,8	-49,8	Pas de prélevement
Ehn	EH01	1075	EARL EHREHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehbach	E1	culture hiver	ble tendre d'hiver	ble tendre d'hiver	enrouleur	173,4	-48,4	Pas de prélevement
Ehn	EH01	877	EARL EHREHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehbach	E1	culture hiver	ble tendre d'hiver	ble tendre d'hiver	enrouleur	283,2	-48,4	Max une pompe à 70 m ³ /h
Ehn	EH02	874	EARL EHREHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'aval du confluent avec le Muehbach	E2	marichage	carotte Nantes	carotte Nantes	enrouleur	130	153,2	Aucune restriction
Ehn	EH03	1352	MULLER JOSEANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schifflbach	E3	semences de printemps MAIS	autre	autre	enrouleur	283,2	-48,4	Max une pompe à 70 m ³ /h
Ehn	EH03	1351	MULLER JOSEANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schifflbach	E3	semences de printemps MAIS	choux à choucroute et maïs	choux à choucroute et maïs	enrouleur	283,2	-48,4	Max un débit de 25 m ³ /h
Ehn	EH05	912	EARL SUPER HISS	Le Rossmoor à Rohrbach	E4	cultures spéciales printemps	maïs	maïs	enrouleur	29,9	-49,9	Max un débit de 25 m ³ /h
Ehn	EH06	1314	EARL SUPER HISS	Le Rossmoor à Grötzingen-Molsheim	E5	cultures spéciales printemps	maïs	maïs	enrouleur	51,5	-49,9	Max un débit de 25 m ³ /h
Ehn	EH06	1021	EARL SUPER HISS	Le Rossmoor à Grötzingen-Molsheim	E5	cultures spéciales printemps	maïs	maïs	enrouleur	51,5	-49,9	Max un débit de 25 m ³ /h
Giesen- Leprette	GL02	1046	EARL GASPERNENT	La Leprette à l'amont de la prise du Muehbach de Châtenois	G1	autre	maïs	maïs	enrouleur	470,5	-40,3	Pas de prélevement
Giesen- Leprette	GL02	1243	EARL GASPERNENT	La Leprette à l'amont de la prise du Muehbach de Châtenois	G1	autre	maïs	maïs	enrouleur	470,5	-40,3	Pas de prélevement
Giesen- Leprette	GL03	1233	EARL GASPERNENT	La Leprette à l'aval de la prise du Muehbach de Châtenois	G1	autre	maïs	maïs	enrouleur	70,7	-40,7	Pas de prélevement
Giesen- Leprette	GL03	1211	EARL GASPERNENT	La Leprette à l'aval de la prise du Muehbach de Châtenois	G1	culture hiver	ble	ble	enrouleur	70,7	-40,7	Pas de prélevement
Giesen- Leprette	GL03	1214	EARL GASPERNENT	La Leprette à l'aval de la prise du Muehbach de Châtenois	G1	culture hiver	ble	ble	enrouleur	70,7	-40,7	Pas de prélevement

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Numéro de l'exploitant Lieu	Code de l'exploitation	Numéro de graine de pompe gérée	Tiroirs hydrogénogénatrices		Nom groupe	culture irriguée	Nom culture	Nb de culture	Nb de gestion	Nb de gestion	Nb de gestion avec réglage de goutte	Nb de gestion avec réglage via goutte	Nb de gestion avec réglage via pompe
			Exploitation	Entretien									
Gieszen- Liepvrette	GL03	1326	EARL GASPERMENT	La l'opprette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	autre	Maïs	1	748,7	748,7	748,7	748,7	748,7
Gieszen- Liepvrette	GL03	1213	EARL GASPERMENT	La l'opprette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	autre	maïs	1	741,7	741,7	741,7	741,7	741,7
Gieszen- Liepvrette	GL04	1239	EARL GASPERMENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	culture hiver	ble	1	385,8	385,8	385,8	385,8	385,8
Gieszen- Liepvrette	GL04	1212	EARL GASPERMENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	autre	maïs	1	381,8	381,8	381,8	381,8	381,8
Gieszen- Liepvrette	GL06	1249	EARL LORBER	4'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	élevage/culture	cerf	1	52,8	52,8	52,8	52,8	52,8
Gieszen- Liepvrette	GL06	1012	EARL LORBER	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	culture hiver	ble	1	144,8	144,8	144,8	144,8	144,8
II	GL08	1105	FREY JEAN-LUC	Le Hohlgasssen à Eberheim	G4	céréales de printemps/maïs grain	entraîneur	1	2318,5	2318,5	2318,5	2318,5	2318,5
III	IL01	1287	MULLER CEDRIC	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	céréales de printemps/maïs grain	entraîneur	1	959,0	959,0	959,0	959,0	959,0
III	IL01	1308	SCEA DE LA STOCKMATT	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	céréales de printemps/maïs grain	entraîneur	1	8532,0	8532,0	8532,0	8532,0	8532,0
II	IL01	1332	SCEA KRETZ ET FILS	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	céréales de printemps/maïs grain	sprinklers	1	8532,0	8532,0	8532,0	8532,0	8532,0
III	IL02	1124	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill	I2	céréales de printemps/maïs -	entraîneur	1	18208,3	18208,3	18208,3	18208,3	18208,3
II	IL02	1331	SCEA KRETZ ET FILS	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill	I2	cultures spéciales printemps	sprinklers	1	18208,3	18208,3	18208,3	18208,3	18208,3
II	IL02	902	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill	I2	céréales de printemps/maïs	entraîneur	1	18208,3	18208,3	18208,3	18208,3	18208,3
III	IL03	1093	EARL RIEBEL	L'Ill à l'aval du canal de décharge de l'Ill	I3	céréales de printemps/maïs	entraîneur	1	17958,3	17958,3	17958,3	17958,3	17958,3
II	IL03	1098	EARL RIEBEL	L'Ill à l'aval du canal de décharge de l'Ill	I3	céréales de printemps/maïs	entraîneur	1	17958,3	17958,3	17958,3	17958,3	17958,3
II	IL03	1291	EARL RIEBEL	L'Ill à l'aval du canal de décharge de l'Ill	I3	céréales de printemps/maïs	entraîneur	1	17958,3	17958,3	17958,3	17958,3	17958,3
II	IL04	928	SCEA FERME FISCHER	L'Ill à la station hydraulométrique d'Ornheim	I4	céréales de printemps/maïs	entraîneur	1	17958,3	17958,3	17958,3	17958,3	17958,3
III	IL05	933	JOERELLE JEREMIE	Canal du Rhin au Rhin (entre canal du Rhin et canal de l'alimentation de l'Ill)	I5	autre	Maïs grain	1	102268,0	102268,0	102268,0	102268,0	102268,0
Moder	MD01	1051	EARL DU COMTE DE HANAU	Ruisseau du Muehlbach (Mittelbach)	M1	céréales de printemps/maïs	entraîneur	1	309,2	309,2	309,2	309,2	309,2
Moder	MD02	992	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Soulzbach	M2	céréales de printemps/maïs	sprinklers	1	1081,3	1081,3	1081,3	1081,3	1081,3
Moder	MD02	988	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Soulzbach	M2	maraîchage	fruits et légumes	1	1081,3	1081,3	1081,3	1081,3	1081,3
Moder	MD02	917	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Soulzbach	M2	maraîchage	fruits et légumes	1	1081,3	1081,3	1081,3	1081,3	1081,3
Moder	MD04	1165	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachbach	M3	cultures pérennes	espèces	1	583,1	583,1	583,1	583,1	583,1

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin versant	Code de bassin versant	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçons hydrographiques		Nom de culture	Nombre d'irrigations	Nombre de groupes	Prérog de gestion	Débit cumulé avec régles de gestion	Débit préférentiel - Débit cumulé sans régles de gestion
				nom	tracé						
Moder	M004	929	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 cultures perennées	espèces		enrouleur	1543,1	583,1
Moder	M004	1002	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 canalisés de printemps automne			enrouleur	1543,1	583,1
Moder	M004	997	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 canalisés de printemps automne			enrouleur	1543,1	583,1
Moder	M004	916	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 cultures perennées	espèces		enrouleur	1543,1	583,1
Moder	M004	963	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 maraîchage	légumes		sprinklers	1543,1	583,1
Moder	M004	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 cultures spéciales printemps	pomme de terre, carotte, courges		enrouleur	1543,1	583,1
Moder	M004	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 canalisés de printemps seconde & hiver			enrouleur	1543,1	583,1
Moder	M004	1077	EARL BEAUEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 culture hiver	hiviale		autre	1543,1	583,1
Moder	M004	1180	EARL BEAUEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 culture hiver	cobs		autre	1543,1	583,1
Moder	M004	930	EARL BEAUEU	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 culture hiver	cobs		autre	1543,1	583,1
Moder	M004	876	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben		M3 maraîchage	Pomme de terre		tonne à lisier	1543,1	583,1
Moder	M006	903	EARL CARBIENER	Le Wappachgraben au confluent de la Moder		M4 céréales de printemps Tournesol				-85,9	pas de prélèvement
Moder	M006	1396	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 céréales de printemps printemps			enrouleur	1541,1	-311,8
Moder	M006	1045	EARL DU JARDIN TROS	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 maraîchage	Butternut		sprinklers	1541,1	-271,9
Moder	M006	908	EARL DU JARDIN TROS	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 cultures spéciales printemps	Mais		sprinklers	1541,1	273,9
Moder	M006	938	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 céréales de printemps-corge hiver			enrouleur	1541,1	-271,9
Moder	M006	1335	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 culture hiver	cile		enrouleur	1541,1	-271,9
Moder	M006	939	EARL KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 céréales de printemps printemps			enrouleur	1541,1	273,9
Moder	M006	1083	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 culture hiver	Orge d'hiver		enrouleur	1541,1	-271,9
Moder	M006	1123	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 culture hiver	Seigle hiver		enrouleur	1541,1	-271,9
Moder	M006	1222	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 autre	Riz-Grass en deroches		enrouleur	1541,1	-271,9
Moder	M006	1207	DAUL MARIE REINE	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 maraîchage	courges		enrouleur	1541,1	-271,9
Moder	M006	1327	GAEC DE LA MODER	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)		M5 céréales de printemps Mais			enrouleur	1541,1	-271,9

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon [hydrographie]	Numéro de pointe de pompage	Exploitation	Transport hydrographique		Nom groupe culture irriguée	Nom de culture	Nombre d'unités utilisées	Débit irrégulier	Débit régulier	Débit cumulé avec régime de gestion		
				Pointe de	Pointe de								
Moder	MO06	1252	SASU GREINER FRAIS	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limite des zones A 312, A 314 et A 315]	MS	marchage	Marathage	enrouleur	1643,1	411,9	1041,1		
Moder	MO06	1057	HES JEAN MARIE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach [limite des zones A 312, A 314 et A 315]	MS	marchage	Pomme de terre	tromme à tiser	1643,1	473,8	1041,1		
Moder	MO09	1242	EARL KAUFLMANN	le Rothbach à l'aval du confluent du Wellergraben	M7	céréales de printemps maïs	sprinklers	134,1	Max une pompe par exploitation au débit demandé	70	378,1		
Moder	MO09	1217	GAEC BELLE VUE	le Rothbach à l'aval du confluent du Wellergraben	M7	céréales de printemps maïs	enrouleur	448,1	131,1	70	378,1		
Moder	MO09	1204	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du Wellergraben	M7	culture hiver blé	enrouleur	448,1	131,1	70	378,1		
Moder	MO09	1160	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Wellergraben	M7	marchage	légumes, carottes, navets, choux, tomates, radis, salades...	448,1	131,1	70	378,1		
Moder	MO09	1042	GAEC BELLE VUE	La Rothbach à l'aval du confluent du Wellergraben	M7	culture hiver blé	enrouleur	448,1	131,1	70	378,1		
Moder	MO09	904	GAEC BELLE VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Wellergraben	M7	céréales de printemps maïs	sprinklers	448,1	131,1	70	378,1		
Moder	MO10	1255	LANDIK OLIVIER	Le Rothbach canalisé à l'aval du confluent du Wellergraben	M7	arboculture	papierière sapin	tromme à tirer	448,1	129,1	72	378,1	
Moder	MO11	1193	EARL KRAENNER ERIC	la Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	MS	céréales de printemps maïs grain	enrouleur	1766,2	7312,8	Max une pompe de 60 m³/h par exploitation	1518	248,2	
Moder	MO11	1092	GAEC DES DEUX COLLINES	la Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	MS	céréales de printemps MAIS	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2	
Moder	MO11	942	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	la Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	MS	céréales de printemps maïs grain	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2	
Moder	MO11	1036	EARL DE LA COLLINE	la Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M6	autre	pâture permanente	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2
Moder	MO11	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	la Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	MS	marchage	poissons	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2
Moder	MO11	984	OTT SERGE	la Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	MS	céréales de printemps maïs grain	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2	
Moder	MO11	1047	EARL DE LA PLAINÉ	la Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	MS	culture à espaces	Mais	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2
Moder	MO11	1344	JSEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	MS	marchage	Fraises	sprinklers	1766,2	2312,8		1518	248,2
Moder	MO11	977	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps maïs	enrouleur	1766,2	Max une pompe à un débit de 60 m³/h par exploitation	1518	248,2		
Moder	MO11	1047	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps maïs	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2	
Moder	MO11	974	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture blé	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2	
Moder	MO11	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps maïs ensilage	enrouleur	1766,2	2312,8		1518	248,2	
Moder	MO11	1151	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps maïs grain	enrouleur	1766,2	Max une pompe à un débit de 60 m³/h par exploitation	1518	248,2		

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Code de Basin Versant N°cours d'eau	Noméro de pointe de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Norme culture	Réseau irrigué	Réseau irrigué - Débits constatés sans régles de gestion	Débit prévisible - Débits constatés avec règles de gestion
			nom groupe	culture irriguée				
Moder	MO11	1132 EARL KRENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 culture hiver	MD culture hiver	rouleau	1766,2 -331,8	1518 248,2
Moder	MO11	924 EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 culture hiver	M10 culture hiver	rouleau	1766,2 -331,8	2518 248,2
Moder	MO11	920 EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 cultures spéciales printemps	M10 cultures spéciales printemps	rouleau	1766,2 -331,8	1518 248,2
Moder	MO11	1050 EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 culture hiver	M10 ble	rouleau	1766,2 -331,8	1518 248,2
Moder	MO11	1088 EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 cultures spéciales printemps	M10 Maïs	rouleau	1766,2 -331,8	1518 248,2
Moder	MO11	1194 EARL KRENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 céréales de printemps maïs grain	M10 céréales de printemps maïs grain	rouleau	1766,2 -331,8	1518 248,2
Moder	MO11	1345 ISCAE HARTMANN FRUITS IETLEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 céréales de printemps Orge	M10 céréales de printemps	sprinklers	1766,2 -331,8	1518 248,2
Moder	MO11	1049 GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 cultures spéciales printemps	M10 tourmal	rouleau	1766,2 -331,8	Max une pompe au débit demandé 1518
Moder	MO11	971 GAEC TRAUTTMANN	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M10 céréales de printemps maïs	M10 céréales de printemps maïs	rouleau	1766,2 -331,8	248,2
Moder	MO12	1122 RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	M11 prairie	rouleau	1670,5 1070,5	Aucune restriction 300 1370,5
Moder	MO12	1011 RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	M11 prairie	rouleau	1670,5 1070,5	300 1370,5
Moder	MO12	1010 RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	M11 prairie	rouleau	1670,5 1070,5	300 1370,5
Moder	MO12	1013 RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	M11 prairie	rouleau	1670,5 1070,5	300 1370,5
Moder	MO12	1007 RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	M11 prairie	rouleau	1670,5 1070,5	300 1370,5
Moder	MO12	1230 GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 culture hiver	M11 culture hiver	rouleau	1670,5 1070,5	300 1370,5
Moder	MO12	1229 GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 autre	M11 Ray-Grasse en dérive	rouleau	1670,5 1070,5	300 1370,5
Moder	MO12	1226 GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 céréales de printemps Soja	M11 céréales de printemps Soja	rouleau	1670,5 1070,5	300 1370,5
Moder	MO12	1328 GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11 culture hiver	M11 culture hiver	rouleau	1670,5 1070,5	300 1370,5
Moder	MO12	1219 GAEC BELLE VOLF	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M12 autre	M12 prairies permanentes	rouleau	3628,1 2563,1	Aucune restriction 525 3103,1
Moder	MO14	1014 EARL FERME MURBRUCH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12 céréales de printemps maïs	M12 céréales de printemps maïs	rouleau	3628,1 2563,1	525 3103,1
Moder	MO14	1048 GAEC TRAUTTMANN ODEPH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12 céréales de printemps MAIS GRAIN	M12 céréales de printemps MAIS GRAIN	rouleau	3628,1 2563,1	525 3103,1
Moder	MO14	945 GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12 céréales de printemps maïs grain	M12 céréales de printemps maïs grain	rouleau	3628,1 2563,1	525 3103,1

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro du point de prélèvement	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom groupe culture irriguée	Nom de cultures	Rôle de gestion	Débit prélevé - débits cumulés sans rétention de gestion	Débit prélevé - débits cumulés avec rétention de gestion
				nom groupe	culture irriguée					
Moder	MO14	1250	GAEC HOHRRAIN	la Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach		M112 céréales de printemps MAIS GRAIN		Modèle enrouleur	3628,1	2553,1
Moder	MD14	1251	GAEC HOHRRAIN	la Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach		M112 céréales de printemps MAIS GRAIN		enrouleur	3528,1	2553,1
Moder	MO15	1247	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord		M113 céréales de printemps MAIS		enrouleur	6277,7	524,7
Moder	MD15	911	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord		M113 culture hiver		enrouleur	6277,7	524,7
Moder	MO15	975	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord		M113 céréales de printemps MAIS		enrouleur	6277,7	524,7
Moder	MD16	1297	SANDER SCEA	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 céréales de printemps Mais		enrouleur	137,5	-21,5
Moder	MO16	1278	KRAUTH FRANÇOIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 céréales de printemps Orie de brasserie, culture spéciales		sprinklers	137,5	-21,5
Moder	MD16	1277	KRAUTH FRANÇOIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 céréales de printemps Coïte, pommes de terres, Soja		sprinklers	137,5	-21,5
Moder	MO16	925	EARL OPHUmann	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 maraîchage		enrouleur	137,5	-21,5
Moder	MD16	1084	EARL CARRIERIER	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 maraîchage		enrouleur	137,5	-21,5
Moder	MD16	950	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 céréales de printemps maïs		enrouleur	137,5	-21,5
Moder	MO16	1346	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 céréales de printemps MAIS		enrouleur	137,5	-21,5
Moder	MD16	1082	EARL OPHUmann	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 cultures perennées		sprinklers	137,5	-21,5
Moder	MO16	973	EARL OPHUmann	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel		M114 cultures spéciales		enrouleur	137,5	-21,5
Moder	MD17	1040	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben		M115 cultures perennées		enrouleur	6415,2	324,2
Moder	MO17	1327	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben		M115 céréales de printemps tournefèves		enrouleur	6415,2	324,2
Moder	MD17	1321	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben		M115 maraîchage		sprinklers	6415,2	324,2
Moder	MD17	1320	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben		M115 cultures perennées		enrouleur	6415,2	324,2
Sarre	SA01	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch		S1A1 autre		prairie temporaire	2525,0	2285,0
Sarre	SA01	1079	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch		S1A1 culture hiver		enrouleur	2525,0	2285,0
Sarre	SA01	1182	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch		S1A1 cultures perennées		prairie naturelle	2525,0	2285,0
Sarre	SA01	1181	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch		S1A1 cultures perennées		prairie naturelle	2525,0	2285,0
Sarre	SA02	1135	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'aval du confluent de Metzschgraben		S1A2 céréales de printemps Prairie		enrouleur	2673,4	2348,4
Sarre	SA02							Aucune restriction	205	2465,4

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Basin de variation	Code de numérotation point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique			Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Nombre d'entretiens	Débit prévisible - Débits courants sans régles de gestion	Débit courant avec régles de gestion	Règle de gestion	Débit prévisible - Débits courants sans régles de gestion	Débit courant avec régles de gestion	Règle de gestion
			Point de confluence	Point de débouché	Point de collecte										
Serre	SA03	1080	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'amont du confluent du Naubach (limite des zones A 907, A908 et A909)	Sa2	céréales de printemps/mais			enrouleur	277,0	235,0		290	2482,0	
Serre	SA04	1161	SCÉA DU STROHOF	L'Eichel à Clermingen	Sa3	céréales de printemps/mais			enrouleur	320,8	230,8	Aucune restriction	90	230,8	
Selzbach	SL01	1103	EARL DES PETITS PONYES	Le Selzbach à l'aval du confluent du Harsauerbach	Sl1	céréales de printemps/mais			enrouleur	140,0	-243,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Selzbach	SL01	1105	EARL DES PETITS PONYES	Le Selzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach	Sl1	céréales de printemps/mais			enrouleur	140,0	-243,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Selzbach	SL01	1106	EARL DES PETITS PONYES	Le Selzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach	Sl1	céréales de printemps/mais			enrouleur	140,0	-243,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Selzbach	SL02	994	EARL HAETTEL ETIENNE	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	autre	maïs, pomme de terre		enrouleur	34,1	-48,0	Max une pompe à 30 m³/h	30	3,1	
Selzbach	SL02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps/Mais			enrouleur	33,1	-69,8		30	3,1	
Selzbach	SL02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	autre	betteraves		enrouleur	33,1	-69,9		30	3,1	
Selzbach	SL02	1156	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps/Mais			enrouleur	33,1	-69,9		30	3,1	
Selzbach	SL02	1155	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	autre	betteraves		enrouleur	33,1	-69,9		30	3,1	
Selzbach	SL02	996	EARL MOLUN GERTT	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps/Mais			enrouleur	33,1	-69,9		30	3,1	
Souffel	SO01	1020	WEYHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	maraîchage	pommeaux		enrouleur	33,1	-11,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO01	1017	WEYHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	maraîchage	pissemil		enrouleur	33,1	-11,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO01	1309	WEYHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	cultures perennas	asperge		enrouleur	33,1	-11,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO01	1004	WEYHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	maraîchage	rhubarbe		enrouleur	33,1	-11,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO02	878	EARLE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenheimerbach en amont du confluent de la Souffel	SO2	maraîchage	legumes plein champ		enrouleur	33,1	-11,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO03	1093	EARLE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenheimerbach en amont du confluent de la Souffel	SO2	maraîchage	legumes plein champ divers		enrouleur	33,1	-11,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO04	1304	SCEA HERMANN VARD	Le Platezbach au confluent de la Souffel	SO3	cultures spéciales printemps	châtaignes et tabac		goutte à goutte	13,8	-3,8	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO05	972	EARL FERME LUX	La Souffel à l'aval du confluent du Kleinfrankenheimerbach (avant rejet de la STEP du Stutzhelm-Oeffenheim)	SO4	cultures perennas	asperge, houblon		goutte à goutte	357,0	-357,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO05	1024	SCEA DEVIVIER	La Souffel à l'aval du confluent du Platezbach (avant rejet de la STEP du Stutzhelm-Oeffenheim)	SO4	maraîchage	maraîchage		goutte à goutte	357,0	-357,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO05	968	SCHOTTER FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Platezbach (après rejet de la STEP du Stutzhelm-Oeffenheim)	SO4	cultures spéciales printemps	tabac		goutte à goutte	357,0	-357,0	Pas de prélevement	0	-1,0	
Souffel	SO06	937	SCHOTTER FRANCOIS	La Souffel à l'aval du confluent du Platezbach (après rejet de la STEP du Stutzhelm-Oeffenheim)	SO5	cultures spéciales printemps	TABAC		goutte à goutte	357,0	-357,0	Pas de prélevement	0	-1,0	

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique UN	Numéro du point de pompage	Elevation	Tronçons hydrographiques			Norme culture	Culture irriguée	Méthodologie	Débit enregistré - débits courants avec régles de gestion	Débit courant avec régles de gestion	Débit enregistré - débits courants avec régles de gestion
				nom groupe	nom groupe	nom groupe						
Sourffel	SC06	1343	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent du Platezbach (après le rejet de la STEP de Stutheim-Ottweiler)	SD05	marchage	SD05	marchage	enrouleur	-14,6	0	-14,6
Sourffel	SC07	1342	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griseheim)	SD06	marchage	SD06	marchage	enrouleur	-14,7	0	-14,7
Sourffel	SC07	1341	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griseheim)	SD06	marchage	SD06	marchage	enrouleur	-14,7	0	-14,7
Sourffel	SC08	1338	EARL LOTZ	La Leibbach au pont de la RD31 à Prüglersheim (après rejet de la STEP de Tucherheim)	SD07	autre	SD07	autre	sabot	-14,0	0	-14,0
Souffel	SL03	1337	EARL LOTZ	Le Leibbach au pont de la RD31 à Prüglersheim (après rejet de la STEP de Tucherheim)	SD07	autre	SD07	autre	enrouleur	-14,0	0	-14,0
Sauer	SL03	1142	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL02	céréales de printemps/MAIS	SL02	céréales de printemps/MAIS	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	1184	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	céréales de printemps/MAIS	SL03	céréales de printemps/MAIS	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	879	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	céréales de printemps/OURNESOL	SL03	céréales de printemps/OURNESOL	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	1062	WAGNER MAGALIE	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	céréales de printemps/MAIS	SL03	céréales de printemps/MAIS	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	1163	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	céréales de printemps/SOJA	SL03	céréales de printemps/SOJA	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	1141	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	céréales de printemps/MAIS	SL03	céréales de printemps/MAIS	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	1140	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	culture hiver	SL03	culture hiver	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	1138	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	culture hiver	SL03	culture hiver	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	1133	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	céréales de printemps/OURNESOL	SL03	céréales de printemps/OURNESOL	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL03	1123	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SL03	céréales de printemps/OURNESOL	SL03	céréales de printemps/OURNESOL	enrouleur	259,6	1809,6	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL04	1038	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SL02	cultures spéciales printemps	SL02	cultures spéciales printemps	enrouleur	273,0	1081,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL04	1037	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SL02	cultures spéciales printemps	SL02	cultures spéciales printemps	enrouleur	273,0	1081,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL04	890	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SL02	cultures spéciales printemps	SL02	cultures spéciales printemps	enrouleur	273,0	1081,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL04	901	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SL02	cultures spéciales printemps	SL02	cultures spéciales printemps	enrouleur	273,0	1081,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL04	1168	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SL02	cultures spéciales printemps	SL02	cultures spéciales printemps	enrouleur	273,0	1081,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL04	1187	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SL02	culture hiver	SL02	culture hiver	enrouleur	273,0	1081,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL04	934	EARL BLOBUR ET CIE	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SL02	marchage	SL02	marchage	sabot	273,0	1081,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h
Sauer	SL05	935	EARL BLOBUR ET CIE	l'Halbmeichbach (Bieberbach) à l'aval de la diffamation avec la Sauer	SL03	cultures spéciales printemps	SL03	cultures spéciales printemps	enrouleur	273,0	1081,0	Max une pompe à un débit de 50 m ³ /h

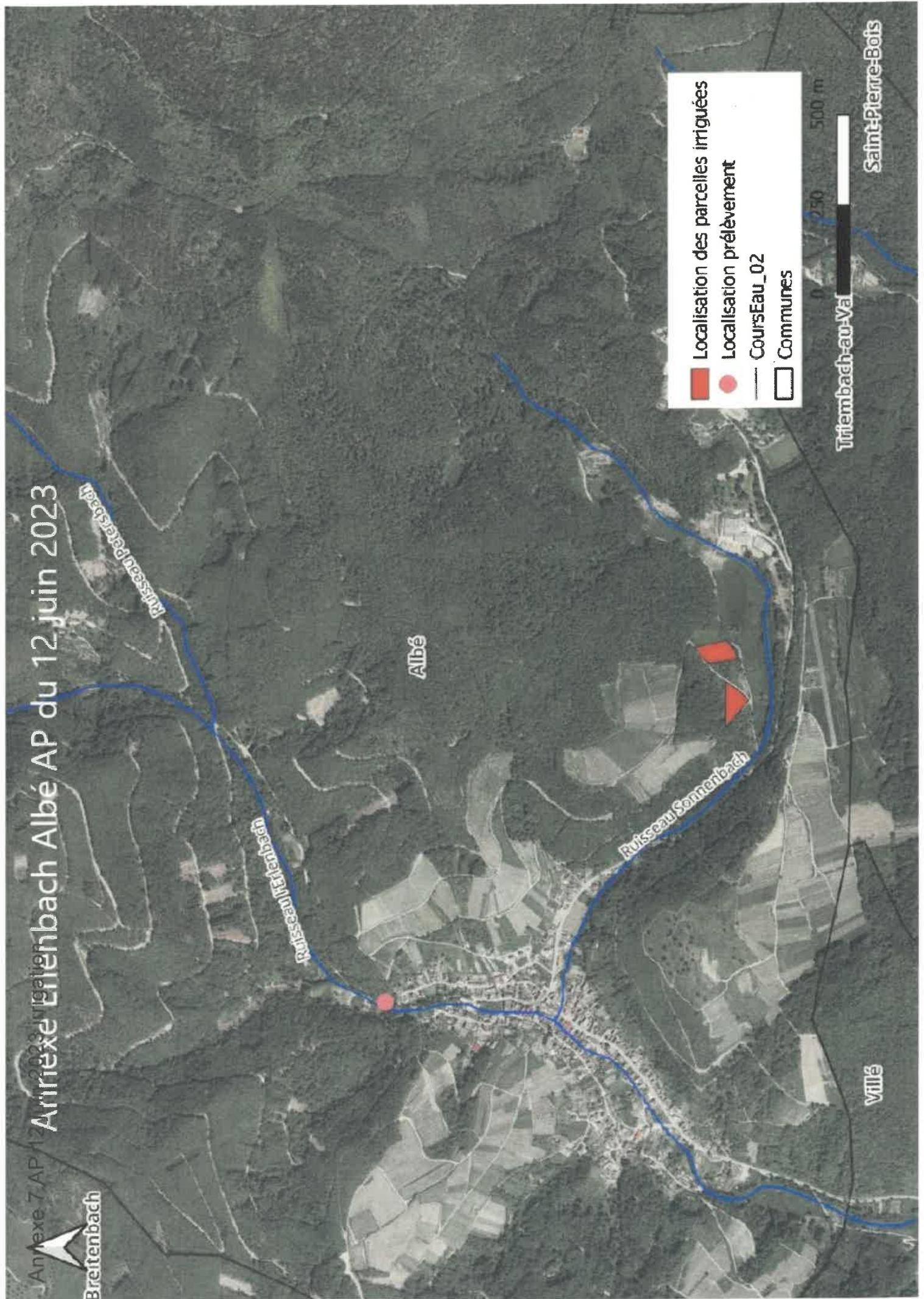
Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin versant	Code de l'hydrographie	Numéro de pointe de pompage	Exploitation	Mouvement hydrographique		Nom groupe	culture irriguée	Nom de culture	Niveau d'irrigation	Droits privilégiés - Droits d'exploitation et régies de gestion	Droits privilégiés - Droits d'exploitation et régies de gestion	Règle de gestion	Droits canadiens avec régles de gestion	Droits canadiens avec régles de gestion
				Monton hydrographique	Monton hydrographique									
Sauer	SU06	1197	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	Mais saumure			entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Sauer	SU06	1195	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	Mais saumure			entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Sauer	SU06	1279	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	Mais saumure			entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Sauer	SU06	1130	GÄEC DE BIBLISHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	Mais saumure			entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Sauer	SU06	1125	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	céréales de printemps/automne			entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Sauer	SU06	1126	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	cultures hiver	blé		entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Sauer	SU06	1298	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	céréales de printemps/automne	blé		entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Sauer	SU06	900	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	céréales de printemps/automne	blé		entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Sauer	SU06	965	GÄEC DE BIBLISHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hallmühlbach	SU4 autre	culture hiver	blé		entrouleur	1873,9	158,1	Nick une pompe par exploitation au débit demandé	390	1483,9
Zorn	ZO02	1205	EARL CARBIENER	La Zorn du Sud à l'aval du confluent du Grasbachtel	2 maraîchage				entrouleur	687,7	57,7	Aucune restriction	90	577,7
Zorn	ZO04	1256	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à l'aval de Detwiller	ZI maraîchage				entrouleur	687,7	57,7	Aucune restriction	120	577,7
Zorn	ZO04	1053	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à l'aval de Detwiller	ZI maraîchage				entrouleur	687,7	57,7	Aucune restriction	120	577,7
Zorn	ZO04	1292	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à l'aval de Detwiller	ZI maraîchage				entrouleur	687,7	57,7	Aucune restriction	120	577,7
Zorn	ZO04	1257	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à l'aval de Detwiller	ZI maraîchage				entrouleur	687,7	57,7	Aucune restriction	120	577,7
Zorn	ZO04	873	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à l'aval de Detwiller	ZI maraîchage				entrouleur	687,7	57,7	Aucune restriction	120	577,7
Zorn	ZO04	983	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à l'aval de Detwiller	ZI maraîchage				entrouleur	687,7	57,7	Aucune restriction	120	577,7
Zorn	ZO06	1134	EARL DU GALGENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du littentreibach [limite des zones A 346 et A 347]	ZI cultures spéciales				goutte à goutte	3865,0	940,5	Aucune restriction	190	3675,0
Zorn	ZO06	1220	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	ZI cultures spéciales				entrouleur	4375,7	3375,7	Aucune restriction	355	4020,7
Zorn	ZO06	1228	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	ZI culture hiver				entrouleur	4375,7	3375,7	Aucune restriction	355	4020,7
Zorn	ZO06	1227	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	ZI culture hiver				entrouleur	4375,7	3375,7	Aucune restriction	355	4020,7
Zorn	ZO06	1224	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	ZI culture hiver				entrouleur	4375,7	3375,7	Aucune restriction	355	4020,7
Zorn	ZO06	1225	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	ZI culture hiver				entrouleur	4375,7	3375,7	Aucune restriction	355	4020,7
Zorn	ZO06	970	URBAN THOMAS	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben [limite des zones A 347 et A 348]	ZI culture hiver				entrouleur	4375,7	3375,7	Aucune restriction	355	4020,7

Annexe 6 AP 12 juin 2023 irrigation

Bassin de Verant-	Code de tronçon hydrographique	Numéro de pointe de pompage	Exploitation	Tropées hydrographiques			Nom culture	Nom des cultures	Type de gestion	Débits journaliers avec régimes des gettes	Débit journalier - débits crues sans régimes de gestion	Débit journalier - débits crues sans régimes de gestion
				nom	trouée	culture irriguée						
Zom	2006	1231	URBAN THOMAS	La Zom à l'aval du confluent du Buchgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	marchage	pomme de terre		entrouleur	4375,7	3375,7	355
Zom	2008	1164	GAEC GANGLOFF	La Zom à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24	céréales de printemps			entrouleur	4614,9	3294,9	Aucune restriction
Zom	2008	935	GAEC GANGLOFF	La Zom à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24	céréales de printemps			entrouleur	4614,9	3294,9	
Zom	2208	1177	GAEC GANGLOFF	Le Zom à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24	céréales de printemps			entrouleur	4614,9	3294,9	
Zom	2008	967	GAEC GANGLOFF	Le Zom à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	24	céréales de printemps			entrouleur	4614,9	3294,9	
Zom	2012	1006	EARL FERME NONNENMACHER	Le Rohrbach à Landstertshem à l'amont du confluent de l'Orterbach au pont de la RD25	25	marchage	légumes plein champs		sprinklers	23,7	13,7	Max une pompe à 35 m³/h
Zom	2013	1295	GAEC GUTH	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellnheim et Rohr	25	autre	aneth traîne		sprinklers	85,5	52,5	
Zom	2013	1110	EARL FERME NONNENMACHER	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellnheim et Rohr	25	marchage	légumes plein champs		sprinklers	85,5	52,5	
Zom	2013	1052	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellnheim et Rohr	25	marchage	asperges		entrouleur	85,5	52,5	
Zom	2013	905	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellnheim et Rohr	25	céréales de printemps	betteraves		entrouleur	85,5	52,5	
Zom	2014	964	GAEC GUTH	Le Rohrbach à Rohr	26	cultures spéciales printemps	betteraves sucrées		sprinklers	160,9	103,1	
Zom	2014	1294	GAEC GUTH	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps			sprinklers	160,9	103,1	
Zom	2014	1100	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	marchage	asperges		entrouleur	160,9	103,1	
Zom	2014	943	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps	légumes		entrouleur	160,9	103,1	
Zom	2015	946	EARL LITT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenmertbach au pont de la RD31	27	lure	tabac		souche à goutte	167,9	105,3	
Zom	2015	1209	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenmertbach au pont de la RD31	27	marchage	Marchages divers		sprinklers	167,9	105,3	
Zom	2016	981	EARL LITT	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenmertbach	27	autre	tabac		souche à goutte	215,1	137,9	
Zom	2016	1330	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenmertbach	27	marchage	Divers légumes		sprinklers	225,1	147,8	
Zom	2016	1206	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gougenmertbach	27	cultures spéciales printemps	légumes		souche à goutte	215,1	137,9	
Zom	2017	1189	ISCA NOZTMANN	Le ruisseau d'Affoltsheim	28	cultures pérennes	houblon		souche à goutte	112	Aucune restriction	13
Zom	2017	1102	EARL DE LA HOUILLONNIERE	Le ruisseau d'Affoltsheim	28	cultures pérennes	houblon		souche à goutte	112	11,2	

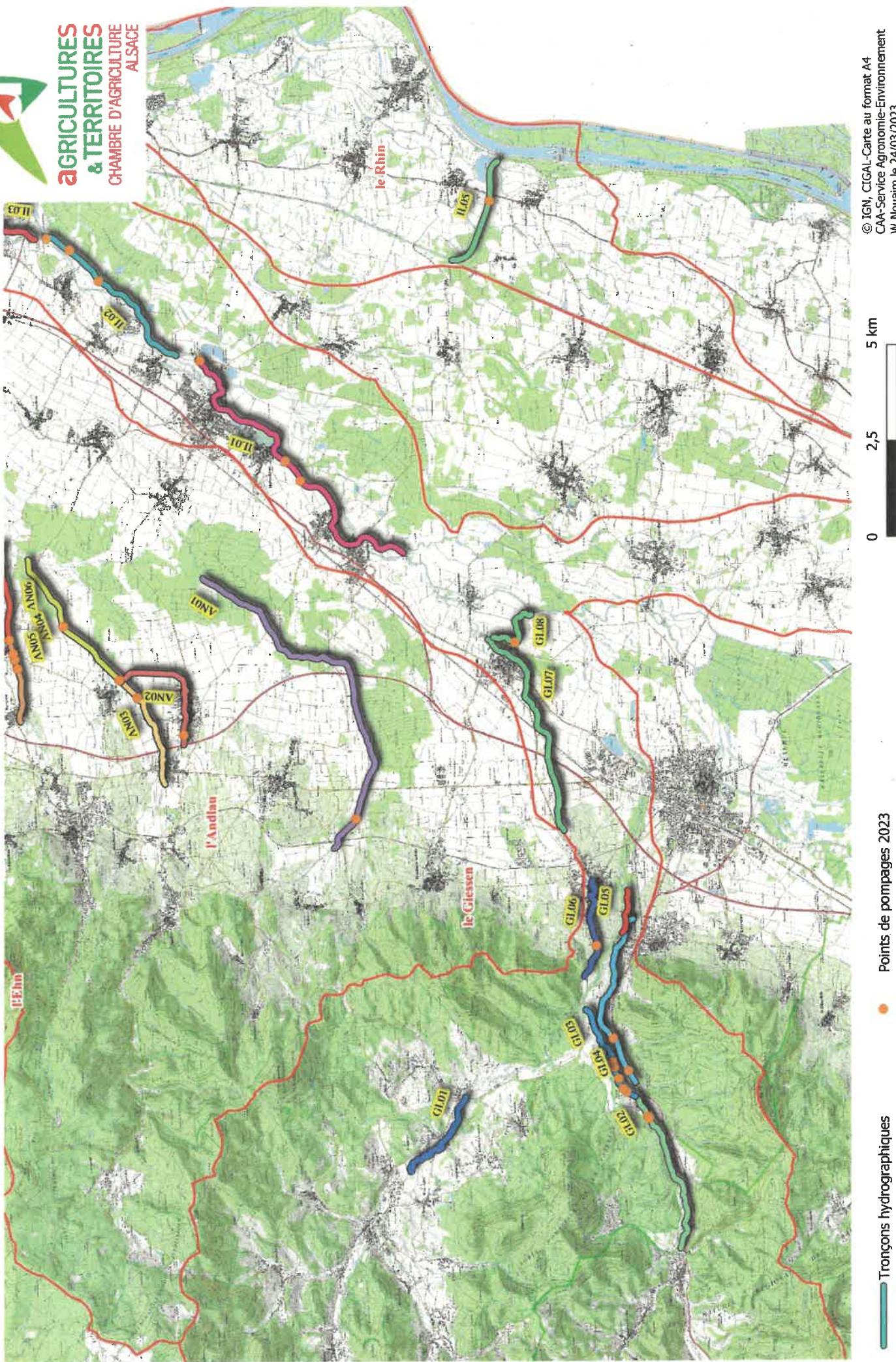
Anexe 7 AP / Aménagement Erlenbach Albé AP du 12 juin 2023

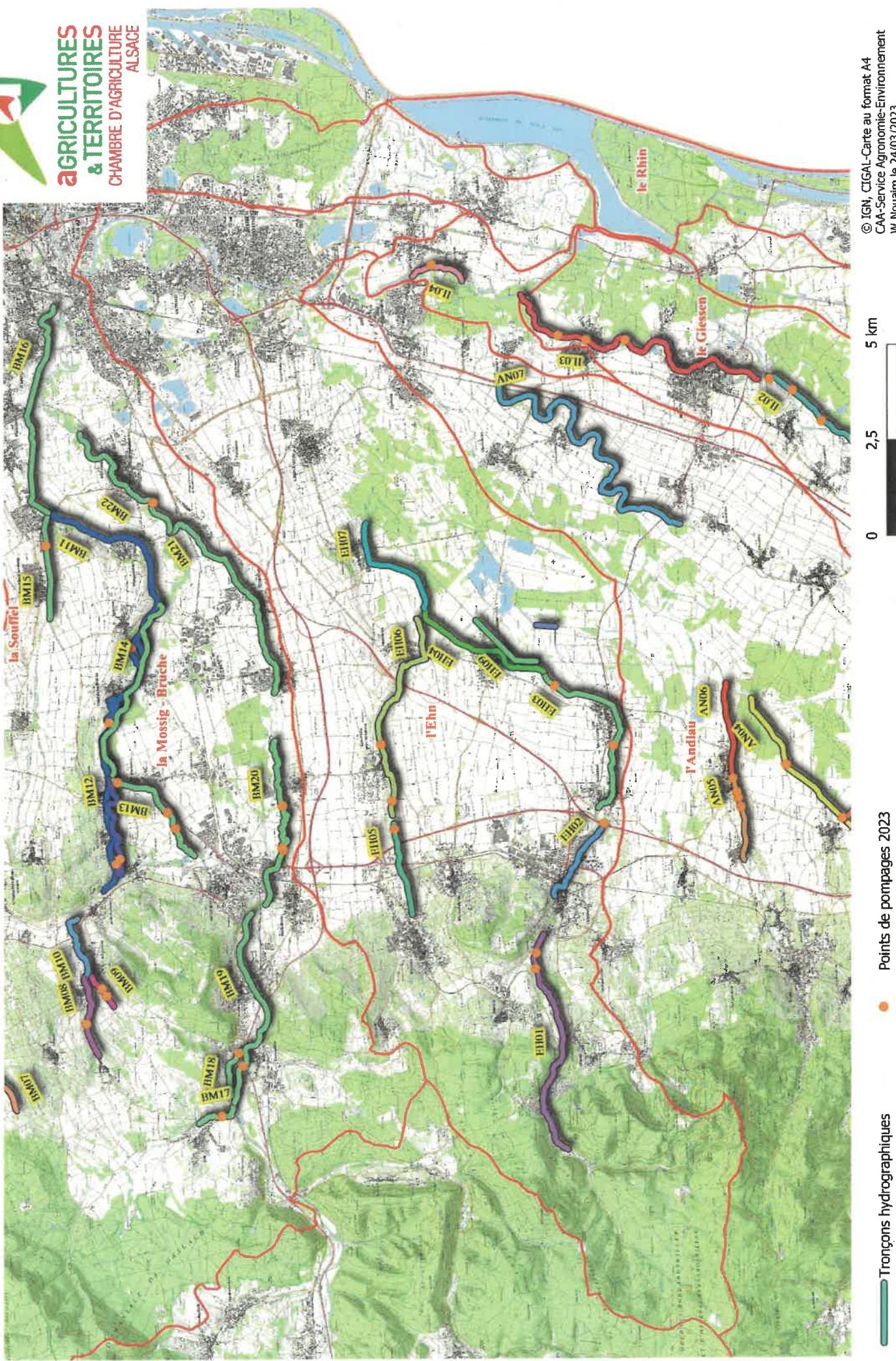


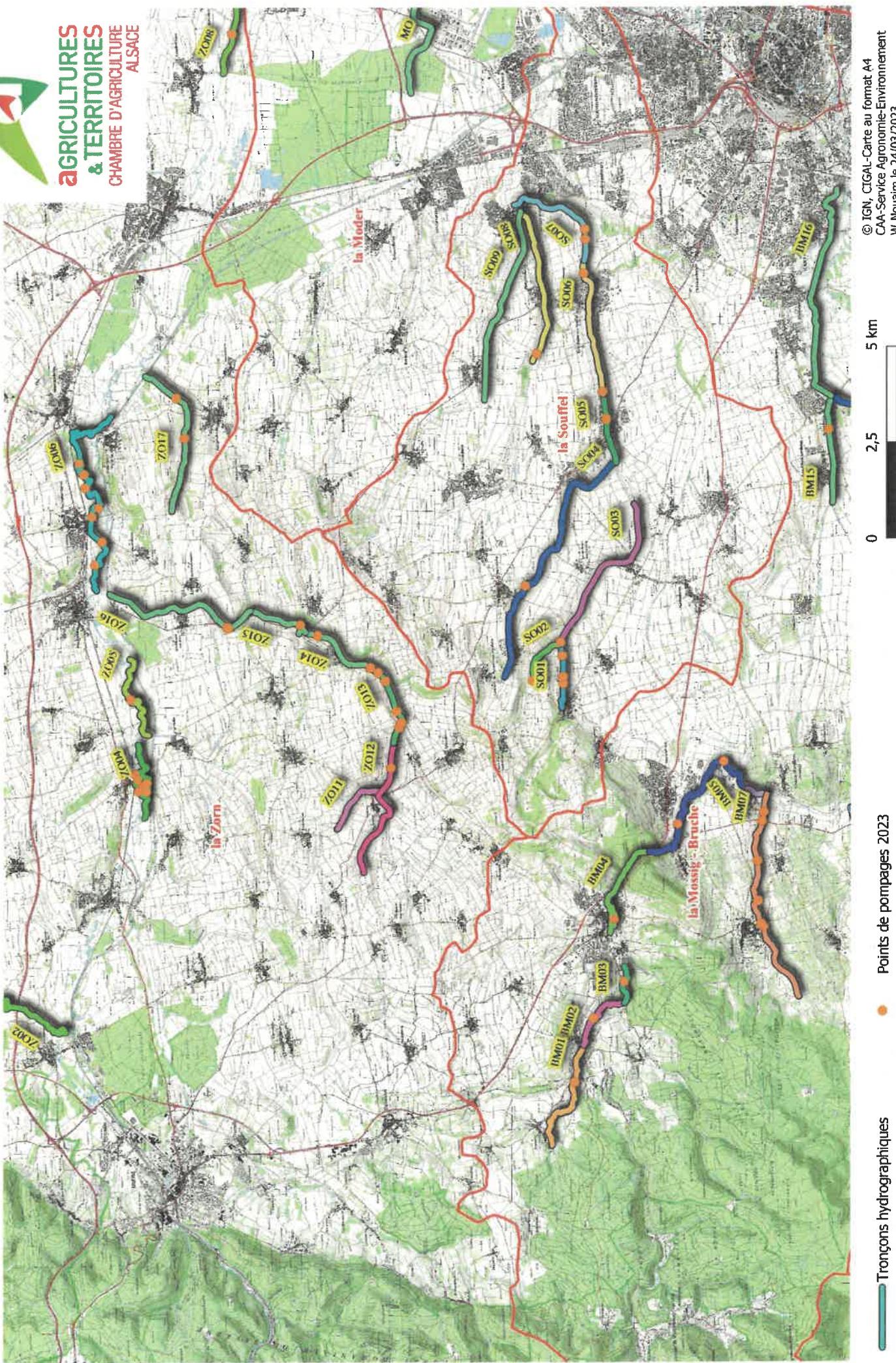


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE

Annexe 8 AP 12 juin 2023 irrigation Hydrographiques et localisation des points de pompages - Campagne d'irrigation 2023 - Carte 1 / 8
Carte des tronçons hydrographiques et localisation des points de pompages



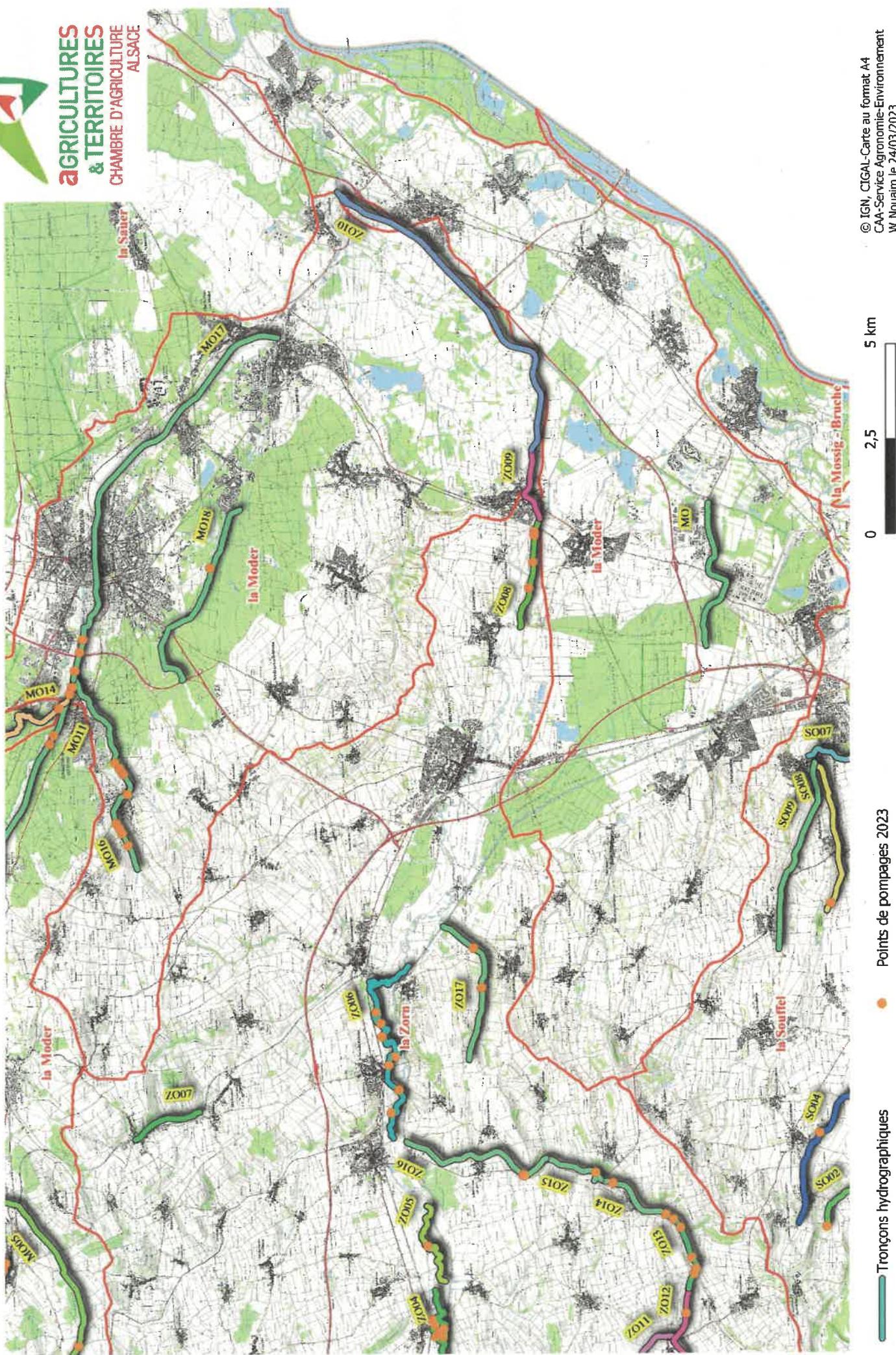






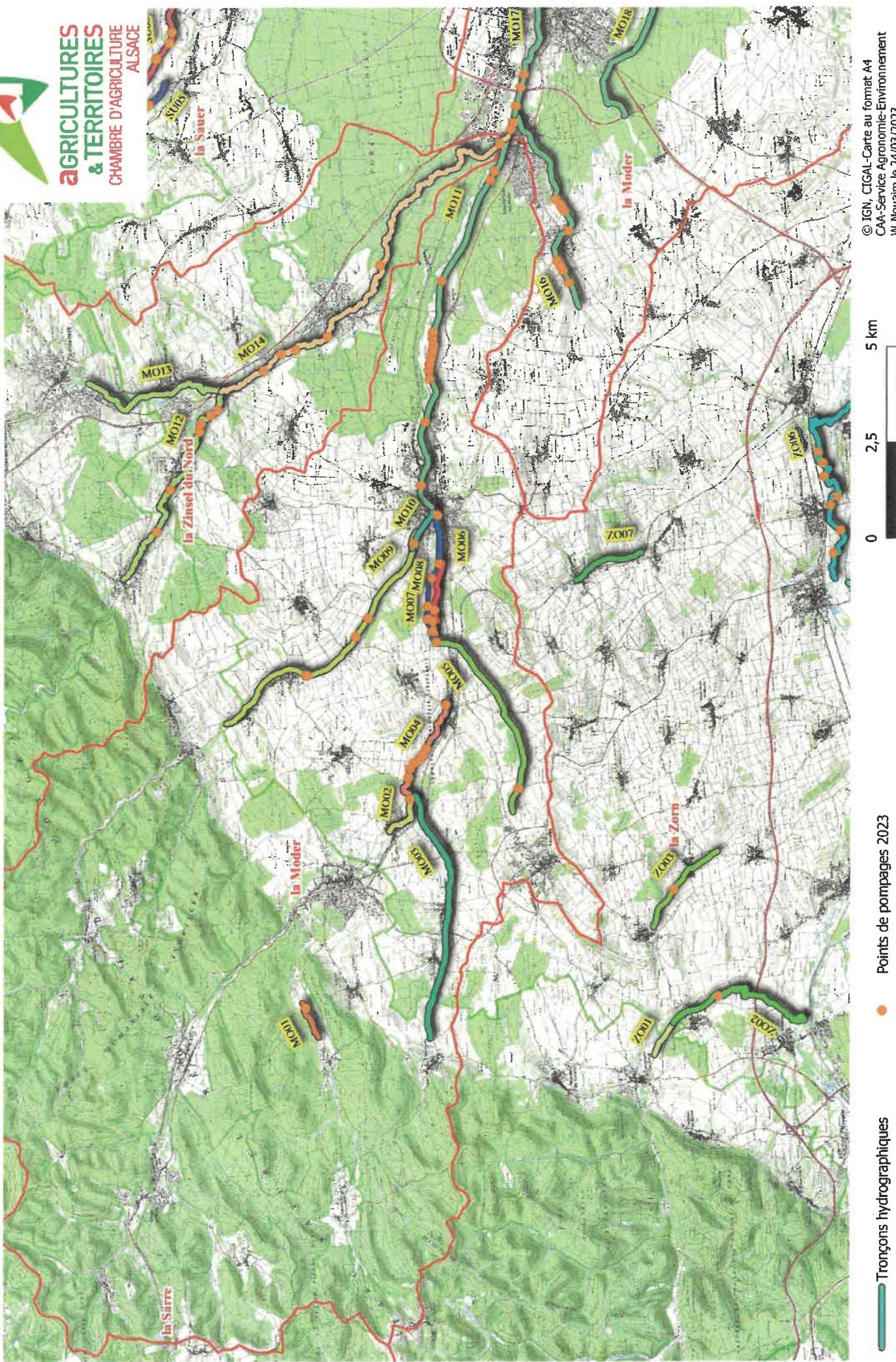
AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE

Annexe 8 AP 12 juin 2023 irrigation
Carte des tronçons hydrographiques et localisation des points de pompages - Campagne d'irrigation 2023 - Carte 4 / 8



© IGN, CIGAL-Carte au format A4
CAA-Service Agronomie-Environnement
W.Nouaime le 24/03/2023

**Annexe 8 AP 12 juin 2023 irrigation
Carte des tronçons hydrographiques et localisation des points de pompage - Campagne d'irrigation 2023 - Carte 5 / 8**

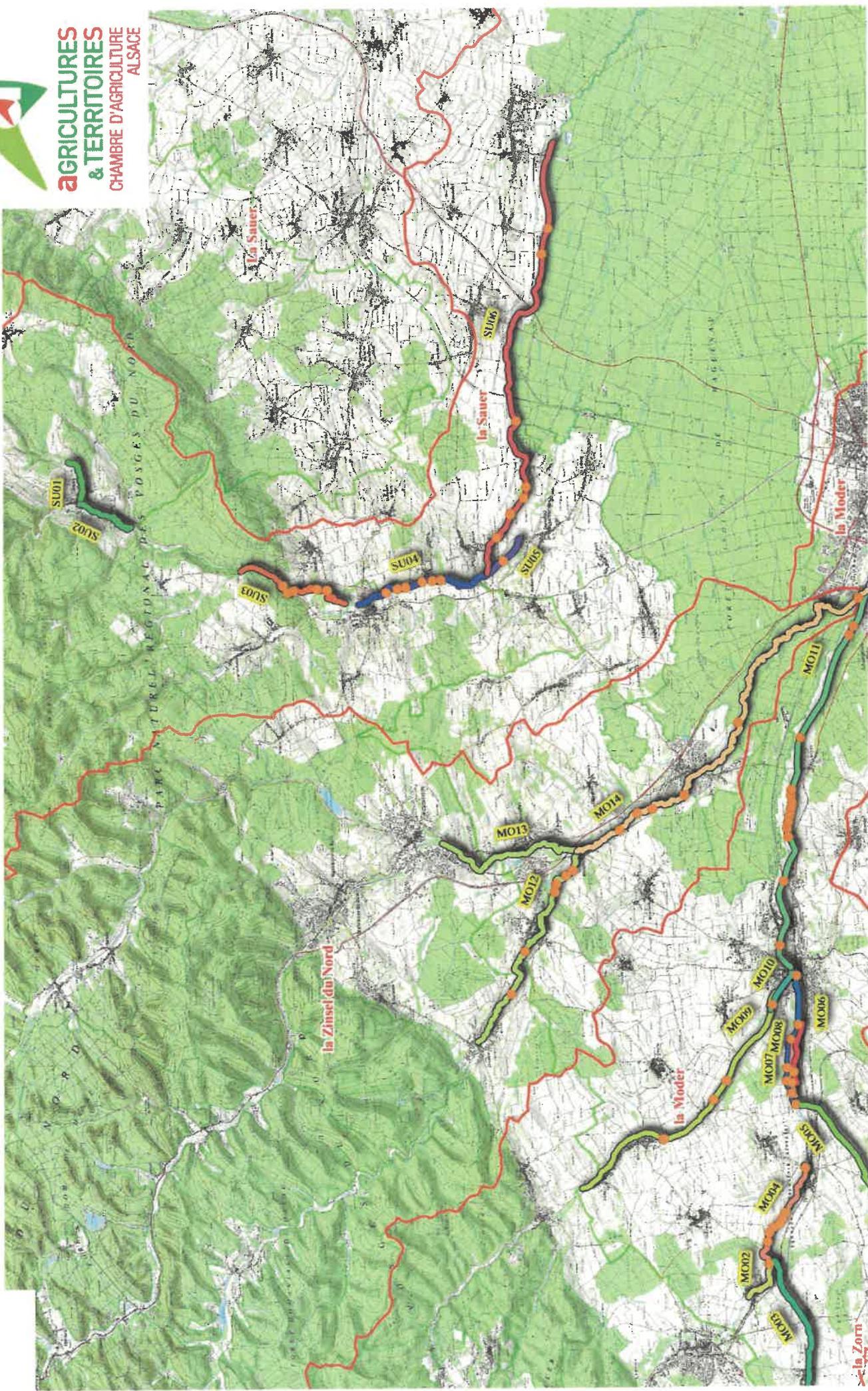


Annexe 8 AP 12 juin 2023 irrigation

Carte des tronçons hydrographiques et localisation des points de pompages - Campagne d'irrigation 2023 - Carte 6 / 8



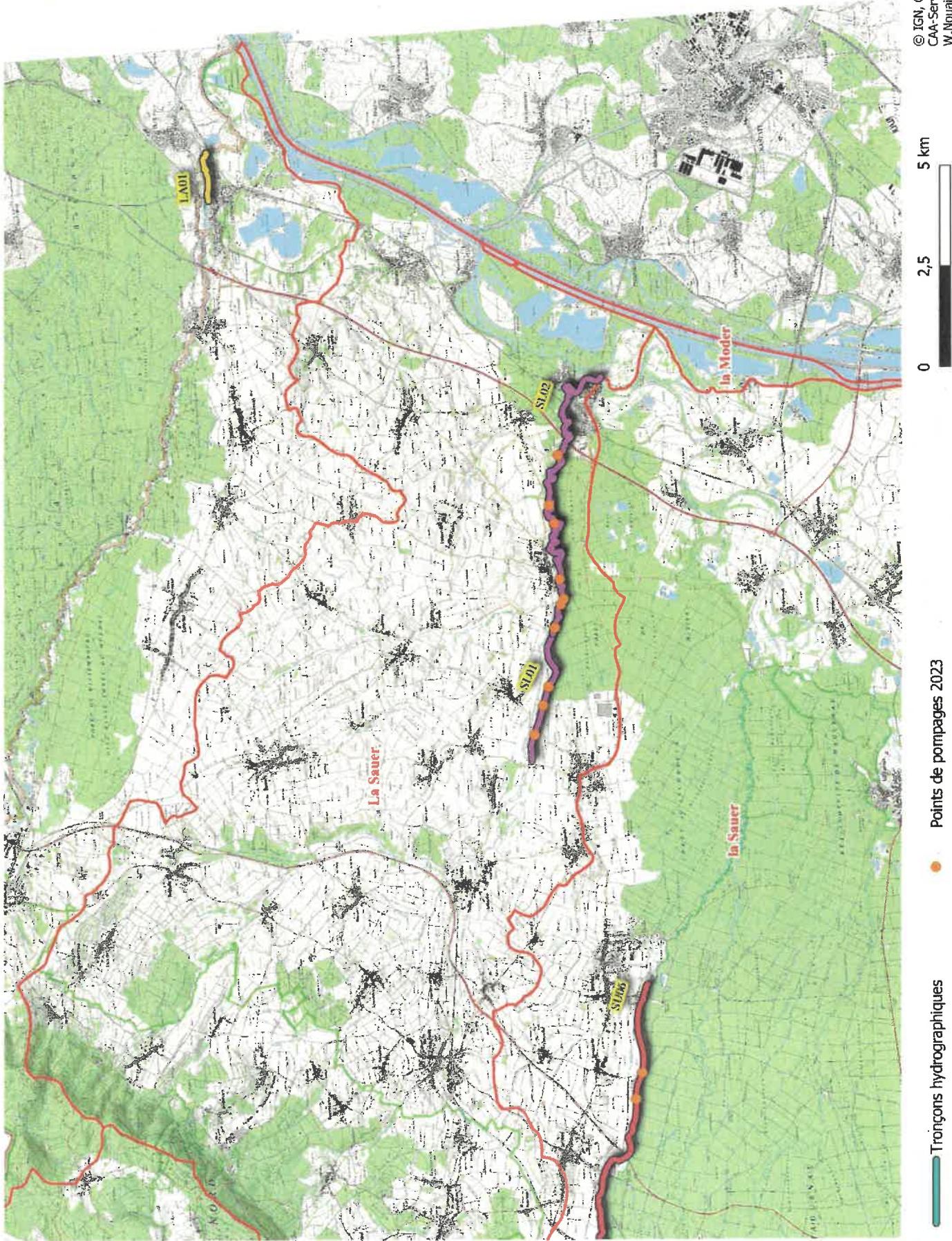
**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE



Points de pompages 2023

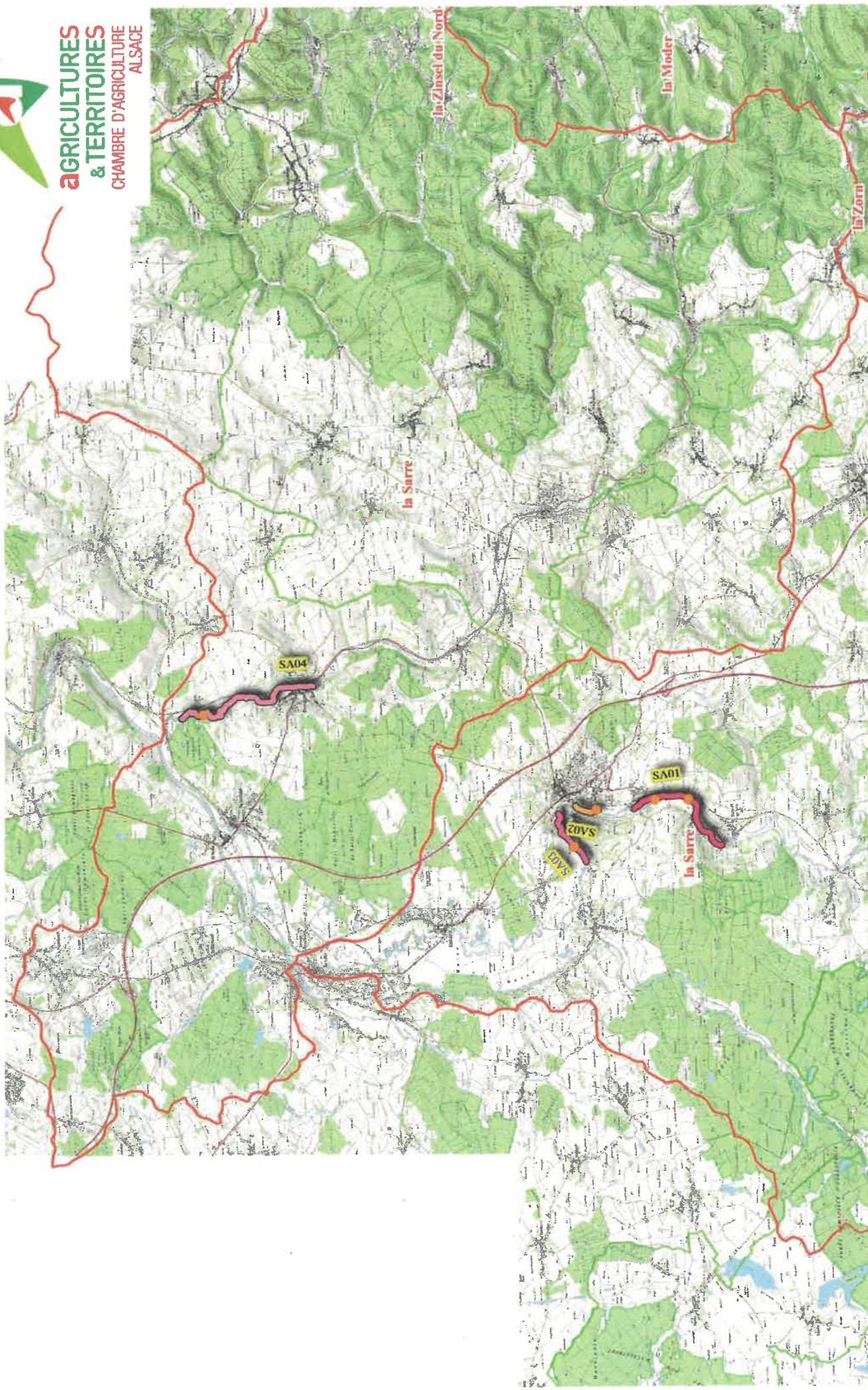
Tronçons hydrographiques

© IGN, CIGAL-Carte au format A4
CAA-Service Agronomie-Environnement
W. Nouairi le 24/03/2023





AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE



● Tronçons hydrographiques
● Points de pompages 2023

© IGN, CIGAL-Carte au format A4
CIA-Service Agronomie-Environnement
W.Nouaill le 24/03/2023